

Envoyé en préfecture le 07/11/2023

Reçu en préfecture le 07/11/2023

Publié le



ID : 093-219300555-20231107-DEL20231019_7-DE



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Conseil municipal du 19 octobre 2023

INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : L'ÉCONOMIE EN SORTIE PROGRESSIVE DE LA CRISE SANITAIRE PERCUTÉE PAR LES TENSIONS GEOPOLITIQUES MONDIALES ET LA FORTE INFLATION QUI NE RALENTIT QUE LENTEMENT MALGRÈ UN CERTAIN RECUIL DE LA CRISE ÉNERGÉTIQUE, AVEC LE RISQUE DE PESER DURABLEMENT SUR LES FINANCES PUBLIQUES	2
A - UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL (ET INTERNATIONAL) EN NETTE DÉGRADATION, SOUS L'EFFET PRINCIPALEMENT DES TENSIONS GÉOPOLITIQUES ET DE L'INFLATION	3
1. La reprise économique post-crise sanitaire reste sévèrement percutée par la dégradation du contexte, alors que les incertitudes continuent de s'amonceler au point de risquer le retour de la récession	3
2. Face à la forte poussée de l'inflation, les banques centrales ont relevé leurs taux directeurs, et cela emporte une très nette hausse du coût de financement des collectivités locales, rendant le financement du plan d'investissement plus onéreux et l'objectif de gestion fine de la trésorerie d'autant plus opportun	3
B - LES PRINCIPALES MESURES FIGURANT DANS LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2024 ET LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027, AVEC FOCUS SUR LEURS ENJEUX POUR LA COMMUNE DE PANTIN	4
1. La trajectoire des finances publiques durablement affectée par la crise sanitaire et la forte inflation (dont la réponse à la crise énergétique)	4
2. Les dotations et fonds perçus par la commune	6
3. Les enjeux en matière de fiscalité	7
4. L'extension du « fonds vert » à la rénovation des écoles	7
CHAPITRE 2 : COMPRENDRE LE CONTEXTE LOCAL POUR PRENDRE PLEINEMENT LA MESURE DES ENJEUX	8
A - LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS FACE A L'INCERTITUDE	8
1. Statu quo pour le devenir de la Métropole du Grand Paris (MGP)	8
2. La mise en œuvre des transferts à Est Ensemble, la création de la MGP, le versement de l'attribution de compensation par la MGP depuis 2016, la mise en place du FCCT et un statut de syndicat	9
B - UN CONTEXTE FINANCIER QUI A CONTRAINT L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2024	11
1. Les indicateurs financiers	11
2. Le rapport annuel sur la dette	17
3. Structure des effectifs, évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel	23
CHAPITRE 3 : LES GRANDES MASSES ET LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE POUR 2024	25
A - UNE STRATÉGIE FINANCIÈRE VOLONTAIRE ET RIGOREUSE COMBINÉE A DES EFFORTS DE GESTION, DANS UN CONTEXTE FINANCIER DÉGRADÉ	25
B - LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2024	26
1. Maintenir un taux d'épargne brute à 14%	26
2. Acter la fin de la diminution de l'endettement	27
3. Continuer à investir	27
C - LES PRIORITÉS DE L'ACTION COMMUNALE POUR L'ANNÉE 2024	28
1. L'accompagnement social, un budget renforcé après une année inédite d'inflation et de crise du pouvoir d'achat	28
2. Trois priorités réaffirmées : l'école, l'écologie, les Quatre Chemins	29
3. Co-construction citoyenne et égalité Femmes-Hommes, la poursuite d'une amélioration permanente de l'action publique	32
D - LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES 2024	32
1. A propos du fonctionnement	32
2. La poursuite et la réalisation des grands projets d'investissement	39
CONCLUSION	48

Envoyé en préfecture le 07/11/2023

Reçu en préfecture le 07/11/2023

Publié le



ID : 093-219300555-20231107-DEL20231019_7-DE

INTRODUCTION

Préalablement au vote du budget, le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) permet de passer en revue les orientations budgétaires de la commune et d'informer sur sa situation financière.

Depuis la loi du 6 février 1992, dite loi ATR, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire constitue une étape obligatoire et importante du cycle de gestion annuelle des collectivités.

La loi n°2015991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe » est venue enrichir le contenu de cette étape budgétaire qui doit désormais formellement s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) dont le contenu est précisé par décret.

Ce rapport sur les orientations budgétaires doit ainsi comporter les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement, une présentation de la structure des effectifs ainsi que préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des recettes et des dépenses de personnel.

Mais au-delà de ces obligations réglementaires, ce rapport constitue une opportunité de donner du sens aux actions menées tant en investissement qu'en fonctionnement. Il doit permettre également de comprendre les enjeux de la collectivité et plus globalement du territoire. Il sert à expliciter les choix stratégiques, les orientations politiques prises par l'exécutif.

Le projet de budget 2024 reste à nouveau fortement marqué par le contexte international et géopolitique : hausse historique des prix des matières premières conjuguée à un rebond des tensions d'approvisionnement, niveau élevé des prix énergétiques, maintien d'une inflation élevée, resserrement monétaire avec notamment un relèvement des taux d'intérêt...

Face à ces crises, les besoins en services et investissements sont réaffirmés par la population. L'objectif est donc de maintenir un haut niveau de service public local pour les Pantinois et de conserver un niveau important d'investissement. La municipalité maintiendra dans ses priorités :

1. L'accompagnement des plus fragiles,
2. La poursuite d'une politique volontariste en investissement soucieuse de répondre aux exigences de la transition énergétique et de soutenir l'économie locale,
3. Tout en garantissant un équilibre budgétaire pérenne.

Les indicateurs financiers principaux restent les suivants :

- Continuer la mise en œuvre du programme d'investissement ambitieux du programme municipal, évalué à ce jour à hauteur de 22 M€ de charge nette moyenne sur la période 2024 à 2026 (contre 17 millions d'euros en moyenne lors du précédent mandat),
- ... tout en garantissant un taux d'épargne brute supérieure à 14%,
- ... avec un recours à une fiscalité équitable pour financer les investissements importants,
- ... et en assumant une augmentation vertueuse de l'encours de dette pour financer un programme important d'investissement en conservant une capacité de désendettement de moins de 7 ans.

Conformément à la loi NOTRe et aux textes d'application s'y rapportant, le présent rapport se structure autour de trois grands axes.

Un rappel du contexte financier macroéconomique impactant les collectivités territoriales est évoqué dans la partie 1.

La présentation du contexte financier de la commune, de la gestion de la dette, ainsi que la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, font l'objet de la partie 2.

Enfin, les orientations budgétaires 2024, priorités politiques et financières (évolutions des principales masses budgétaires, fonctionnement et investissement) font l'objet de la partie 3.

CHAPITRE 1 : L'ECONOMIE EN SORTIE PROGRESSIVE DE LA CRISE SANITAIRE PERCUTÉE PAR LES TENSIONS GEOPOLITIQUES MONDIALES ET LA FORTE INFLATION QUI NE RALENTIT QUE LENTEMENT MALGRÈ UN CERTAIN REcul DE LA CRISE ENÉRGÉTIQUE, AVEC LE RISQUE DE PESER DURABLEMENT SUR LES FINANCES PUBLIQUES

Introduction générale :

Après le décrochage de près -8% du PIB (Produit Intérieur Brut) français en 2020 en lien avec la crise sanitaire, puis son rebond de quasiment +7% en 2021, avant d'augmenter de 2,6% en 2022, une dégradation globale de la conjoncture économique mondiale est à l'œuvre. Dans le sillage de la crise énergétique ayant accentué l'accélération de l'inflation qui se ressentait dès fin 2021, la croissance française devrait se limiter à 1,0% en 2023, puis 1,4% envisagé pour 2024, avant de s'orienter vers 1,7%/an au-delà.

En parallèle, après un bond à +5,2% sur l'exercice 2022, l'inflation (au sens IPC : indice des prix à la consommation) est attendue à +4,9% en 2023, avant de s'assagir plus nettement à +2,6% en 2024, puis surtout +2,0% en 2025 et 1,75%/an au-delà.

Il en résulte une mobilisation à nouveau conséquente des finances de l'État, qui a mis en place un certain nombre de dispositifs exceptionnels pour contenir et/ou rendre davantage soutenables des hausses parfois vertigineuses de certains postes (notamment au niveau énergétique). Les taux d'intérêt sont encore fortement remontés cette année, rendant le coût de la dette nouvelle nettement plus élevé pour l'ensemble des acteurs (y compris les collectivités locales).

Il se dessine un nouveau déficit public de l'ordre de -4,9% en 2023, après -4,8% 2022, associé à une dette publique se maintenant autour de 110% du PIB. La trajectoire des finances publiques envisagée dans le projet de loi de programmation des finances publiques (PLFPF) 2023-2027 a pour objectif de le ramener juste en-deçà de -3% (à -2,7%) à l'horizon 2027, avec une première étape à -4,4% pour 2024.

Dans ces conditions, les tensions sur les finances publiques demeurent fortes. Les collectivités locales pourraient risquer d'autant plus d'être mises à contribution en vue de l'assainissement des comptes qu'elles affichent globalement encore une excellente santé financière à fin 2022.

Pour autant, tandis que l'objectif de résorption progressive du déficit public devait à l'origine être adossé à une nouvelle série de pactes financiers pluriannuels conclus entre l'Etat et les grandes collectivités (dont la commune de Pantin), il est désormais non-contraignant : tout au plus la loi de programmation prévoit-elle qu'il soit décliné par chaque collectivité au moment de son débat d'orientations budgétaires, de façon indicative, au niveau de son budget principal et de ses budgets annexes.

S'agissant du PLF 2024, pour la deuxième année consécutive, la résurgence de l'inflation conduit le gouvernement à proposer un nouvel abondement exceptionnel destiné à prendre en charge l'essentiel des facteurs de hausse de la DGF (dotation globale de fonctionnement), sans toutefois qu'elle corresponde à une hausse équivalente à l'inflation. Dès lors, cela reviendrait à constater à nouveau le respect de l'engagement pluriannuel pris à partir de 2018 de stabilité, à périmètre constant, des concours financiers versés par l'Etat aux collectivités locales.

Parmi les autres mesures notables intéressant le bloc communal figurent essentiellement l'extension du « fonds vert » fléché vers la rénovation des écoles ou encore la mise en place ou la reconduction d'exonérations de taxe foncière pour les logements sociaux avec, en toile de fond et du point de vue des entreprises, l'étalement de la suppression de la CVAE, même si elle ne concerne pas directement la commune.

Un autre enjeu important consistera également à la détermination du coefficient de majoration forfaitaire des bases fiscales, particulièrement élevé en 2023 avec +7,1%, estimé à ce jour à +4,2% pour 2024.

Après les deux exercices précédents marqués essentiellement par l'incertitude entourant la crise sanitaire, cette préparation budgétaire s'inscrit toujours dans un contexte de fortes tensions géopolitiques pesant sur les perspectives de croissance mondiale, avec le risque de plus en plus prégnant d'une crise immobilière plurifactorielle en lien notamment avec la hausse rapide des taux d'emprunt, coexistant avec une crise énergétique certes moins aiguë que l'année dernière, mais ayant laissé des traces à un étiage de prix bien plus élevés que par le passé,

tandis qu'une nouvelle envolée des prix du carburant se manifeste.

L'ensemble de ces éléments sont susceptibles d'affecter encore les comptes de la commune, avec en toile de fond, bien que non contraignante, la demande de l'Etat aux collectivités d'efforts d'une maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement.

A - UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL (ET INTERNATIONAL) EN NETTE DÉGRADATION, SOUS L'EFFET PRINCIPALEMENT DES TENSIONS GÉOPOLITIQUES ET DE L'INFLATION

1. La reprise économique post-crise sanitaire reste sévèrement percutée par la dégradation du contexte, alors que les incertitudes continuent de s'amonceler au point de risquer le retour de la récession

Les hypothèses de croissance et d'inflation qui régissaient le programme de stabilité transmis à la Commission européenne au printemps sont ajustées à la marge :

- le taux de croissance prévisionnel du PIB est maintenu à +1,0% en 2023, mais abaissé de +1,6% à +1,4% pour 2024, puis +1,7%/an au-delà ;
- la trajectoire (supposée) de réduction des taux d'inflation est quant à elle conservée telle quelle : +4,9% en 2023 et +2,6% en 2024, puis +2,0% en 2025 et 1,75%/an au-delà.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Inflation (IPC)	+5,20%	+4,90%	+2,60%	+2,00%	+1,75%	+1,75%
Croissance du PIB en volume	+2,60%	+1,00%	+1,40%	+1,70%	+1,70%	+1,80%

Sur cette base, le projet de loi de programmation envisage une résorption progressive du déficit public, de 4,9% en 2023 (estimation) à -4,4% en 2024 et -2,7% à l'horizon 2027, notamment via une réduction de sa composante structurelle – calculée hors effets de la conjoncture – de -0,4 point par an dans les années qui viennent. Ces chiffres sont eux aussi pratiquement inchangés par rapport à ceux qui avaient été présentés dans le cadre du programme de stabilité.

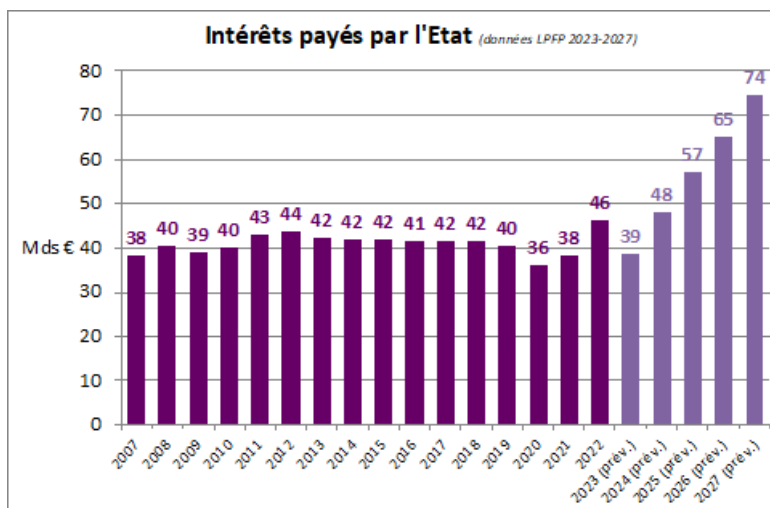
Le Haut Conseil des finances publiques a formulé un avis nuancé sur ce scénario. Si les prévisions de croissance et d'inflation 2023 sont jugées « plausibles », l'institution pointe également les « incertitudes importantes » qui pèsent sur la projection les années suivantes : en particulier la prévision d'inflation 2024 pourrait être « affectée d'un risque de dépassement lié notamment à l'évolution récente des prix du pétrole ». Est en outre pointée la progression continue des dépenses publiques, ce malgré l'extinction des mesures de soutien adoptées dans le contexte de la pandémie, puis pour faire face au choc inflationniste qui a résulté de la crise ukrainienne.

Ces projections s'opèrent dans une configuration où les banquiers centraux (notamment aux États-Unis et au sein de la zone euro) assument le risque d'une récession dans l'optique de parvenir à endiguer la vague d'inflation.

2. Face à la forte poussée de l'inflation, les banques centrales ont relevé leurs taux directeurs, et cela emporte une très nette hausse du coût de financement des collectivités locales, rendant le financement du plan d'investissement plus onéreux et l'objectif de gestion fine de la trésorerie d'autant plus opportun

L'exercice 2022 a marqué la fin des taux négatifs et des conditions de financement extrêmement favorables qui les ont accompagnés, avec le retour des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE) en territoire positif, afin de lutter contre l'inflation galopante. Ces efforts se sont poursuivis et accentués en 2023, avec des taux directeurs les plus élevés depuis la création de l'euro décidés lors de la dernière réunion de politique monétaire de la BCE du mois de septembre, à savoir 4,0% pour le taux de dépôt, 4,5% pour le taux de refinancement et 4,75% pour la facilité marginale.

Du point de vue de l'Etat, la remontée des taux conjuguée à une augmentation des volumes d'émission d'emprunt conduirait quasiment à une multiplication par deux de la charge de la dette en 5 ans :



Pour les collectivités locales, alors qu'il était encore envisageable d'obtenir des taux fixes sur 15 ans inférieurs à 1,0% tout début 2022, le taux fixe de marché (= swap d'index + marge bancaire) s'établit désormais entre 4,0 et 4,5%, impliquant un renchérissement à due concurrence du coût de la dette et donc du financement du programme d'investissement envisagé par la commune.

La nette et rapide remontée des taux intervenue depuis près de deux ans. Il semble atteindre un plafond. Le pilotage d'une BCE soucieuse de continuer de soutenir à court-moyen terme une économie encore largement convalescente, et d'éviter de trop fortes secousses sur les dettes souveraines. L'encours des Etats membres de la zone euro a, de plus, considérablement gonflé en vue de financer les mesures de protection face à la crise sanitaire, puis à l'inflation.

Dans ce contexte, l'épisode de la faillite de la Ville de Birmingham, la deuxième ville la plus peuplée du Royaume-Uni, a illustré la sensibilité de l'enjeu de la dette publique et n'a sans doute pas favorisé l'image du « risque Collectivité » pour les partenaires bancaires, même si la situation apparaît, à bien des égards, différente de celle des collectivités françaises.

Ainsi, ayant engagé une accélération particulièrement ambitieuse de son cycle d'investissement, la commune devra composer avec ce nouvel environnement de taux fortement rehaussé.

En revanche, la problématique relative au taux de l'usure qui avait surgi en 2022, en privant d'accès à l'emprunt (à tout le moins à taux fixe) des collectivités pendant plusieurs mois, ne constitue plus un obstacle pour elles en 2023, dans la mesure où les taux plafonds correspondants se sont installés à des niveaux supérieurs aux taux de marché. Pour rappel, le taux de l'usure correspond à un outil de protection des emprunteurs (particuliers, entreprises et collectivités) consistant à relier le niveau maximal du taux d'intérêt qui peut être proposé dans le cadre d'un nouvel emprunt à la moyenne des taux constatés au cours de la période précédente.

En parallèle, avec la remontée des taux, il conviendra de se montrer d'autant plus vigilant quant à la gestion optimale de la trésorerie que sur le cycle 2015-2021, au cours duquel « le coût de l'argent » était beaucoup moins onéreux, pour ne pas dire quasi-nul par périodes.

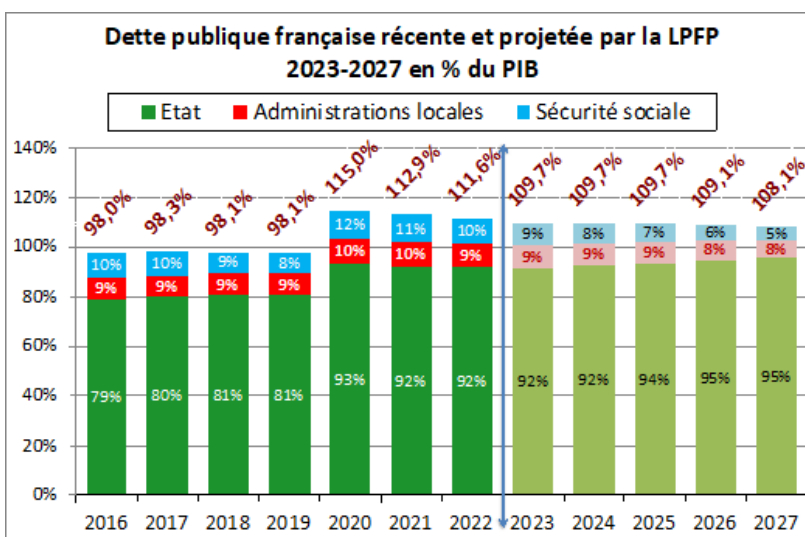
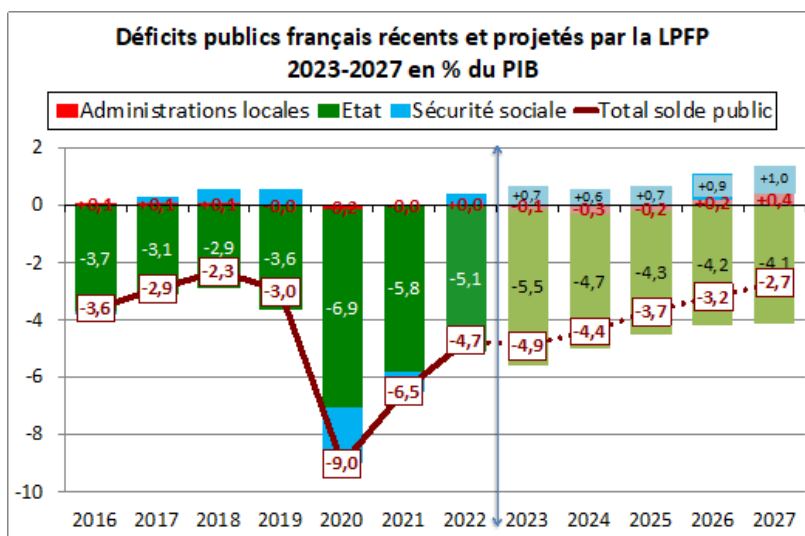
B - LES PRINCIPALES MESURES FIGURANT DANS LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2024 ET LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027, AVEC FOCUS SUR LEURS ENJEUX POUR LA COMMUNE DE PANTIN

1. La trajectoire des finances publiques durablement affectée par la crise sanitaire et la forte inflation (dont la réponse à la crise énergétique)

Pour respecter la trajectoire de réduction du déficit public, la loi de programmation 2023-2027 table sur une nette amélioration de la situation des collectivités territoriales : pratiquement à l'équilibre en 2022, leurs comptes

dégageraient ainsi des excédents en 2026 et 2027, à hauteur de 0,2 puis 0,4 point de PIB.

Cette trajectoire s'établirait globalement de -4,9% en 2023 à -2,7% à l'horizon 2027, en passant par des marches à -4,4% en 2024, -3,7% en 2025 et -3,3% en 2026, avec une dette publique qui se stabiliserait juste en-deçà de 110% du PIB.



Sans changement par rapport à la version du texte examinée à l'automne 2022, deux instruments sont « réactivés » pour inciter les collectivités à atteindre cet objectif :

- a) d'une part, un encadrement de l'évolution des concours d'Etat aux collectivités, hors FCTVA et TVA des régions avec des montants plafonds qui en découlent ayant ensuite vocation à être déclinés par les lois de finances successives (qui peuvent néanmoins toujours y déroger ...) ;
- b) d'autre part, l'introduction d'un objectif de maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités contenu à inflation -0,5 point, soit +4,8% en 2023 et +2,0% en 2024, puis +1,5% en 2025.

	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif de dépense	+4,8%	+2,0%	+1,5%	+1,3%	+1,3%

Rappelons que la loi de programmation des finances publiques, adoptée fin septembre via le recours à l'article 49-3 de la Constitution, représentait un prérequis obligatoire pour permettre à la France d'activer le bénéfice des dernières tranches du plan de relance mis en place par l'Union européenne, dont un peu plus de 17 Md€ (entre 2023 et 2024) devaient encore lui être alloués.

2. Les dotations et fonds perçus par la commune

Comme pour 2023, le projet de loi de finances pour 2024 prévoit une enveloppe de DGF du bloc communal en hausse globale de +220 M€.

En principe, la hausse de certaines de ses composantes (péréquation notamment) impose d'en réduire d'autres (variables d'ajustement, dont la dotation forfaitaire des communes).

Néanmoins, cette année, le nouvel abondement exceptionnel de l'Etat à hauteur de 220 M€ est destiné à couvrir l'essentiel des facteurs de hausse. Dans ces conditions, le besoin de financement lié (cf. détail ci-dessous) permettrait, selon de premières estimations, de reconduire (déjà le cas en 2023) l'absence d'écêtement de la dotation forfaitaire de la commune pour 2024.

Comme chaque année, le besoin de financement (les dotations en hausse) provient :

- du coût de l'évolution de la population, répercuté dans la dotation forfaitaire des communes (30-40 M€ par an) ;
- de l'évolution de la dotation d'intercommunalité : 30 M€ fixes par an ;
- des mesures en faveur des communes nouvelles ;
- de l'accentuation de l'effort de péréquation, plus ou moins dans le sillage des années antérieures, avec +190 M€ envisagés pour 2024 :
 - 90 M€ pour la DSU (dotation de solidarité urbaine) ;
 - 100 M€ pour la DSR (dotation de solidarité rurale) ;
 - La DNP (dotation nationale de péréquation) restant figée.

Le besoin de financement définitif ne sera connu qu'en février. En principe, son montant est couvert par :

- l'écêtement de la dotation forfaitaire de DGF des communes ;
- et par une réduction uniforme de la dotation de compensation part salaires (CPS) des EPCI.

C'est le Comité des Finances locales (CFL) qui arbitre en février la répartition de l'effort entre ces deux composantes : traditionnellement, jusqu'en 2021, la dotation forfaitaire des communes supportait 60% du besoin et la dotation de compensation des EPCI 40%, mais la nouvelle rédaction du PLF 2024 devrait changer la donne en la matière.

Ainsi, sous réserve de la décision définitive du CFL, la commune de Pantin pourrait donc à nouveau échapper en 2024 à l'écêtement de sa dotation forfaitaire, tout en bénéficiant encore de la dynamique de la DSU.

Par ailleurs, aucune modification ne serait apportée aux fonds de péréquation horizontale (alimentés par les collectivités jugées les plus favorisées au regard d'un panier de critères et bénéficiant à celles jugées les plus défavorisées selon un autre panier de critères) :

- FSRIF (Fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France) ;
- FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales).

Pour la commune, au stade de présentation du projet de loi et avant véritable discussion parlementaire, cela devrait signifier pour 2024 (en fonction du texte définitif et d'un certain nombre de paramètres comme la variation de population de la commune et des indicateurs de richesse fiscale par rapport aux moyennes) :

- une légère progression de la dotation forfaitaire (effet population) : 0,72 M€ estimés pour 2024, soit +0,07 M€ ;
- une nouvelle progression de la DSU : 3,86 M€ projetés pour 2024, soit +0,17 M€ ;
- la conservation d'un niveau équivalent de FSRIF : 1,73 M€ nets (du prélèvement) pour 2024 avec la consolidation de la sécurisation de son éligibilité grâce notamment à sa dynamique de population en 2020, puis 2021 (la Ville oscillait autour du seuil d'éligibilité depuis plusieurs années) ;
- un niveau similaire de FPIC : bénéfice net (du prélèvement) qui devrait avoisiner 0,85 M€.

***A noter** : une partie du besoin en financement de la DGF devrait reposer en 2024 sur une ponction de la DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle), tant du bloc communal, que des départements et des régions. Dans la mesure où la commune de Pantin ne perçoit pas de DCRTP, elle ne serait pas concernée par l'effort financier correspondant. Idem pour le FDPTP (fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle), qui serait également mis à contribution dans ce cadre.*

3. Les enjeux en matière de fiscalité

a) Majoration forfaitaire des bases fiscales

Le PLF 2024 prévoit comme chaque année la mise en œuvre en année N du coefficient de majoration forfaitaire des bases fiscales à hauteur de l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) constaté de novembre N-2 à novembre N-1.

Selon les estimations, il pourrait donc avoisiner +4,2%.

Il s'agit d'un aspect important à suivre, dans la mesure où les produits de fiscalité directe représentent désormais la moitié des recettes de fonctionnement de la commune et jouent donc un rôle essentiel dans la dynamique de celles-ci.

b) Étalement de la suppression de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)

Bien qu'elle ne concerne pas directement Pantin qui ne la percevait déjà plus (ni d'ailleurs l'EPT Est Ensemble, puisqu'il s'agissait de la principale recette de la Métropole du Grand Paris jusqu'à fin 2021), la suppression de la CVAE, conçue comme l'une des principales mesures en faveur des entreprises dans le cadre de la poursuite de la baisse des impôts de production, se matérialisait par l'intermédiaire de la loi de finances initiale pour 2023 et bénéficie aux entreprises établies sur le territoire communal.

Effective dès 2023 pour les collectivités locales concernées (Département et donc MGP sur le territoire de la petite couronne parisienne ; sinon Communautés et Métropoles), la mesure, qui devait être étalée sur deux ans pour les entreprises, le sera finalement sur quatre ans, avec trois années supplémentaires d'abaissement progressif, dans l'optique de limiter les effets sur le déficit public (estimés au global à 4 Md€ pour la CVAE résiduelle).

Du point de vue des entreprises, elle sera donc définitivement supprimée à partir de 2027.

c) Exonérations et abattements à la taxe sur le foncier bâti (TFB) pour les logements sociaux

Deux mesures distinctes concernant la question de la fiscalité du logement social sont envisagées dans le PLF 2024.

La première mesure consisterait en la mise en place d'une nouvelle exonération de TFB pour les logements sociaux anciens faisant l'objet d'une rénovation thermique efficace.

Il s'agirait d'une exonération de TFB pour 25 ans appliquée aux logements sociaux achevés depuis plus de 40 ans faisant l'objet d'une rénovation thermique leur permettant de basculer d'un classement « F » ou « G » vers une note « A » ou « B » au titre des diagnostics de performance énergétique.

Cette nouvelle exonération ne serait aucunement compensée aux collectivités du bloc communal (seules à bénéficier encore de TFB) par l'Etat.

La seconde mesure correspond à la prorogation (d'un an jusqu'à fin 2024, puis sur la période de la prochaine génération de contrats de ville) de l'abattement de -30% de TFB pour les bailleurs sociaux situés sur le périmètre de QPV (quartiers prioritaires de la Ville), qui arrivait à son terme à défaut d'ajustements.

4. L'extension du « fonds vert » à la rénovation des écoles

Créé par la loi de finances initiale (LFI) pour 2023, le « fonds vert », destiné au financement de « projets des collectivités territoriales » en matière de « *performance environnementale (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets, etc.), d'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et d'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place de zones à faible émission, etc.)* », serait doté de moyens supplémentaires, fléchés spécifiquement vers la rénovation des écoles.

L'autorisation d'engagement ouverte dans ce cadre basculerait ainsi de 2,0 Md€ à 2,5 Md€, avec 0,5 Md€ réservés aux programmes de rénovations d'école.

La commune pourrait certainement déposer des dossiers au titre de ce fonds pour soutenir le financement d'un certain nombre de projets de son PPI.

CHAPITRE 2 : COMPRENDRE LE CONTEXTE LOCAL POUR PRENDRE PLEINEMENT LA MESURE DES ENJEUX

A - LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS FACE A L'INCERTITUDE

Pour rappel, la création de la MGP depuis 1^{er} janvier 2016 a modifié tant l'architecture territoriale que celle des flux financiers.

1. Statu quo pour le devenir de la Métropole du Grand Paris (MGP)

Vis-à-vis du devenir de la MGP, les projets de loi de finances se suivent et se ressemblent, en n'abordant pas le sujet, sinon au titre de mesures techniques destinées à prolonger les délais de dispositifs conçus comme transitoires.

Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et renforcée par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la MGP a vu le jour le 1^{er} janvier 2016.

Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et à statut particulier, elle a pour vocation d'améliorer la vie des habitants, de réduire les inégalités territoriales et de développer un modèle urbain, social et économique durable. Elle regroupe Paris, les **123 communes de la petite couronne** (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) et **7 communes de la grande couronne** (Essonne et Val d'Oise), soit plus de **7 millions d'habitants**. Elle est composée de Paris et 11 territoires allant de 300 000 à 700 000 habitants.

Alors que le 17 juillet 2017 au Sénat, le Président de la République avait annoncé aboutir pour l'automne 2017 à « *une organisation institutionnelle stabilisée et efficace* », force est de constater que le paysage institutionnel est resté inchangé en Ile-de-France. Si l'évolution des périmètres de compétence est bloquée, les flux financiers mis en place depuis 2016 perdurent.

Pour rappel, dans l'architecture complexe de la petite couronne parisienne, la CFE, provisoirement perçue par les 11 établissements publics territoriaux (EPT - qui sont des syndicats) et par la Ville de Paris, devait initialement être transférée à la MGP (à fiscalité propre) au 1^{er} janvier 2021.

La LFI (loi de finances initiale) 2021 avait repoussé le transfert de 2 ans (à 2023), mais, anticipant le repli de la CVAE de la Métropole, avait imposé aux EPT et à la Ville de Paris de reverser à celle-ci les 2/3 de leur croissance de CFE par rapport à 2020.

Le texte reconduit également jusqu'en 2023 le compromis déjà mis en œuvre en 2019 et 2020, consistant à prolonger la compensation, par la MGP, de la dotation d'intercommunalité des EPCI préexistants aux EPT (qui devait initialement prendre fin en 2019) en « contrepartie » de la suspension de la Dotation de Soutien à l'Investissement Territorial (DSIT – reversement d'une quote-part de la croissance annuelle de CVAE de la MGP). Pour rappel, quatre scénarii semblent envisageables à court-moyen terme, avec de potentiels amendements susceptibles d'être déposés :

n°1 : prolongation du régime transitoire sur ces différents aspects.

n°2 : application de la loi telle que prévue, avec la fin du régime transitoire, ce qui impliquerait donc notamment pour l'EPT :

- Le transfert de la dotation d'intercommunalité à la MGP à ce jour compensée au sein de la dotation d'équilibre avec l'EPT ;
- La perte de la dynamique de CFE (avec une dotation d'équilibre figée en valeur 2023).

n°3 : l'absorption des EPT et de leurs compétences par la MGP.

n°4 : le transfert des ressources à la MGP, mais sans s'accompagner des transferts de compétences qui les justifieraient, ce qui pourrait conduire la MGP à mettre en place un système de redistribution massif, dont les modalités seraient à définir, à l'instar de la dotation de solidarité métropolitaine (DSM) qui a été versée pour la première fois en 2023.

La prolongation du régime transitoire sur ces différents aspects tient donc la corde pour ce PLF 2024, si bien que dans l'immédiat (pour 2024), la commune ne devrait pas être directement affectée par ces aspects.

2. La mise en œuvre des transferts à Est Ensemble, la création de la MGP, le versement de l'attribution de compensation par la MGP depuis 2016, la mise en place du FCCT et un statut de syndicat

Jusqu'en 2015, Est Ensemble avait le statut de collectivité territoriale (puisque communauté d'agglomération).

L'année 2016 a été marquée par :

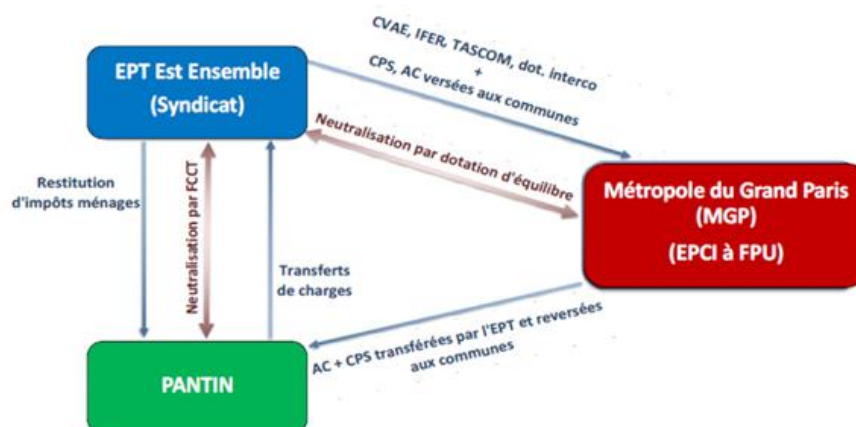
- la création de la Métropole du Grand Paris (MGP), devenue ainsi la collectivité territoriale d'échelon supérieur à la commune,
- et par la transformation de la CA Est Ensemble en Établissement Public Territorial (syndicat à statut particulier, conservant la Cotisation Foncière des Entreprises).

En dehors de la CFE, la principale ressource de l'EPT est la contribution versée par leurs communes membres : le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT).

Ce que prévoit la loi en vigueur sur le calcul du FCCT :

- Pour les communes antérieurement rattachées à un EPCI (cas de Pantin), le FCCT est égal :
 - aux produits de fiscalité « ménages » levés par leur ex-EPCI, en valeur 2015, et qui leur ont été transférés,
 - à la dotation de compensation « part salaires » (CPS) qui leur est reversée, en sus (et au sein) de l'attribution de compensation (AC), par la MGP.
- Pour les communes anciennement isolées, le FCCT est égal à « une quote-part d'impôts ménages », correspondant en pratique aux transferts de charges des communes vers l'EPT.
- Le FCCT peut être révisé, après avis de la Commission Locale des Charges Territoriales (CLECT) et à la majorité des 2/3 du conseil territorial, dans la limite de +/- 30% du produit des impôts ménages perçus par les EPCI existants au 31/12/2015 représentant au plus 5% des recettes de fonctionnement des communes. Cette disposition ne s'appliquerait donc qu'aux communes issues d'EPCI (cas de Pantin).
- La contribution des communes au FCCT est recalculée lors de chaque nouveau transfert de charges.
- La composante « impôts ménages 2015 » est indexée chaque année du coefficient de majoration forfaitaire des valeurs locatives cadastrales (inflation N-1) à écart en 2023 entre :
 - la revalorisation des bases de TH résidences principales pour la commune,
 - le reversement via le FCCT selon la majoration forfaitaire de +7,1% en 2023 (3,4 % en 2022).

Cette opération s'est traduite, schématiquement, par les mouvements suivants :



A l'origine, en 2016, le FCCT était le suivant :

Mode de calcul du FCCT prévu dans la loi NOTRe

FCCT 2016 versé par Pantin à Est Ensemble 20,3 M€	=	Produit de la fiscalité ménage perçue par la CA Est Ensemble en 2015 7,7 M€	+	Evolution des valeurs locatives votées en LFI (+1% en 2016) 0,08 M€	+	Dotation Compensation part salaire (CPS) perçue par la ville et reversée à EE 12,53 M€	+	Transfert de compétences nouvelles 0 €
--	---	--	---	--	---	---	---	---

A été inventé ici, ce qu'il faut bien qualifier « d'usine à gaz » où plus personne ne sait vraiment en quoi consiste les ressources des collectivités et les transferts entre elles.

Depuis 2016, le budget de la commune est augmenté « artificiellement » de la part du FCCT fiscal, car la recette perçue par la commune est intégralement reversée à Est Ensemble. Il augmente annuellement de l'évolution de la fiscalité. Des observateurs peu avertis, voire peu scrupuleux, en déduiront une hausse du budget de la ville qui en fait n'existe pas.

Le FCCT fiscal pour l'année 2023 s'élève à hauteur de 21,6 M€ et est estimé à 22 M€ pour 2024. La partie dotation « part salaires » reste figée mais la partie « fiscalité » augmente chaque année.

Expliquée en détail dans chaque rapport de la CLECT, cette fraction correspond au montant de fiscalité additionnelle sur les ménages (taxes d'habitation, taxes foncières) perçue en 2015 par l'EPCI préexistant, majorée de la dotation de compensation de la part salaires (DCPS).

Le montant de la fraction dite « fiscale » du FCCT (hors part DCPS) est actualisé chaque année par application du taux d'évolution des valeurs locatives foncières de l'année, figurant à l'article 1518 bis du code général des impôts. Depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) glissant de novembre à novembre. Selon les dernières données publiées par l'INSEE (le 15/12/2020), l'IPCH a évolué de +7,1% de novembre 2021 à novembre 2022. A ce stade de la préparation budgétaire, il est estimé à 4 % et sera ajusté au réel lors de la CLECT de 2024.

Recettes reversées à Est Ensemble	FCCT 2016	FCCT 2017	FCCT 2018	FCCT 2019	FCCT 2020	FCCT 2021	FCCT 2022	FCCT 2023	FCCT 2024 (prev)	Evolution 2024 / 2023	
Pantin total FCCT	20 326 778	20 357 966	20 451 908	20 626 201	20 723 362	20 739 749	21 018 897	21 621 644	21 985 329	363 685	1,7%
Taxe d'habitation (part EPCI)	7 790 873	7 822 036	7 915 901	8 090 051	8 187 132	8 203 506	8 482 425	9 084 677	9 448 064	363 387	4,0%
Taxe foncière non bâti(part EPCI)	6 397	6 422	6 499	6 642	6 722	6 735	6 964	7 458	7 757	298	4,0%
Compensation part salaire	12 529 508	12 529 508	12 529 508	12 529 508	12 529 508	12 529 508	12 529 508	12 529 508	12 529 508	0	0,0%

Le FCCT de la commune comporte deux autres parts qui impactent exclusivement les dépenses de fonctionnement de la commune :

- **le FCCT « 2ème fraction équilibre »**, est versée chaque année depuis 2016 à Est Ensemble.

Cette contribution a été traduite dans le Pacte de gouvernance financière et fiscale mis en place entre l'EPT et ses communes membres.

Elle a été instaurée afin de permettre l'équilibre du budget d'Est Ensemble, a été évaluée à l'origine à hauteur de 2,5 M€ et a été portée à 4 M€ à compter de 2022. La participation de Pantin est donc passée de 406 k€ en 2021 à 648 k€ en 2023. Elle est estimée à 650k€ en 2024.

- **le FCCT « 3ème fraction - transfert »**, correspond au financement par la commune des charges transférées et désormais supportées par Est Ensemble. Cette contribution est estimée à 1 M€ en 2024.

En 2021, le montant payé par la commune au titre de la « 3ème fraction – transfert » s'élevait à 259 530 euros ; il s'est élevé en 2022 à hauteur de 585 k€, intégrant les frais supplémentaires liés à l'ouverture de la piscine Alice Milliat en juillet et du conservatoire Jacques Higelin en septembre 2022. 2023 comprend ces dépenses en année pleine, ainsi que la participation de la commune aux frais liés à l'ouverture en septembre du centre culturel Nelson

Mandela. L'exercice 2024 comprendra donc l'intégralité en année pleine des coûts supplémentaires nécessaires au fonctionnement de ces 3 nouveaux équipements. Le BP 2024 intégrera ces dépenses supplémentaires qui seront précisés en CLECT.

En résumé, depuis 2016, le FCCT évolue globalement de la façon suivante :

Récapitulatif du FCCT	FCCT 2016	FCCT 2017	FCCT 2018	FCCT 2019	FCCT 2020	FCCT 2021	FCCT 2022	FCCT 2023	FCCT 2024 (prev)	Evolution 2024 / 2023	
1ère fraction fiscale	20 326 778	20 357 966	20 451 908	20 626 201	20 723 362	20 739 749	21 018 897	21 621 644	21 985 329	363 685	1,68%
1ère fraction Equilibre	0	391 380	404 577	406 551	404 876	406 403	647 290	645 993	650 000	4 007	0,62%
3 ème fraction (charges transférées)			34 262	135 691	274 461	259 530	584 744	818 220	1 012 301	194 081	23,72%
Total FCCT	20 326 778	20 749 346	20 890 747	21 168 443	21 402 699	21 405 682	22 250 931	23 085 857	23 647 630	561 773	2,4%
N / N-1		422 568	141 401	277 696	234 256	2 983	845 249	834 926	561 773		
%		2,08%	0,68%	1,33%	1,11%	0,01%	3,95%	3,75%	2,43%		

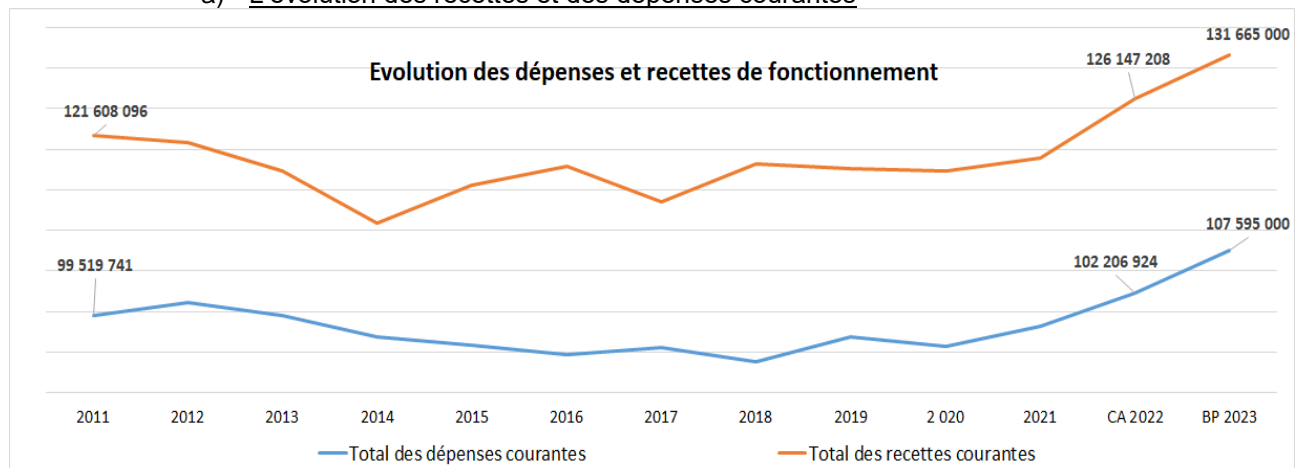
Au sein de la 3^{ème} fraction, la part des nouveaux équipements ouverts depuis 2022 est la suivante :

Au sein de la 3 ème fraction (charges transférées), les coûts supplémentaires liés à l'ouverture nouveaux équipements, la piscine Alice Milliat, le conservatoire Jacques Higelin et l'espace culturel Nelson Mandela	FCCT 2022	FCCT 2023	FCCT 2024 (selon clect 01/2023)	Evolution 2024 / 2023	
	289 695	474 339	618 420	144 081	30,4%

B - UN CONTEXTE FINANCIER QUI A CONTRAINT L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2024

1. Les indicateurs financiers

a) L'évolution des recettes et des dépenses courantes



*les montants sont hors FCCT (fonds de compensation des charges transférées, encaissées puis reversées à Est Ensemble pour 20,3 M€ depuis 2016 et 23 M€ en 2023)

L'analyse de ce graphique permet de constater une augmentation constante des dépenses de fonctionnement depuis 2018. En parallèle, une stagnation de recettes était constatée jusqu'en 2021.

Les mesures fiscales décidées en 2022 ont permis de mettre un terme « ponctuel » à l'effet ciseaux en apportant une hausse de 5 M€ de recettes fiscales. Cette dernière était nécessaire pour compenser la diminution des recettes et la hausse des dépenses ; elle a permis d'accroître en 2022 l'épargne nécessaire au financement de l'important programme d'investissement. Elle a également permis à la commune d'affronter plus sereinement le choc des crises et de l'augmentation des dépenses de 2023.

La baisse des recettes s'était opérée depuis 2011 malgré les rebonds de 2015, 2016 et 2018, et la stabilité apparente depuis 2018 masquait une baisse des dotations d'État, principalement compensée par le dynamisme des recettes fiscales.

Cette baisse de recettes était essentiellement due au tarissement des dotations de l'État, à la disparition de la taxe professionnelle et à l'effort de contribution demandé aux collectivités locales pour résorber les déficits publics. Cette baisse est également liée aux transferts de compétences vers l'intercommunalité (en recettes sous l'effet de la diminution de l'AC, en dépenses avec les transferts de personnels et de charges de fonctionnement général) et, en 2021, au prélèvement sur le produit des amendes de police qui a coûté 474 k€ au profit d'Île-de-France Mobilités (IDFM) et de la Région Île-de-France.

**Le poste des dotations, participations et subventions a diminué de 8,9 M€, soit -40%, passant de 22,2 M€ en 2011 à 13,4 M€ au BP 2023. Elles sont estimées à 14,2 M€ à ce stade de la préparation du BP 2024, encore en cours d'élaboration.
 Rappelons que les dotations étaient de 37,2 M€ en 2009 (-68% de 2009 à 2023).**

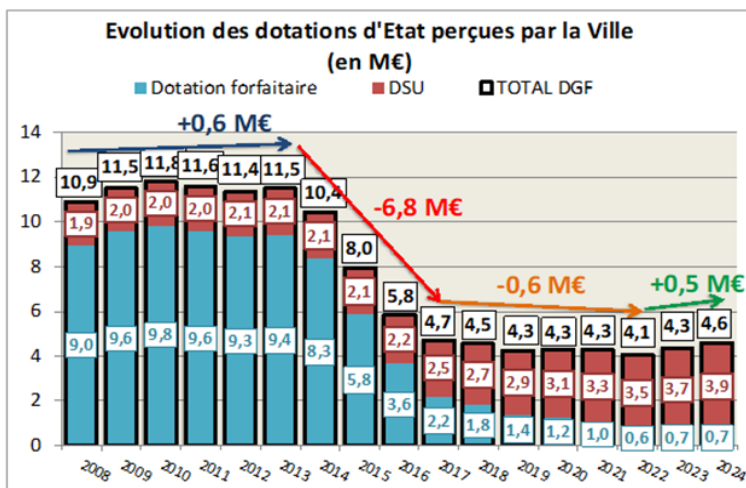
Détail de l'évolution des recettes réelles de fonctionnement hors reprise des résultats, et hors recettes exceptionnelles dont cessions :

Recettes réelles de fonctionnement (gestion courante)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	CA 2022	BP 2023	Variation BP 2023/CA 2022	
Impôts et taxes	93 076 522	90 417 184	93 463 611	92 710 743	94 296 824	94 997 828	102 265 545	104 960 000	2 694 455	2,6%
Dotations, participations et subventions	14 143 957	11 153 446	13 151 252	13 006 204	13 514 039	13 346 244	12 732 586	13 370 000	637 414	5,0%
Redevances et produits des services	8 604 483	9 734 785	9 037 066	9 458 731	7 322 182	8 526 301	9 343 353	10 890 000	1 546 647	16,6%
Autres produits de gestion courante	863 331	1 018 779	988 936	1 004 359	999 372	1 044 627	914 423	1 135 000	220 577	24,1%
Atténuation de charges	1 267 614	1 146 467	1 463 269	1 388 657	1 221 649	1 050 306	891 301	1 310 000	418 699	47,0%
Total des recettes courantes	117 955 907	113 470 661	118 104 135	117 568 695	117 354 066	118 965 306	126 147 208	131 665 000	5 517 792	4,4%

*les montants sont hors FCCT (fonds de compensation des charges transférées, encaissées puis reversées à Est Ensemble pour 20,3 M€ depuis 2016)

L'analyse de l'évolution des recettes est rendue complexe car au-delà des effets de refacturation réalisés auprès d'Est Ensemble (cf. l'évolution des redevances et produits des services entre 2013 et 2014 à -38,3% qui apparaît dans le graphique sur l'évolution des recettes), l'une des principales recettes du budget est constituée par l'attribution de compensation. Cette dernière a diminué à due concurrence des transferts effectifs de charges au moment de la création d'Est Ensemble et du transfert effectif des compétences.

Enfin, la diminution des dotations d'État a fortement impacté le budget de la commune, et notamment celle de la DGF qui a évolué au cours de trois séquences sur la longue période 2008-2021, avec une accélération significative de la péréquation à partir de 2017 (réforme DSU) :



2008-2013 : +0,6 M€
 => quasi-stabilité (légère progression notamment à la faveur de la progression de population
 => ponction sur dotations d'Etat pour rétablissement des comptes publics + écrêtement forfaitaire

2013-2017 : -6,8 M€
 => ponction sur dotations d'Etat pour rétablissement des comptes publics + écrêtement forfaitaire

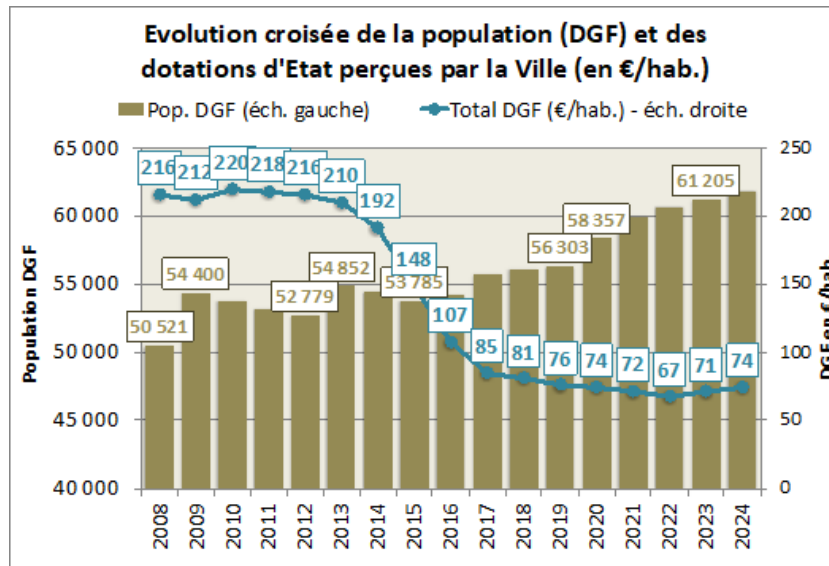
2017- 2022 : -0,6 M€
 => gel des dotations au niveau national en lien avec la mise en place de la contractualisation avec l'Etat ; relative stabilité pour Pantin : (hausse péréquation vs écrêtement forfaitaire).

2023- Prévisions 2024 : +0,5 M€ :
 augmentation légère du fait de l'augmentation de la population

Outre la dernière tranche de ponction en faveur du redressement des comptes publics, appliquée en 2017, la dynamique de la DSU ne suffit pas tout à fait à enrayer la baisse (écrêtement) de la dotation forfaitaire, mais permet d'atténuer significativement la perte globale de DGF de la commune.

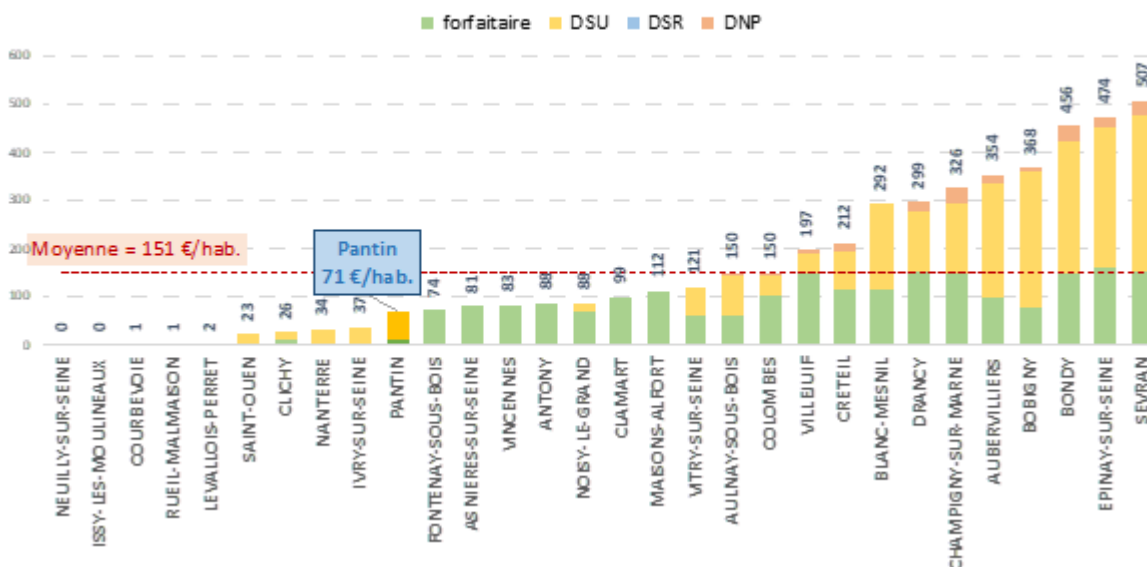
Depuis 2017, celle-ci perçoit davantage de dotations de péréquation (DSU) que de dotation forfaitaire.

Sur la période 2008-2023, en €/hab., les dotations d'État perçues par la commune ont été divisées par plus de 3, pour s'établir à 71€/hab en 2023 :



La faiblesse de la dotation forfaitaire de la commune la situe en-dessous de la moyenne des villes comparables, alors qu'elle bénéficie pourtant d'un niveau de dotation de péréquation (DSU)/hab. non négligeable, contrairement aux autres communes émergeant dans les parages de Pantin en €/hab.

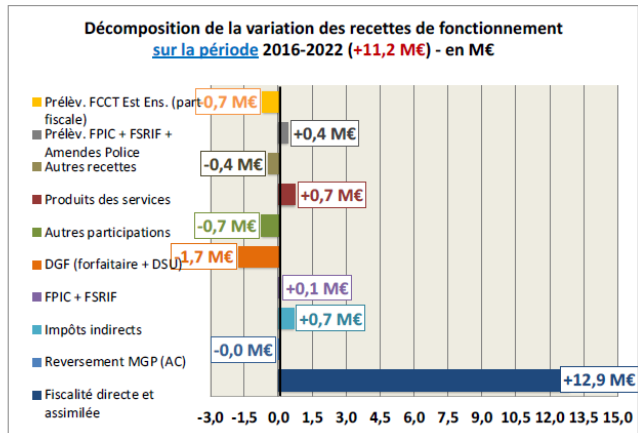
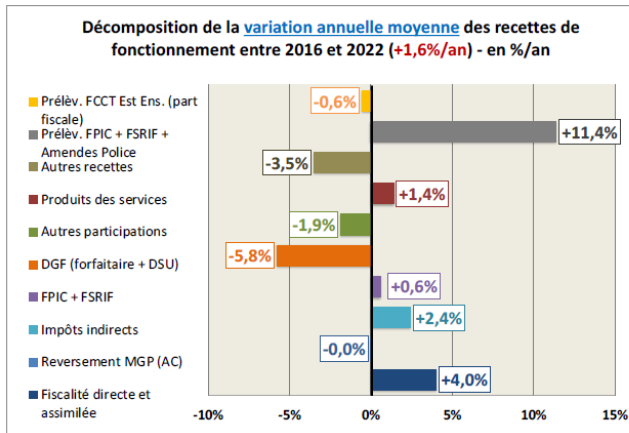
Dotation globale de fonctionnement (forfaitaire+DSU+DSR+DNP) 2023 des villes de 50.000 à 100.000 hab. de la MGP (en €/hab.)



Sur la période 2016-2022, les recettes de fonctionnement ont été principalement :

- Portées par le dynamisme de la fiscalité directe (+4%/an en moyenne, soit un volume en progression de +12,96 M€, établis à 12,3 M€ nets en fonction du prélèvement supplémentaire « part fiscale » du FCCT),
- Pénalisées par le recul des dotations d'État :

- 1,1 M€ rien qu'entre 2016 et 2017 (dernière année de la ponction au rétablissement des comptes publics qui s'est étalée de 2014 à 2017),
- 0,6 M€ depuis (cumulé en 5 ans), mêlant érosion de la dotation forfaitaire et progression de la DSU (péréquation).



b) Évolution des dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses exceptionnelles

Dépenses réelles de fonctionnement (gestion courante)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	CA 2022	BP 2023	Variation BP 2023/CA 2022	
Charges à caractère général	20 621 248	20 352 264	19 919 378	21 828 988	20 419 119	22 622 432	24 135 993	26 290 000	2 154 007	8,9%
Charges de personnel	62 344 381	62 838 180	62 028 559	63 906 594	64 747 241	64 146 044	66 377 440	68 105 000	1 727 560	2,6%
Autres charges de gestion courante	8 421 584	8 979 095	8 979 886	8 557 513	8 549 620	9 229 908	9 726 580	10 885 000	1 158 420	11,9%
Intérêts de la dette	2 530 544	2 295 978	1 953 893	1 730 430	1 485 624	1 294 777	1 558 718	1 915 000	356 282	22,9%
Atténuation de produits	815 041	1 124 481	915 267	865 418	546 717	914 757	408 193	400 000	-8 193	-2,0%
Total des dépenses courantes	94 732 799	95 589 998	93 796 982	96 888 943	95 748 321	98 207 917	102 206 924	107 595 000	5 388 076	5,3%

* Les montants sont hors FCCT (fonds de compensation des charges transférées, encaissés puis reversés à Est Ensemble pour 20,3 M€ depuis 2016)

Chaque année est l'occasion de rappeler les impacts de l'évolution de la structure du budget avec la création d'Est Ensemble en 2010. Cette évolution, bien que désormais ancienne, a entraîné des variations très importantes en fonction de la typologie des dépenses et conserve un impact encore aujourd'hui.

Il convient de rappeler que jusqu'en 2014, même si les compétences étaient d'un point de vue juridique "transférées", il demeurait des crédits inscrits dans les budgets précédents qui étaient comptablement neutralisés du fait de leur refacturation.

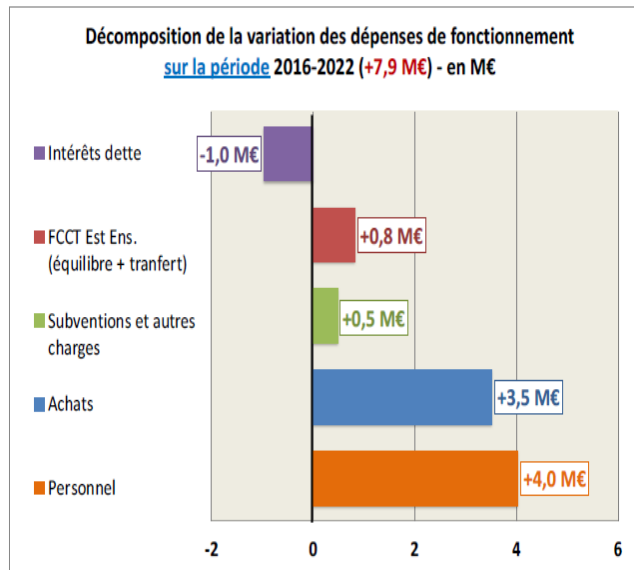
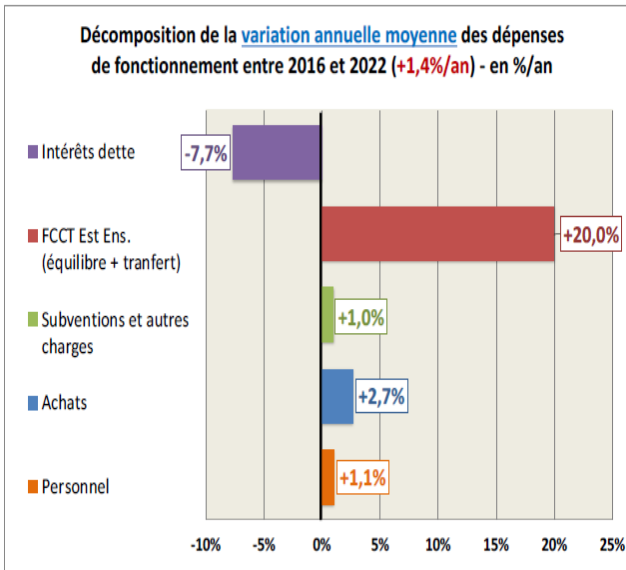
Cette technique budgétaire, bien que neutre, avait pour conséquence d'augmenter au moins facialement le montant des recettes et des dépenses. Là encore des observateurs peu avertis voire peu scrupuleux, pourraient en déduire qu'il existait des postes budgétaires à un niveau élevé qui en fait n'existaient pas.

Les dépenses relatives au personnel transféré à Est Ensemble ont eu un impact progressif sur l'exercice 2013, et à plein sur l'exercice 2014. Ainsi, depuis 2014, ce dispositif n'a quasiment plus lieu d'être et vient donc diminuer le montant des inscriptions budgétaires, tant en dépenses qu'en recettes. Les conventions de refacturation s'éteignent progressivement car Est Ensemble continue de reprendre au fur et à mesure les quelques dépenses encore non effectivement transférées.

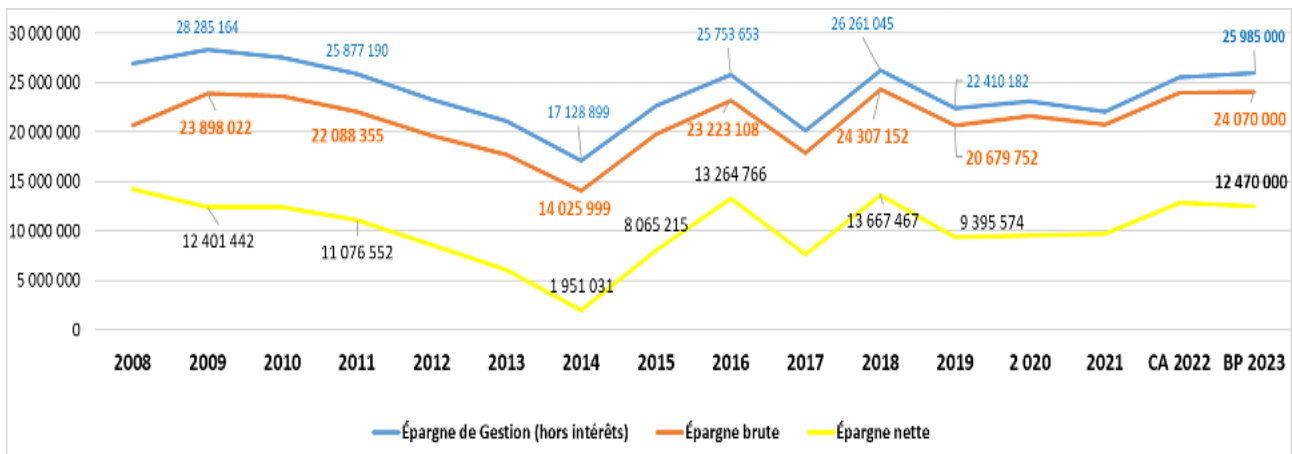
Encore aujourd'hui, avec l'ouverture des nouveaux équipements « est Ensemble » à Pantin en 2022 (piscine et conservatoire) et en 2023 (centre culturel Mandela aux Courtilières), de nouveaux flux financiers croisés sont encore générés. Ils impactent artificiellement le budget et rendent confuse sa lecture.

Sur la période 2016-2022, les **dépenses de fonctionnement** ont été essentiellement affectées par les mouvements suivants :

- légère augmentation des dépenses de personnel, contenues à +1,1%/an en moyenne (pour rappel, ce poste était de 0,6 %/an jusqu'en 2021) ; l'augmentation de ce poste est de +4 M€ sur la période.
- augmentation du poste des achats, au-delà du recul ponctuel en 2020 lié à la crise sanitaire : +2,7%/an, soit +3,5 M€ en volume ;
- poste « frais financiers » en retrait : -8%/an, soit -1 M€ en volume (pour rappel, les frais financiers étaient de -12%/an, soit -1,2 M€ en volume en 2021).



c) Évolution des épargnes



L'évolution de l'épargne nette confirme jusqu'en 2014 « l'effet ciseaux », et par conséquent la réduction des marges de manœuvre de la collectivité pour financer ses investissements. Les mesures fiscales prises en 2015 et les efforts de gestion ont permis de corriger la situation et d'atténuer les impacts des baisses de recettes attendues. Néanmoins, « l'effet ciseaux » réapparaît à compter de 2018.

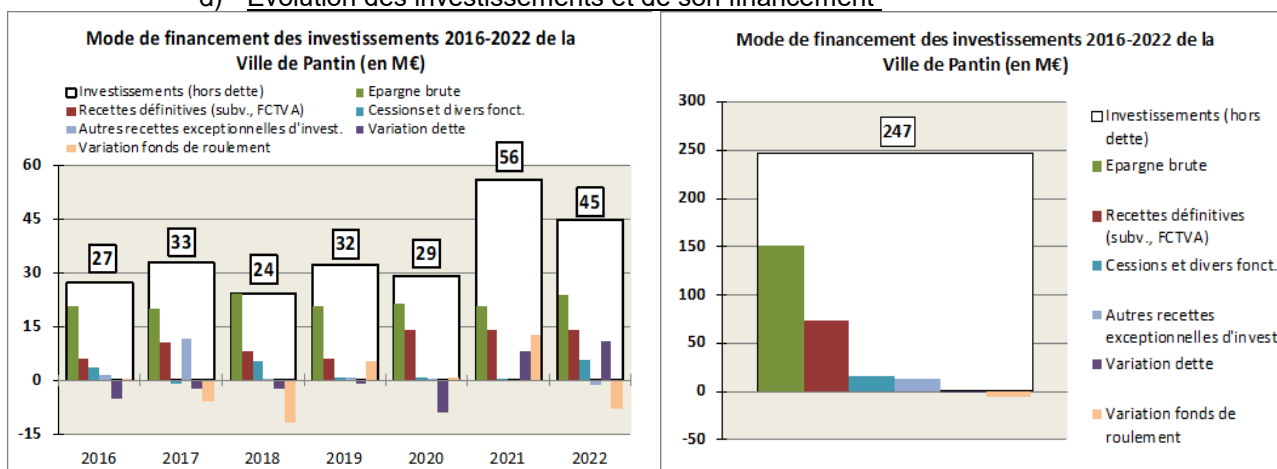
Si elles demeuraient solides et supérieures à 2014, l'année 2021 présentait une nouvelle diminution des épargnes, tendance qui se serait accrue sans les mesures fiscales prises en 2022 : la hausse de la fiscalité a apporté 5 M€ de recettes supplémentaires et a permis une réelle amélioration des épargnes :



Analyse de l'évolution des épargnes	2016	2017	2018	2019	2020	2021	CA 2022	BP 2023	Variation BP 2023/CA 2022	
Dépenses courantes	94 732 799	95 589 998	93 796 982	96 888 943	95 748 321	98 207 917	102 206 924	107 595 000	5 388 076	5,3%
Recettes courantes	117 955 907	113 470 661	118 104 135	117 568 695	117 354 066	118 965 306	126 147 208	131 665 000	5 517 792	4,4%
Épargne brute	23 223 108	17 880 663	24 307 152	20 679 752	21 605 745	20 757 389	23 940 284	24 070 000	129 716	0,5%
Écart N – N-1	3 429 937	-5 342 446	6 426 490	-3 627 401	925 993	-848 356	3 182 895	129 716		
% N / N-1	17,33%	-23,00%	35,94%	-14,92%	4,48%	-3,93%	15,33%			

Globalement, l'épargne brute se révèle toujours très satisfaisante et a atteint un niveau conséquent en 2023 de 24 M€, bien au-delà de 19 M€ sur la période de 2016 à 2021. Malgré la crise sanitaire, l'épargne brute fait mieux que résister en 2020 (21,6 M€) pour diminuer à nouveau en 2021 (20,7 M€ soit -0,9 m€ par rapport au CA 2020). Ces épargnes ont permis à la commune de dégager des capacités à investir et emprunter tout à fait satisfaisantes, qui se sont maintenues sur la période récente.

d) Évolution des investissements et de son financement



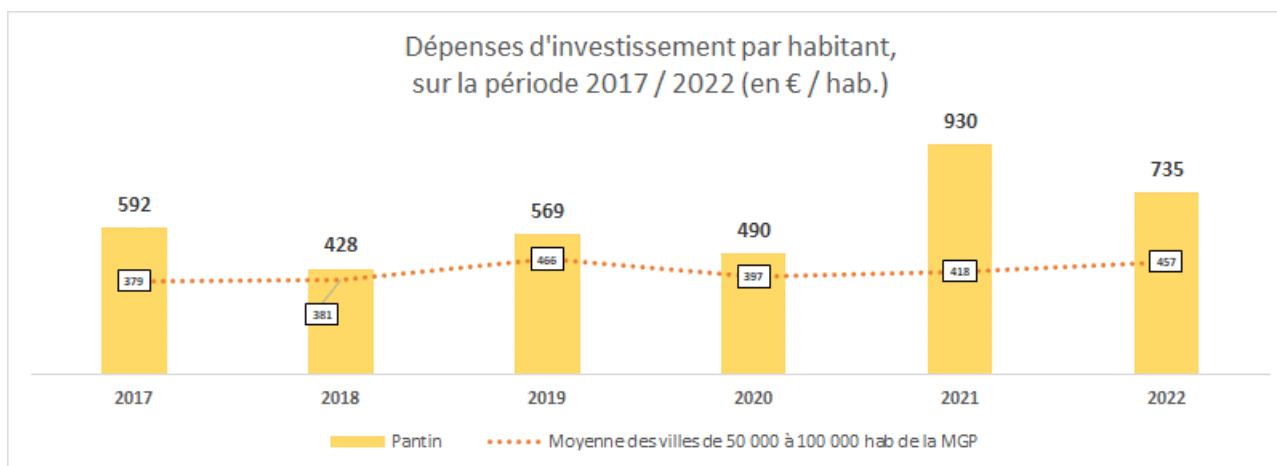
Sur la période 2016 – 2022, le montant des investissements s'est élevé à 247 M€ :

- Soit une moyenne de 35 M€/an,
- Ce qui représente 679 €/hab/an.

Pour rappel, les investissements 2016-2020 se sont élevés à 146 M€ ; ce volume a représenté une moyenne de 29 M€/an et 520 €/hab./an (soit +58% par rapport à la moyenne de la strate, établie à 328 €/hab./an)

En 2021, apparaît une nette accélération des investissements dont le montant est multiplié par près de 2 : ces derniers se sont élevés à hauteur de 56 M€.

Les dépenses d'équipement 2021-2022 de la commune (840 €/hab.) ont été supérieures de 2,5 fois à la moyenne nationale des communes de 50.000 à 100.000 hab.



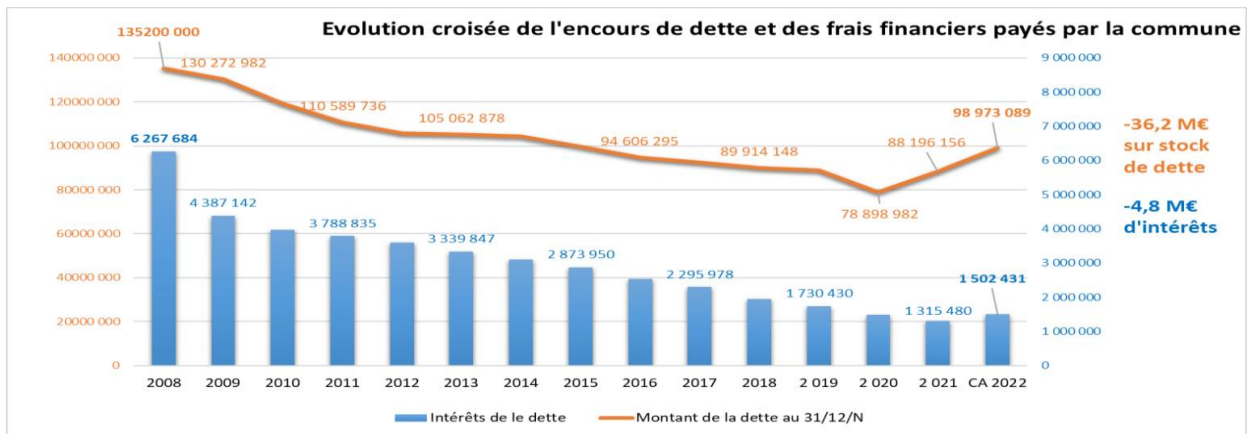
Ces investissements ont été financés par l'épargne, les subventions, le FCTVA, la taxe d'aménagement, les cessions diverses mais également et depuis 2021 par l'augmentation du recours à l'emprunt.

En effet, jusqu'en 2020, ces investissements conséquents ont été conjugués à un désendettement régulier (soit -20 M€ depuis fin 2015). Ce financement des investissements, associé au désendettement, a pu être opéré grâce à la conjugaison du maintien d'une épargne brute vigoureuse et d'un abondement de recettes d'investissement partiellement exceptionnel. En 2021, s'est opéré un changement de paradigme qui n'ôte en rien à la soutenabilité de la dette : un endettement de 8,3 M€ a ainsi participé au financement des 56 M€ d'investissement.

2. Le rapport annuel sur la dette

Au 31 décembre 2022, l'encours de dette s'élevait à 99 M€.

Globalement, l'évolution de la dette de la commune a été constante depuis 2008 et a permis de dégager des marges de manœuvre tant en fonctionnement qu'en investissement.



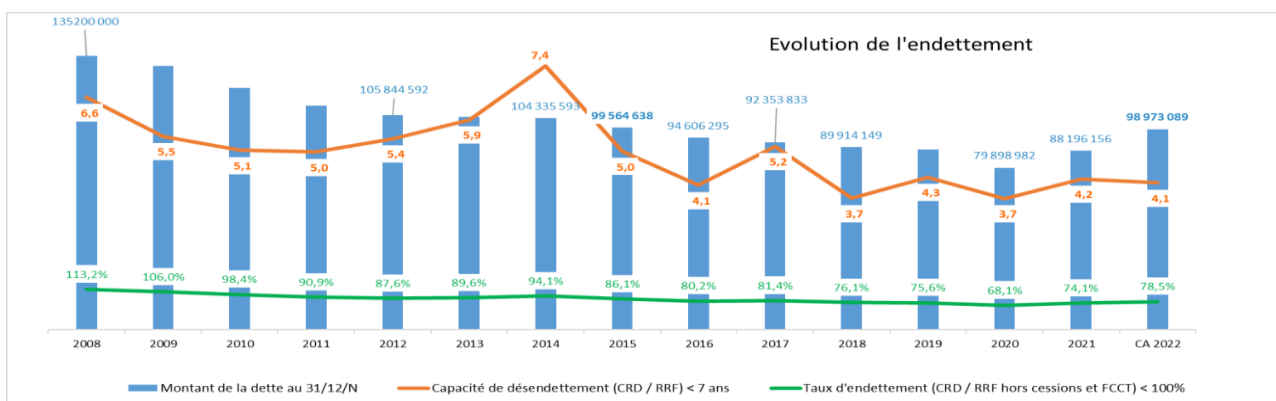
Après une stratégie financière basée sur le désendettement de la commune, le recours à l'emprunt est assumé depuis 2020 pour financer l'important programme d'investissement décidé par la majorité municipale. L'encours (99 M€ au 31/12/2022) reste néanmoins en deçà du seuil de 100 M€ d'endettement et conforme, en cela à la stratégie financière.

Il est rappelé que le montant du capital restant dû était à la fin de l'exercice 2008 de 135 M€. Par conséquent, la commune aura réussi en quatorze ans à réduire sa dette de 36 M€, soit une diminution de 27 %.

De 2009 à 2020, la commune a ainsi progressivement et régulièrement poursuivi son processus de désendettement et a pérennisé durant cette longue période le cercle vertueux permettant la réduction significative des intérêts de la dette.

Ces derniers sont effectivement passés de 6,3 M€ en 2008 à 1,3 M€ en 2021 et ont permis de redonner des marges de manœuvre à la commune. Ainsi, le désendettement réalisé depuis 2008, associé à un contexte de taux sûrs et bas, a permis à la commune d'économiser 4,8 M€ net d'intérêts entre 2008 et 2022 et de dégager de l'épargne nette et des marges de manœuvre importantes.

La remontée des taux d'intérêts observée dès 2022, associée au ré-endettement réalisé depuis 2020, interrompt cette situation.



Les indicateurs de la dette sont maîtrisés et corrects :

Le taux d'endettement, calculé en rapportant l'encours de dette aux recettes réelles de fonctionnement, est de 78,5% et en légère augmentation par rapport à 2021, mais en nette diminution par rapport à 2008.

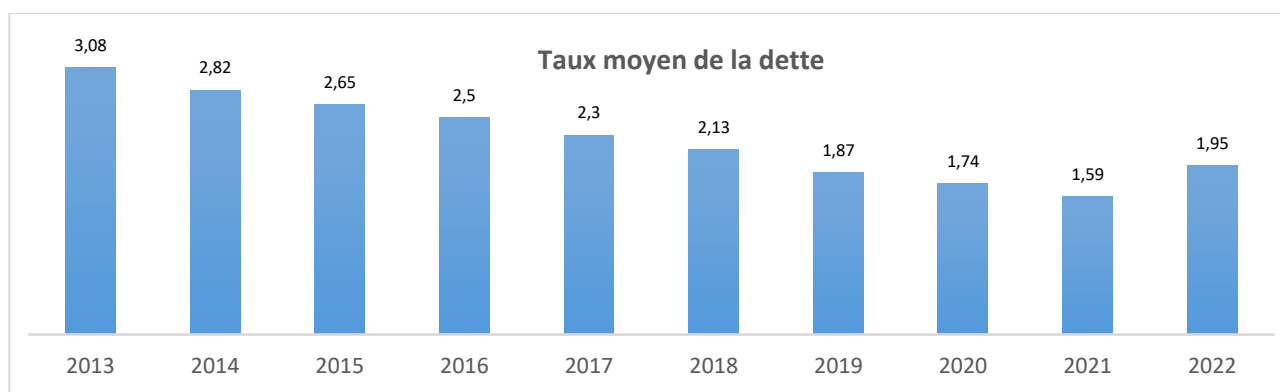
La capacité de désendettement, issue du rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute, est de 4,1 ans. Elle est particulièrement maîtrisée, très au-dessus des moyennes de la strate démographique et témoigne des efforts de gestion réalisés depuis des années et de la solidité financière de la commune.

Synthèse de la dette au 31/12/2022

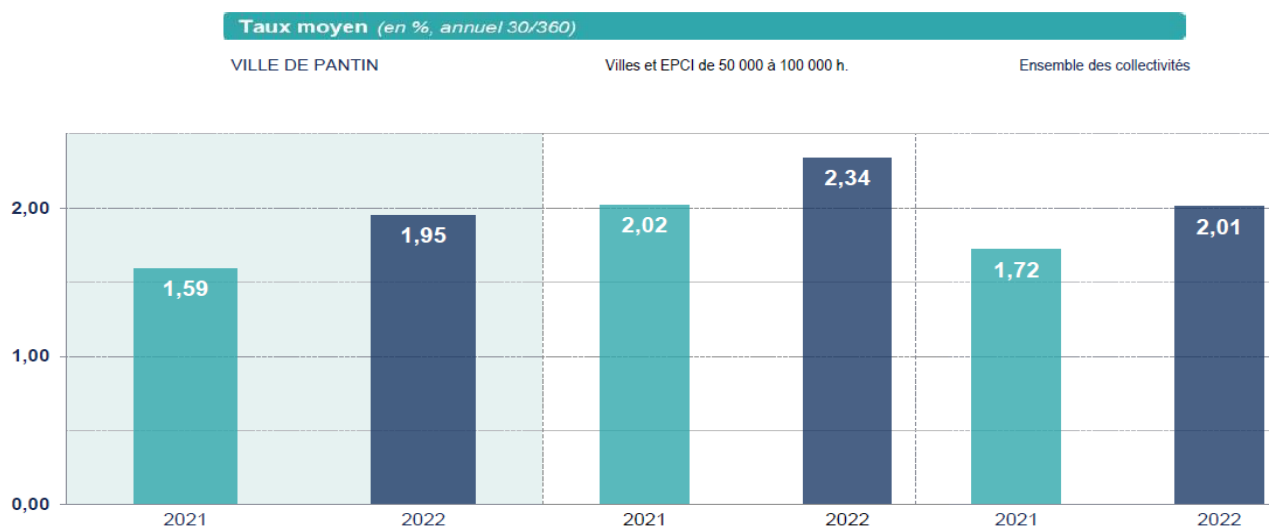
Au 31/12/2022, la dette compte 42 emprunts, contractés auprès de 9 groupes bancaires.

Caractéristique de la dette au :	31/12/2021	31/12/2022	Variation
Votre dette est de	88 196 156 €	98 973 089 €	10 776 933 €
Son taux moyen s'élève à	1,59%	1,95%	+ 0,36%
Sa durée résiduelle moyenne est de	11 ans et 3 mois	12 ans et 8 mois	+ 17 mois
Sa durée de vie moyenne est de	5 ans et 10 mois	6 ans et 6 mois	+ 8 mois
Son nombre de lignes est de	40	42	+ 2

Le taux moyen actuel de la dette est de 1,95%. Son évolution depuis 2013 est la suivante :



Selon l'observatoire de la dette, le taux moyen de la commune est légèrement inférieure à celui de la strate :

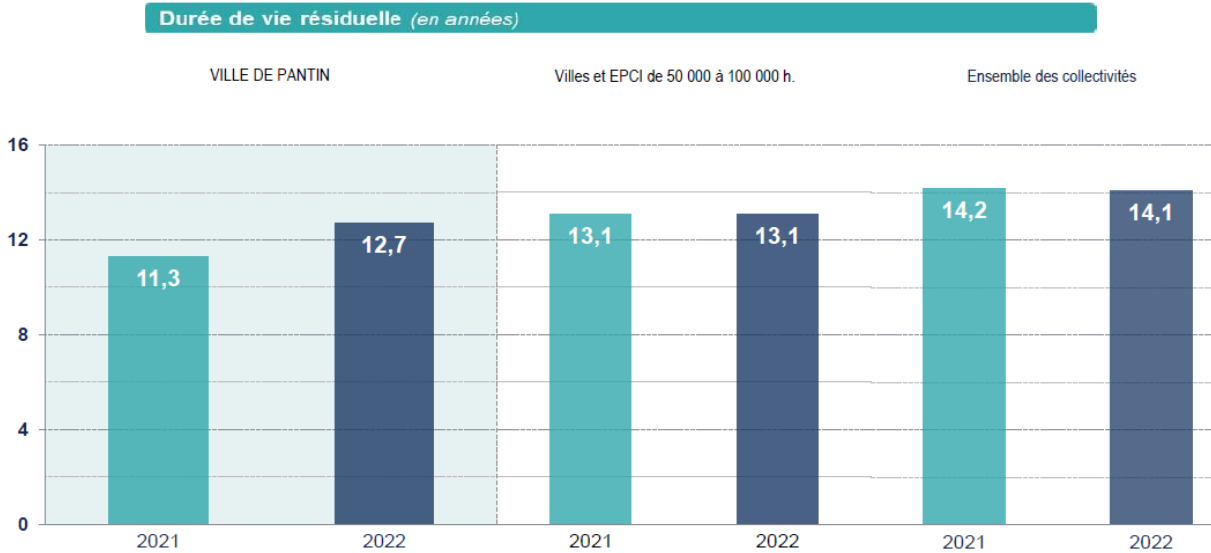


Pour rappel, le taux moyen de la dette correspond à la moyenne des taux de chaque emprunt, pondérée par leur capital restant dû. Il s'interprète comme une mesure instantanée, à la date d'analyse, de la vitesse à laquelle courent les intérêts.

Les niveaux de taux ont été, jusqu'en juillet 2022, historiquement, voire anormalement bas, sur les marchés financiers (cf. courbe Euribor 3 mois). A côté de ces taux bas, la diminution du coût de la dette a également été rendue possible grâce à une importante réduction des marges bancaires pratiquées en parallèle.

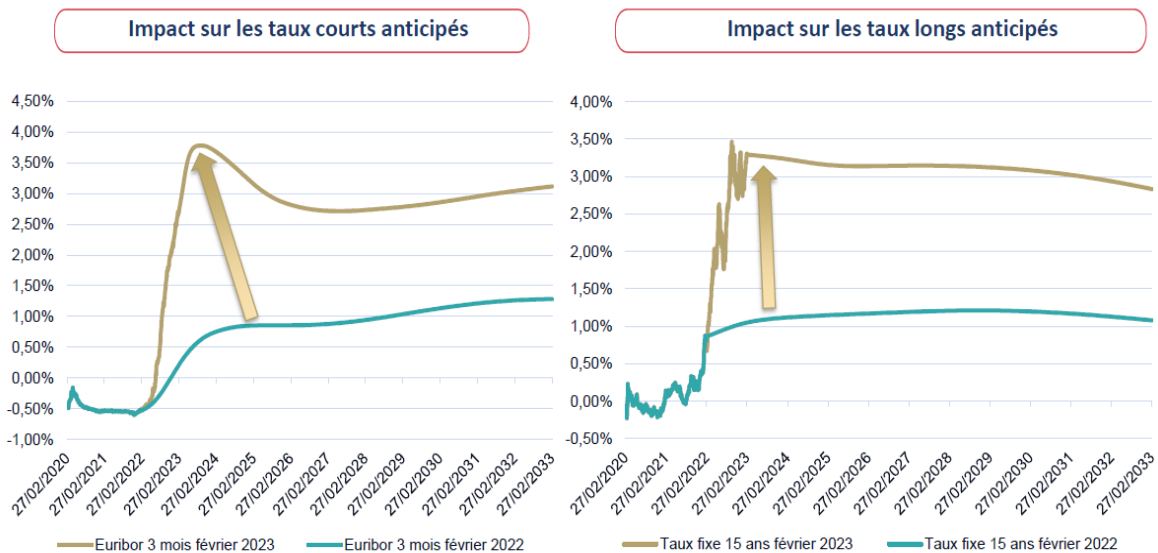
La hausse des taux constatée depuis l'été dernier remet en question les constats antérieurs : les taux moyens de dette augmentent toujours aujourd'hui, avec des annonces à plus 4% depuis juillet 2023.

La durée résiduelle¹ moyenne de la dette de Pantin est de 12 ans et 7 mois et la durée de vie² moyenne de 6 ans et 6 mois. Elle est légèrement inférieure à celle de la strate :



Marchés financiers au 31/12/2022 : un contexte de remontée des taux

Un constat et des anticipations des taux revus à la hausse :



(sources finance Active)

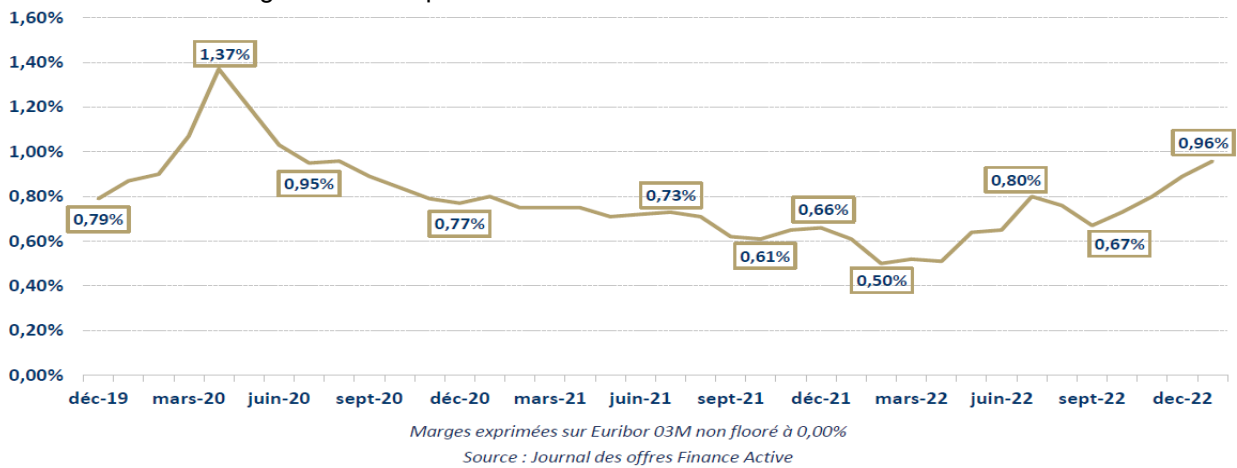
¹ La durée résiduelle moyenne est le nombre d'années nécessaire au remboursement intégral de la dette

² La durée de vie moyenne exprime la durée moyenne nécessaire au remboursement intégral de la dette, pondérée par son mode d'amortissement ; cet indicateur permet d'évaluer la charge de l'emprunt selon son mode d'amortissement ; par exemple, un emprunt remboursé in fine « pèsera » plus longtemps qu'un emprunt remboursé chaque année de façon linéaire.

Une augmentation des taux de marché depuis 2019 :

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
€STR	-0,531%	-0,583%	-0,577%	1,890%
EONIA	-0,446%	-0,498%	-0,492%	1,975%
Euribor 3 mois	-0,383%	-0,545%	-0,520%	2,132%
Euribor 12 mois	-0,249%	-0,499%	-0,359%	3,291%
CMS EUR 3 ans	-0,251%	-0,500%	0,271%	3,288%
CMS EUR 10 ans	0,187%	-0,247%	0,749%	3,141%
taux fixe 15 ans	0,280%	-0,172%	0,709%	3,32%

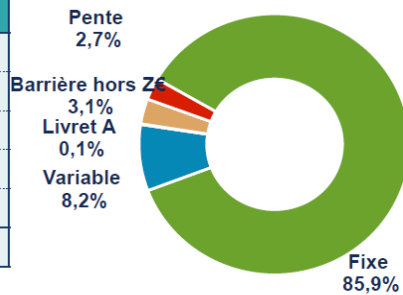
Une évolution des marges réelles depuis décembre 2019 :



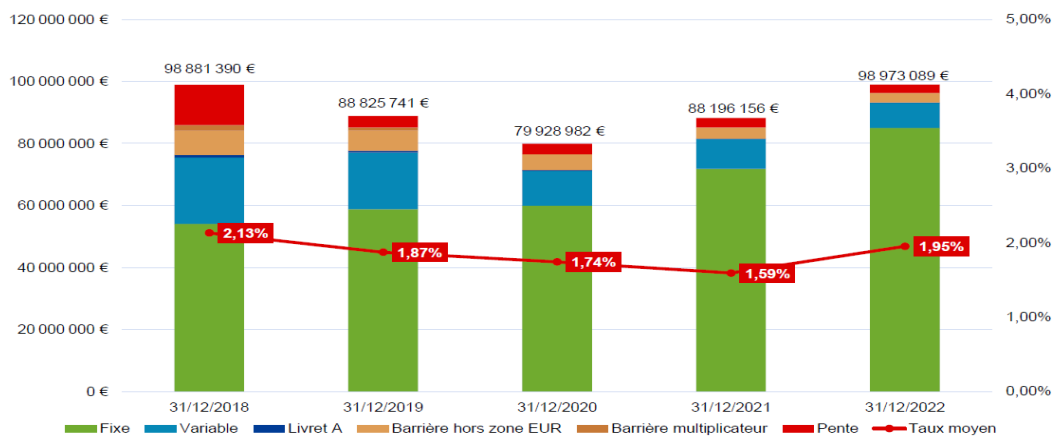
Dettes par type de risque de taux (en % de l'encours) :

La dette ne comporte pas de risque de dégradation majeure des taux, 85,9% de l'encours étant à taux fixe :

Type de risque	Capital restant dû	% de l'encours	Taux moyen
Fixe	85 006 134 €	85,9%	1,49%
Variable	8 084 930 €	8,2%	2,47%
Livret A	98 189 €	0,1%	0,93%
Barrière hors Z€	3 067 529 €	3,1%	4,91%
Pente	2 716 307 €	2,7%	11,21%
Total	98 973 089 €	100,0%	1,95%

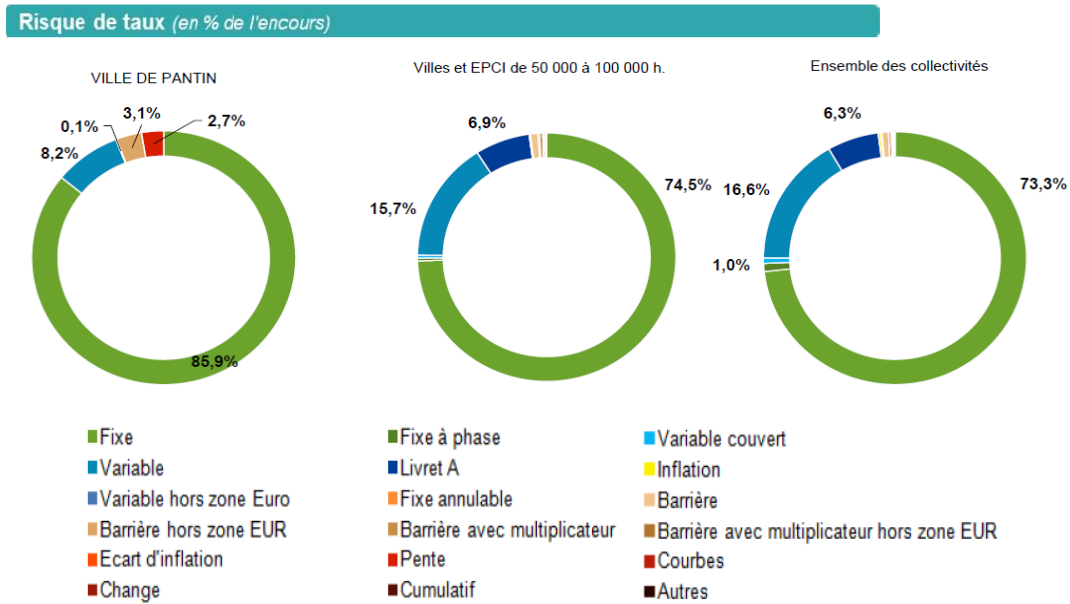


L'historique depuis 2018 est le suivant :



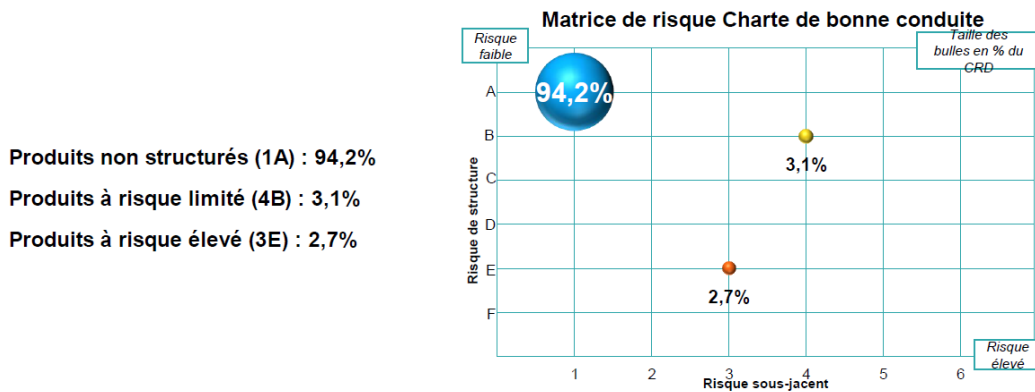
*L'échelle de gauche permet d'échelonner la structure de la dette en fonction de son indexation ; celle de droite d'échelonner le niveau du taux moyen. L'encours est présenté en date du 31/12/N.

La situation en termes d'exposition aux fluctuations du marché et de risque de taux est particulièrement sécurisée, comparée aux villes de même strate :



Graphique de la Charte Gisler au 31/12/2022

Un risque raisonnable au sens de la Charte de Bonne Conduite :



Cette présentation répond aux préconisations de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010.

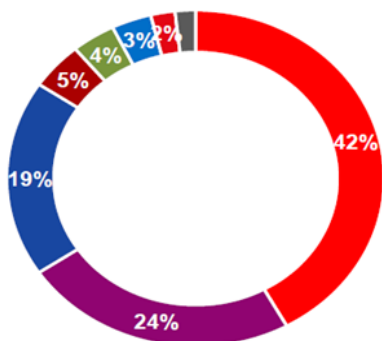
Afin d'aider les emprunteurs publics à mieux appréhender les risques sur leurs emprunts, une Charte de Bonne Conduite (dite charte Gissler) a été établie par le Ministère des Finances, avec les différentes associations d'élus et les banques. Pour les collectivités, cette charte est aujourd'hui reprise dans la circulaire du 25 juin 2010 qui remplace celle de 1992 sur le recours aux produits dérivés. Elle propose de classer les emprunts selon leur degré de risque : de 1A pour les moins risqués (emprunts taux fixes et variables classiques) à 6F (ex : emprunts libellés en francs suisses).

Selon cette charte de bonne conduite dite "Gisler", chaque catégorie d'emprunt est affectée d'une codification permettant de mesurer la prise de risque encouru. Le graphique ci-dessus montre que la commune de Pantin a été très prudente dans le choix de ces produits structurés et n'est pas exposée à des risques majeurs. Ainsi, dans une échelle de risques mesurée de 1 (risque faible) à 6 (risque élevé), 94,2 % de la dette est classée en risque faible, 5,8 % en risque moyen (risques 3 et 4) et aucun en risque fort (risque 6).

Répartition de la dette par prêteur

S'agissant de la répartition par prêteur, les principales évolutions constatées résident dans le retrait progressif de Dexia dans le poids de la dette des collectivités locales (donnée nationale) et dans la montée en charge des trois principaux financeurs de la commune depuis le pic de la crise des liquidités, à savoir la Banque Postale, le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne. Néanmoins, de nombreux emprunts de la Banque Postale ont été transférés automatiquement à la SFIL (même groupe bancaire).

A ce jour, la répartition est la suivante :



- Caisse d'Épargne
- SFIL
- Banque Postale
- Société Générale
- Crédit Agricole
- Dexia CL
- CDC
- Autres prêteurs

Dettes par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	41 551 728 €	41,98%
SFIL CAFFIL	23 351 053 €	23,59%
BANQUE POSTALE	18 680 000 €	18,87%
SOCIETE GENERALE	4 505 573 €	4,55%
CREDIT AGRICOLE	3 715 142 €	3,75%
DEXIA CL	3 383 980 €	3,42%
Autres prêteurs	3 785 613 €	3,82%
Ensemble des prêteurs	98 973 089 €	100,00%

État généré au 31/12/2022

Le principal prêteur de la commune est la Caisse d'Épargne qui représente plus du tiers du volume des financements. La SFIL est le deuxième prêteur avec plus du quart de l'encours de la dette. La Banque Postale représente 19% des emprunts.

Informations sur les opérations 2023 :

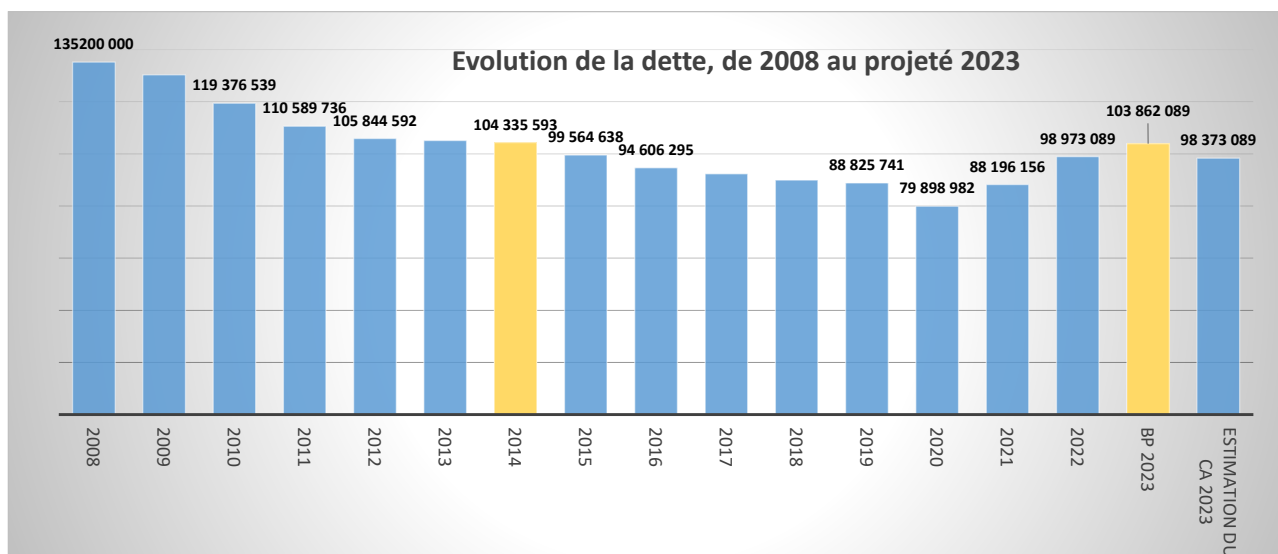
A la date de rédaction du rapport, aucun emprunt n'a encore été mobilisé sur l'exercice 2023. Pour rappel, l'encours de la dette au 01/01/2023 s'élevait à 99 M€. Un emprunt de 16,5 M€ étant inscrit au BP 2023 et le montant du remboursement de capital prévu en 2023 étant de 11,6 M€, l'endettement prévu lors vote du budget primitif 2023 était de +4,9 M€.

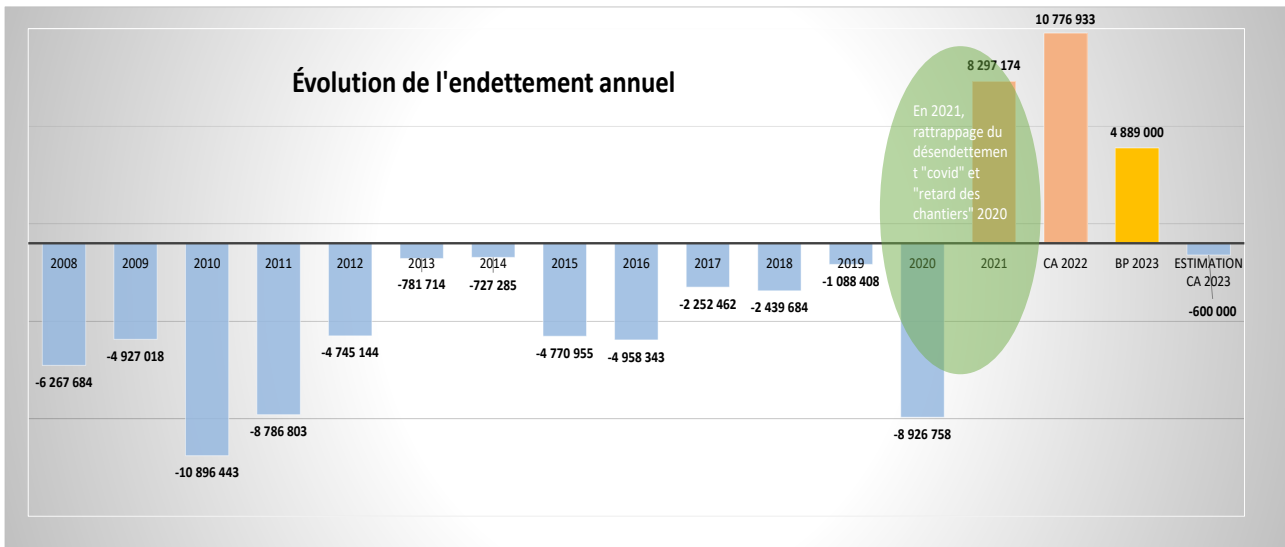
Conformément aux engagements pris lors du vote du BP 2023 et de l'adoption du compte administratif 2022, compte tenu d'une part du montant de l'excédent 2022 à réaffecter, et d'autre part, de l'exécution des dépenses d'investissement 2023 réalisées à la date de rédaction de cette note, l'emprunt nécessaire à contractualiser d'ici la fin de l'année est estimé à ce jour entre 10 et 11 M€.

Selon l'hypothèse « haute » de 11 M€, l'encours de la dette au 31/12/2023 s'élèverait alors à 98,3 M€.

Cela signifierait un léger désendettement de 600 k€ en 2023.

Le recours à l'emprunt sera ajusté aux besoins réels, afin de financer les opérations d'investissement effectivement réalisées.





3. Structure des effectifs, évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel

a) La composition des effectifs au 30 septembre 2023

- **Les fonctionnaires représentent 73% des agents de la collectivité :**

Au 30 septembre 2023, la collectivité compte un effectif total de 1 554 agents contre 1579 agents au moment de la présentation du ROB 2023. Hors personnel enseignant, étudiants en stage et intervenants extérieurs, les fonctionnaires représentent 73% des effectifs de la collectivité, soit une augmentation de 8% par rapport à l'an dernier liée en grande partie à la volonté de la ville de lutter contre l'emploi précaire avec la mise en place de plans de stagiarisation des agents contractuels présents dans la collectivité et par des recrutements par voie de mutation ou de détachement.

Les emplois permanents sont concentrés dans trois filières : la filière technique, la filière animation et la filière administrative. Ainsi, ces trois filières regroupent plus de 87% des emplois :

- Filière technique : 41,12 % (+1,99 % par rapport à 2022)
- Filière animation : 23,00% (+1,50 % par rapport à 2022)
- Filière administrative : 22.11% (+0,82 % par rapport à 2022)

*Les agents sans filière sont les assistantes maternelles, les apprentis, les vacataires, les saisonniers...

- **La répartition par sexe sur les emplois permanents reste stable :**

Les femmes : 63,19 % (-0,55%)
 Les hommes : 36,81 % (+0,55%)

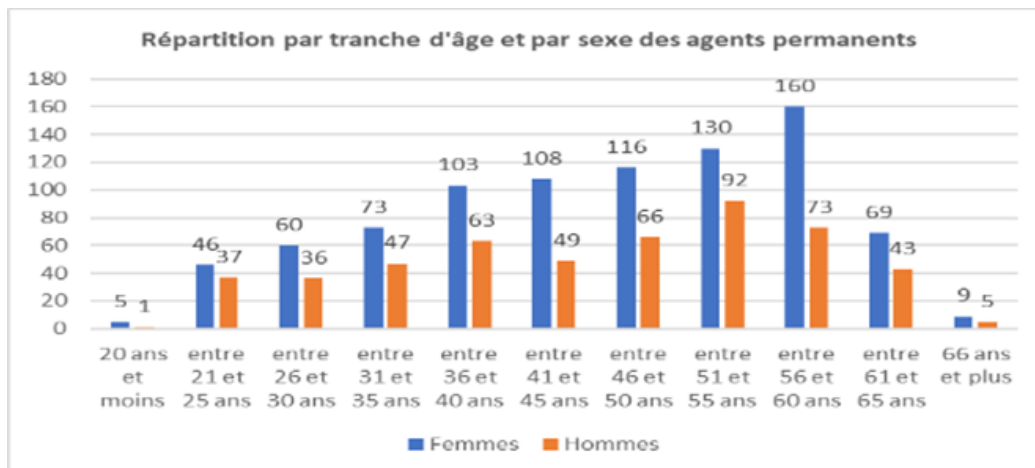
- **La répartition des effectifs à temps complet se décline en :**

	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	15,59%	9,77%	13,44%
Catégorie B	11,38%	10,35%	11,00%
Catégorie C	73,04%	79,88%	75,56%

Les principales évolutions : **Un vieillissement de la population des employés que ne compense pas l'arrivée d'agents plus jeunes**

La population des employés communaux ne cesse de vieillir, ayant connu un vieillissement de 5 mois entre 2021 et 2022 ; l'âge moyen des agents en activité est de 45 ans et 6 mois soit plus âgée de 10 mois par rapport à 2022 :

- Le nombre d'agents ayant 50 ans et plus est en augmentation pour atteindre 41,77 % soit en augmentation de 1,24 % par rapport à l'an passé. La part des agents ayant 60 ans et plus représente 9,5 % des effectifs, en baisse de 1,77 % par rapport à 2022. Ainsi, ce sont 126 agents qui seront partis à la retraite dans les 5 ans à venir.
- Parallèlement le nombre d'agents ayant 30 ans diminue de 1,52 % par rapport à l'an passé, passant de 14.82 % en 2022 à 13,30 % cette année.



b) La projection de la masse salariale en 2024

Les dépenses relatives à la masse salariale du personnel communal s'élèveront en 2024, à 69,639 M€, en augmentation de 2,8 % au regard de la projection de dépenses à la fin de l'exercice 2023. Cette augmentation de la masse salariale est en partie liée à des mesures gouvernementales ou prises en 2023 et qui sont :

- La revalorisation de 1,5% de la valeur du point d'indice opéré en juillet 2023, Ainsi, le coût en année pleine de cette mesure s'élèvera à 760 000€,
- L'attribution de 5 points d'indices pour tous les agents payés à l'indice à compter du 1^{er} janvier 2024 pour un montant de 625 000€,
- La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) estimée à 140 000€,

L'augmentation de ce poste est également liée à des mesures statutaires ou des décisions prises par la commune :

- Le glissement vieillissement technicité (GVT) évaluée à 305 000€ ;
- La création de 6 postes en 2023 (3 ingénieurs, 2 techniciens et 1 chargé de mission) pour un coût total annuel évalué à 350 000€,
- Le remplacement des postes vacants et les créations de postes votés en comité social territorial durant l'année 2023 pour un coût de 612 000€,
- Le transfert prévu en milieu d'année des agents du pôle RSA dans un groupement intérêt public (GIP) qui prendra en charge la rémunération des agents contractuels ; les agents titulaires restant à la charge de la commune évalué à -330 000 euros.

Par ailleurs, en dehors de ces dépenses relatives à la masse salariale, la collectivité entend réaffirmer plusieurs priorités sur les autres axes de la politique de ressources humaines que sont la formation des agents et l'amélioration des conditions de travail notamment en matière de questions de santé et de sécurité au travail.

Ainsi, dans le cadre de la formation, ce budget traduit la volonté de :

- Poursuivre des actions en faveur de la formation et du développement des compétences des agents avec 51 k€ consacrés aux formations obligatoires, 55 k€, pour les formations de professionnalisation, 5 k€ pour les actions d'accompagnement des agents en cours de reclassement ;

- Poursuivre la politique en faveur de l'emploi des jeunes :
 - Avec 18 apprentis en 2023, la commune entend poursuivre sa politique d'apprentissage active malgré le désengagement du CNFPT en 2024 (259 k€). Alors que jusqu'à présent, le CNFPT prenait en charge en moyenne à 50 % les frais pédagogiques de l'ensemble des apprentis recrutés par la commune, en 2024, cette prise en charge sera limitée à 50 % des nouveaux apprentis recrutés ;
 - L'accueil des stagiaires au sein de la collectivité reste d'actualité. Entre janvier et septembre 2023, ce sont environ 210 stagiaires issus de l'enseignement qui ont été accueillis par les services de la ville.

Concernant l'amélioration des conditions de travail, ce budget 2024 poursuit certaines actions déjà engagées les années précédentes en matière de santé et de sécurité au travail. Plusieurs postes de dépenses en témoignent :

- L'amélioration des conditions de travail avec des aménagements de poste prescrits par la médecine de prévention (ou la médecine agréé). Le montant en 2024 a été estimé à 10 k€.
- La reconduction des actions de prévention visant à accompagner certains services dont les agents ont exprimé le besoin de réguler des tensions inhérentes à leur métier. Ainsi, plus de 89,5 k€ sont consacrés à des groupes d'analyses de pratiques, des prestations d'ergonomie et d'inspection et la mise à disposition, une journée par semaine, d'un psychologue du travail et trois fois par semaine, d'une assistante sociale.
- La mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) avec 1 k€ réservé exclusivement pour l'achat d'équipement de protection individuelle (EPI) spécifique et 7 k€ consacrés à la formation des agents sur les questions de santé et de sécurité au travail.

Suite à la démission du médecin de prévention du CIG référent et l'absence de proposition du CIG pour son remplacement, la commune a dû rompre la convention qui la liait au CIG. Ainsi, il est prévu une enveloppe de 100 k€ pour les expertises liées aux accidents de services et aux maladies professionnelles.

CHAPITRE 3 : LES GRANDES MASSES ET LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE POUR 2024

A - UNE STRATÉGIE FINANCIÈRE VOLONTAIRE ET RIGOREUSE COMBINÉE A DES EFFORTS DE GESTION, DANS UN CONTEXTE FINANCIER DÉGRADÉ

Pour équilibrer le budget, non seulement les recettes réelles de fonctionnement doivent couvrir les dépenses réelles de fonctionnement, mais un excédent suffisant doit aussi être dégagé pour couvrir ce que l'on appelle les opérations comptables d'ordre, ainsi qu'au minimum, le remboursement du capital de la dette.

Le contexte financier actuel, présenté préalablement, est marqué par un retour de l'effet ciseau, qui se traduit par une augmentation des dépenses de fonctionnement plus rapide que les recettes.

Au niveau des recettes, la baisse des dotations d'Etat pèse toujours sur le budget de la commune. La quasi suppression de la DGF depuis 2013 (-8,7 M€ depuis 2013) correspond à une perte cumulée de 58,6 M€ en 9 ans tandis que l'incertitude continue sur l'éligibilité au FSRIF présente un risque de perte de 1,8 M€.

Pour atténuer partiellement ces pertes de recettes, des mesures d'optimisation des ressources ont été prises depuis quelques années, tant par l'optimisation des tarifs (droits de voirie et stationnement principalement), la poursuite de la recherche de subventions d'investissement et l'optimisation de la gestion du patrimoine de la commune, ont permis d'atténuer partiellement. Néanmoins, ces mesures ne permettent pas de compenser l'augmentation des dépenses.

En effet, l'augmentation importante des dépenses est certes liée d'une part à la volonté municipale de maintenir voire développer les services à la population mais est d'autre part fortement liée à la situation économique déjà présentée. De plus, les ouvertures de nouveaux équipements sont des choix politiques forts (le bassin Diderot, les sheds, la piscine Alice Milliat, le conservatoire Jacques Higelin, l'espace culturel Nelson Mandela, la maison des

femmes) et sont autant de surfaces supplémentaires à équiper, faire vivre, chauffer et entretenir, donc à financer.

Cette augmentation se traduit concrètement par :

- Le poids de l'inflation historique, à la fois des prix de l'énergie, des produits alimentaires et des coûts de construction, qui entraîne la hausse importante du « panier du maire³ »,
- L'impact du dégel du point d'indice qui, s'il est nécessaire voire insuffisant, pèse particulièrement sur le budget de la commune,
- La forte hausse des taux d'intérêts.

Dans ce contexte contraint, il est toujours nécessaire de prendre des mesures pour certes, rester à l'équilibre, mais également dégager un autofinancement net permettant de financer une partie du programme d'investissement, tant aujourd'hui que pour les années à venir.

B - LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le précédent mandat avait été l'occasion de réaliser un effort budgétaire important afin d'anticiper les pertes liées à l'abaissement continu de la dotation globale de fonctionnement pour permettre un budget d'investissement à un haut niveau et maintenir l'ensemble des politiques publiques. C'est pourquoi le choix avait été fait en 2015 de répartir cet effort entre la population par des recettes supplémentaires (fiscalité et emprunt), l'administration par une gestion interne sérieuse et le désendettement pour alléger la charge de ce poste budgétaire.

Le budget 2022 a été pour la nouvelle majorité un choix assumé d'augmenter la fiscalité, dans un timing où la taxe d'habitation était intégralement supprimée, permettant un moindre impact sur le contribuable et l'opportunité pour la commune de bénéficier d'une recette supplémentaire de 5 M€.

Ces mesures budgétaires permettent aujourd'hui de faire face à une situation financière nationale toujours délicate. La majorité municipale installée en 2020 a adopté la stratégie financière du nouveau mandat, différemment des années précédentes, qui encadre la préparation des budgets et qui se caractérise par un ajustement des indicateurs financiers principaux :

- Continuer la mise en œuvre du programme d'investissement ambitieux du programme municipal, évalué à ce jour à hauteur de 22 M€ de charge nette moyenne sur la période 2023 à 2026 (contre 17 millions d'euros en moyenne lors du précédent mandat)
- ... tout en garantissant un taux d'épargne brute supérieure à 14%
- ... avec un recours à une fiscalité équitable pour financer les investissements importants
- ... et en assumant une augmentation vertueuse et maîtrisée de l'encours de dette pour financer un programme important et ambitieux d'investissement, tout en conservant une capacité de désendettement de moins de 7 ans

La stratégie financière est fidèle à celle définie pour l'élaboration du budget 2023. Elle se traduit concrètement selon les trois axes suivants :

1. Maintenir un taux d'épargne brute à 14%

a) Maîtriser les dépenses de fonctionnement, tout en maintenant un service public de qualité

Pour parvenir à un équilibre de la section de fonctionnement, dans le contexte présenté ci-dessus, l'orientation a été prise par la majorité municipale de poursuivre la maîtrise de toutes les dépenses de fonctionnement, tout en intégrant en parallèle les augmentations nécessaires liées aux ouvertures de nouveaux équipements ou au développement des politiques publiques ; ces derniers étant liés aux engagements annoncés par la majorité municipale.

b) Optimiser les recettes, autant que possible, dans un contexte économique si particulier

En 2020 et en 2021, les recettes du budget de la commune ont été fortement impactées par la crise sanitaire, économique et sociale. La réforme de la fiscalité, synonyme de suppression de la taxe d'habitation a également modifié la composition des recettes.

³ le «panier du Maire» est un indice spécifique qui mesure l'inflation constatée pour les communes.

Aujourd'hui, la fiscalité est toujours impactée par le contexte économique qui pénalise le secteur de l'immobilier, et entraîne la diminution constatée des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Jusqu'en 2022, les recettes liées à l'attractivité de la commune étaient particulièrement dynamiques et stabilisées aux alentours de 3,5 M€. Ces recettes devaient se maintenir à ce niveau en 2023, mais elles seront finalement en baisse.

Le secteur de l'immobilier étant quasiment à l'arrêt, la baisse escomptée en 2024 sera d'autant plus importante. En parallèle de ces diminutions, d'autres recettes ont été optimisées et ont permis de compenser partiellement et globalement ces pertes :

La plus importante recette supplémentaire a été en 2020 le retour de l'éligibilité de la commune au FSRIF : + 1,6 M€ par rapport au BP 2020. Cette recette a été inscrite au BP 2023 et a été confirmée. L'augmentation de la population étant la principale raison de cette rééligibilité, cette recette est à nouveau attendue en 2024.

Cela permet d'inscrire 1,6 M€ en 2024 et permet surtout de compenser les baisses de recettes des dotations d'État.

En 2022, la hausse de la fiscalité permet de pérenniser 5 M€ de recettes supplémentaires et de maintenir une épargne conséquente pour financer les investissements.

Démarré activement en 2023, le budget 2024 est également construit sur la base de recherches de ressources supplémentaires en matière de tarifs, pour participer au financement des investissements programmés. L'optimisation des recettes liées au stationnement et à la gestion du patrimoine de la commune sera accentuée.

Concernant les recettes de stationnement, l'extension du périmètre du stationnement payant et l'automatisation des contrôles restent également un axe fort, qui permettent d'augmenter les recettes, mais surtout d'apaiser l'utilisation de l'espace public.

Enfin, la recherche systématique de financements et de subventions est toujours une orientation essentielle : cette orientation majeure de la municipalité doit être intégrée comme préalable à toute action. Un effort tout particulier sera encore réalisé en 2024 sur le financement des actions du Plan Climat-Énergie Territorial (PCAET) et de rénovation énergétique.

2. Acter la fin de la diminution de l'endettement

Depuis 2021, la stratégie financière a été d'acter la fin du désendettement réalisé depuis 2008, et de constater la nécessité de faire une pause en la matière. Comme déjà amorcé en 2021 et en 2022, un ré endettement sera probablement réalisé en 2024 compte tenu du niveau ambitieux du programme d'investissements.

Cette stratégie est très volontaire et pleinement assumée, malgré le contexte de taux en forte augmentation, qui aura un impact sur l'augmentation des dépenses, et par conséquent sur l'autofinancement de la commune.

L'objectif du cadrage budgétaire est donc d'utiliser l'emprunt en ultime recours, en recherchant un équilibre entre maintien de l'endettement de la ville et financement des investissements.

3. Continuer à investir

L'actualisation du plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2024-2026 a été conduite dans le cadre de la préparation budgétaire 2024, afin de permettre l'ajustement, la réalisation mais surtout le financement des opérations d'investissement sur lesquelles la municipalité s'est engagée. Ce dernier est encore en cours de finalisation et des arbitrages restent nécessaires afin de le rendre compatible avec la capacité financière actuelle et future de la commune. Les investissements ont été, depuis 2021, dans la continuité des précédents et ont été conséquents.

L'ajustement du PPI a permis de sérier les besoins, de leur apporter des réponses, d'organiser et de prioriser les opérations, de préciser leur cadencement et plus encore les modalités de leur financement. Le contexte économique et les aléas de chantiers ont un impact « négatif » sur les réalisations 2023, qui sont en deçà des prévisions et sont de fait partiellement décalées. Un ajustement est nécessaire et aura de fait un impact sur les prévisions 2024.

Au vu de ces éléments, à ce stade de la rédaction de cette note, le PPI nécessite encore des ajustements.

Néanmoins, le programme 2024 est en grande partie finalisé et nécessitera des décisions importantes pour le financer.

C - LES PRIORITÉS DE L'ACTION COMMUNALE POUR L'ANNÉE 2024

L'inflation inédite que la France a connue en 2023, consécutive de la guerre en Ukraine et de la crise sanitaire du Covid-19, sera un élément prégnant du contexte socio-économique de l'année 2024. Même si une légère baisse de l'inflation est annoncée pour janvier 24 (pour atterrir autour de 5%), il y a fort à parier que l'année qui s'ouvre portera encore les stigmates de cette crise inflationniste qui influera sur les prix de l'énergie, la crise du logement ou encore la crise du pouvoir d'achat.

La situation de fortes tensions sociales en 2023, marquée par le combat populaire ignoré par le gouvernement contre la réforme des retraites et les émeutes urbaines de juin-juillet 2023 ajoutent à ce contexte une teinte plus dégradée encore.

Dans ce contexte, il paraît important pour Pantin de faire du « lien social » son mot d'ordre général pour l'année 2024. Année qui plus est marquée par une communion sportive exceptionnelle en Île-de-France à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024.

Il est important de rappeler que, malgré la morosité économique et le désengagement chronique de l'Etat dans ses dotations, Pantin a conservé une vigueur économique enviable pour la plupart de ses voisins. Depuis deux ans, le niveau d'investissement est nettement supérieur à celui de collectivités équivalentes. A 647 euros d'investissement par habitant, pour une moyenne à 322 euros pour les communes de la même importance, la gestion budgétaire pantinoise permet de dégager de vraies marges de manœuvre pour l'amélioration du cadre de vie de ses habitants et donc, favoriser le vivre-ensemble et les liens sociaux qui les unissent.

En prévisionnel la commune réalisera en 2024 60 millions d'euros d'investissement d'équipements, traduction de la volonté d'investir pour la qualité de vie des concitoyens, d'aménager le plus harmonieusement possible la ville, d'agir pour la transition écologique et d'améliorer les équipements municipaux.

1. L'accompagnement social, un budget renforcé après une année inédite d'inflation et de crise du pouvoir d'achat

La dégradation globale des conditions de vie touche en premier lieu celles et ceux qui sont déjà économiquement ou socialement fragilisés. Les solidarités sont profondément ancrées dans l'ADN de Pantin, comme en témoignent les multiples initiatives du tissu associatif solidaire local, que la commune soutient au plus près de leurs besoins, des distributions alimentaires aux maraudes en passant par l'accès aux droits.

Mais l'essentiel de cet engagement repose dans l'action au quotidien aux côtés de ceux qui en ont le plus besoin. Le Pôle social de la ville assure l'accompagnement social de plus de 2500 familles, en étant à leurs côtés pour établir ou rétablir l'accès à leurs droits, les soutenir, y compris financièrement, pour leur permettre de faire face aux charges du quotidien et de se sortir des situations d'urgence ou de leur faciliter le retour vers l'emploi. Ce chiffre, important est à mettre en relation avec le fait que 28% des Pantinois vivent sous le seuil de pauvreté (60% du revenu médian, soit 1 100€ pour une personne seule) dont nombre sont salariés.

Dans le cadre de cet accompagnement et après évaluation sociale par les travailleurs sociaux du pôle social, le CCAS verse des aides facultatives sous forme de chèques alimentaires, d'aide aux transports, d'aide aux vacances, notamment des enfants etc. Le volume global de ces aides a augmenté de 30% en trois ans et la situation économique et sociale impose de continuer à accroître ces enveloppes pour éviter que nombre de nos concitoyens se noient sous les dettes ou se privent de l'essentiel. Des mesures nouvelles ciblées, comme la prise en charge du Pass Navigo des enfants des familles les plus modestes, sont venues couvrir de nouveaux besoins du quotidien.

Dans le même esprit, en 2023, le CCAS a pour la première fois abondé le fonds de solidarité énergie financé par le Département de Seine-Saint-Denis et le SIPPEREC pour faire face au très fort accroissement des dettes d'énergie liées à l'explosion des prix. Les perspectives sombres annoncées en la matière par le gouvernement doivent amener à maintenir et même probablement augmenter cet abondement.

Cette année 2023 a également été celle de la mise en place depuis le printemps dernier d'un dispositif d'hébergement d'urgence pour qu'aucun enfant scolarisé dans une école pantinoise ne dorme dehors. Une vingtaine de familles pantinoises n'ayant pas été prises en charge par le 115, ont été accueillies d'abord au stade Marcel-Cerdan puis dans des structures hôtelières pour les mettre à l'abri. Pour faire face à ce besoin, la Ville travaille pour 2024 à la création d'un centre d'hébergement d'urgence permettant de répondre de manière plus

pérenne aux besoins d'hébergement d'urgence des familles des écoliers pantinois à la rue et des femmes victimes de violence.

2024 sera aussi l'année de la création d'une agence locale d'insertion à Pantin, qui prendra la forme d'un groupement d'intérêt public, et dont l'objectif est de faciliter l'accès à l'emploi de ceux qui en sont le plus éloigné.

En faisant de l'accompagnement des Pantinois en situation de fragilité l'une des priorités pour ce budget 2024, la municipalité prend toutes ses responsabilités. Il est urgent que tous les pouvoirs publics en fassent autant. Il n'est pas admissible qu'alors que les dépenses alimentaires ont augmenté de 18% et les dépenses d'énergie de plus de 15%, le gouvernement annonce une augmentation de 4,6% seulement de minimas sociaux en 2024, de 2,2% du SMIC ou de 5,3% des retraites, précarisant mécaniquement plusieurs milliers de Pantinois qui avaient déjà du mal à boucler leurs fins de mois.

2. Trois priorités réaffirmées : l'école, l'écologie, les Quatre Chemins

a) L'école : un accueil irréprochable des écoliers pantinois

« *L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde* » disait Nelson Mandela en 2003. A Pantin, l'école est depuis longtemps le premier poste de dépenses dans le budget communal. En investissement, loin devant toutes les autres politiques publiques, l'école et l'éducation sont dotées de 21 millions d'euros pour l'année 2024.

Ainsi, pour 2024, la ville poursuivra l'effort sur :

- La poursuite des travaux pour la réalisation des « cours jardins » (élémentaire Diderot, puis élémentaire Cachin en 2026) et l'intégration au plan de charge 2024 d'une nouvelle cour jardin. De plus, la végétalisation étant essentielle au bien vivre à l'école, les cours de plusieurs écoles seront plus densément plantées, comme par exemple à Curie, Jaurès (élémentaire et maternelle), La Marine et Baker.
- La rénovation énergétique de l'école Marcel Cachin ;
- Les reprises structurelles de l'école Paul Langevin (reprises en sous-œuvre des fondations) ;
- La première tranche des reprises structurelles de l'école Méhul ;
- Le démarrage des travaux pour accueillir le centre de loisirs à l'école Sadi Carnot. Trois salles de classe ont été d'ores et déjà aménagées à l'été 2023, permettant d'accueillir sereinement l'ouverture d'une classe par l'éducation nationale à la rentrée 2023.
- La reprise des travaux de l'école de la ZAC du Port, après leur arrêt dû à la liquidation judiciaire des entreprises de travaux et l'attribution de deux marchés de substitution. La reprise structurelle du gros œuvre réalisé a été actée et se poursuivra en 2024 pour un objectif de livraison en septembre 2025 ;
- Les travaux de l'école élémentaire Diderot se poursuivent, pour un objectif de livraison à la rentrée 2024 (cette partie est détaillée dans le paragraphe dédié aux Quatre-Chemins) ;
- La réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier des Ecoles avec pour objectif un état des lieux global du patrimoine scolaire de la ville et l'élaboration de scénarios de priorisation des travaux d'entretien, de rénovation énergétique et d'optimisation des usages pour toutes les écoles de la ville ;
- La réalisation de travaux d'amélioration des offices de restauration, suite à la conduite d'un audit par un cuisiniste indépendant. Après la cuisine de l'école Wallon, entièrement rénovée en 2023, les écoles Cotton, La Marine, Auray-Langevin, Liberté et Louis Aragon sont notamment concernées par les travaux d'amélioration et de remplacement de matériel pour des modèles plus performants.

b) L'écologie : plus de 10 millions d'euros pour répondre à l'urgence et travailler à la résilience de la ville

L'urgence climatique sur le territoire pantinois a été reconnue par le conseil municipal du 13 octobre 2020. En 2022 et 2023, la France a connu un record dans l'enchaînement des mois les plus chauds jamais enregistrés. Ce contexte nous oblige.

A la fin de l'année 2023, la commune soumettra au vote de son Conseil Municipal, la révision de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) dont les premières actions avaient été mises en place en 2017. Le fruit d'un travail d'un an autour d'axes stratégiques renforcés et d'une campagne, « Pantin 50° », permettant à chacun de se projeter concrètement et de réfléchir aux conséquences du changement climatique sur son quotidien.

En 2024, Pantin devra poursuivre ses engagements en matière d'aménagements urbains durables, de plantation d'arbres, de développement de ses espaces verts et son accompagnement dans les changements de comportements auprès des citoyens, notamment vis-à-vis de la place de la voiture en ville.

Cela donnera lieu à :

- La poursuite des actions du plan « fortes chaleurs » et la réalisation d'un deuxième jeu d'eau aux Courtilières, en plein cœur du Parc.
- Le maintien de l'objectif ambitieux de 5000 arbres plantés dans l'espace public. Fin 2023, plus de 200 arbres auront été plantés sur la commune depuis 2020.
- Les aménagements en faveur de la végétalisation des avenues et du développement des modes actifs notamment via la mise en œuvre de travaux provisoires tout le long de l'avenue Jean Lolive, sans attendre le TZEN3. En 2024, la portion de l'Eglise de Pantin à la station de métro Raymond Queneau sera décroûtée et plantée au même titre que la portion Eglise/Porte de Pantin en 2023.
- La poursuite de l'effort mené en faveur d'une ville plus verte avec l'aménagement de la rue Montigny, du Chemin des Dunes, de la rue Gobault et d'une portion de la rue Magenta en rues jardin. Ainsi que la poursuite des « aménagements tactiques » dans de nombreuses autres rues, qui nécessitent bien souvent la création d'espaces plantés.
- L'extension des sites labellisés « Ecojardins » et la volonté de la ville de décrocher la quatrième fleur « Villes et villages fleuris ».
- Le maintien des subventions à la population pour l'achat de vélos mécaniques.
- L'acquisition de bornes de recharges électriques et de 11 véhicules électriques pour remplacer les véhicules Crit'Air 3 de la flotte de la commune. 12 vélos électriques seront également achetés.
- Des optimisations de circulation et de stationnement suite à l'étude de circulation achevée en 2023. L'expérimentation de nouvelles zones piétonnes et cyclables, de limitations de vitesse, de sens uniques et de changements de sens seront proposées aux Pantinois pour permettre l'apaisement des cœurs de quartier et la baisse des émissions polluantes. A noter que 2024 marquera le commencement de la requalification complète du secteur Hoche avec l'objectif de modifier la circulation pour faciliter les déplacements piétons entre le métro Hoche, le marché de la Place Olympe de Gouge et le RER, de favoriser les déplacements vélos, de limiter la circulation automobile et de développer une trame verte. En 2024, à la faveur des travaux nécessaires à la géothermie, les travaux de requalification commenceront rue Hoche, rue Auger et rue du pré-Saint-Gervais dans l'objectif de piétonner en partie la rue Hoche et de dévier le bus 170.
- La poursuite du Plan vélo et du comité vélo.
- Le début des travaux, via la SPL UNIGEO créée en 2022, du réseau de chaleur géothermique intercommunal.
- La continuité des efforts entrepris avec l'installation photovoltaïque, notamment sur la toiture du Centre Technique Municipal.
- La continuité de la mise en œuvre du plan de rénovation thermique du patrimoine bâti de la ville, planifié jusqu'en 2026.
- La poursuite du relamping LEDs de toutes les écoles.

c) Les Quatre-Chemins, priorité du mandat, avec en 2024 11,5 millions d'euros d'investissement

La municipalité continue d'orienter prioritairement son action vers le quartier des Quatre-Chemins, afin de poursuivre le renouvellement des équipements et la lutte contre l'habitat indigne, et de raccrocher le quartier à la dynamique territoriale à l'œuvre dans le reste de la ville.

Depuis plus de 10 ans, l'intervention publique est continue, notamment avec le concours de l'ANRU. Pour autant, le quartier présente toujours les caractéristiques d'un quartier en difficulté : population défavorisée, cadre de vie dégradé, problématiques de tranquillité publique... Si le départ du camp de crack installé pendant plus d'un an Square Forceval a permis aux Quatre-Chemins de retrouver un peu de normalité au quotidien, les stigmates laissés par l'installation du camp sont encore prégnants et influent globalement sur la commercialité de la zone et son image auprès du public.

Les émeutes du 27 juin au 4 juillet 2023 qui ont suivi le décès inexcusable du jeune Nahel à Nanterre ont durement

touché les Quatre-Chemins et principalement les commerces du quartier. Sur les 31 commerces pillés ou vandalisés pendant les nuits d'émeutes à Pantin, 15 commerces étaient situés aux Quatre-Chemins, avenue Edouard Vaillant et Jean Jaurès.

Sur un versant plus positif, le parc Diderot a connu cet été une renommée nationale et médiatique qui a permis de mettre en valeur les nombreux aménagements réalisés par la commune comme le bassin Diderot, unique en son genre, ou encore les Sheds et leur programmation arts et petite enfance. La fin de la requalification du parc est proche : la dépollution en cours sur la partie dédiée aux city stades sera achevée fin novembre 2023, et les travaux pourront donc démarrer dans la foulée. Située en bordure du parc Diderot, la future école élémentaire a d'abord essuyé la faillite du maître d'œuvre, puis la défaillance de deux entreprises de construction. La commune a donc été obligée de relancer des appels d'offre pour trouver de nouveaux prestataires. Parallèlement, un audit des travaux a relevé des malfaçons au niveau des cloisons, entraînant la résiliation du contrat liant l'entreprise en charge de la plâtrerie et de la peinture à la ville. Là encore, il a fallu corriger ces défauts et relancer la production des cloisons et faux plafonds. Tous ces obstacles étant désormais levés, la livraison de l'école est désormais prévue pour la rentrée 2024. A noter que la cour de récréation de 1430 m² sera réalisée sous la forme d'une cour jardin ouverte au public du quartier les weekends.

Enfin, l'écoquartier, désormais appelé « Ecoquartier Grand Quatre-Chemins » aménagé par la SPL Ensemble, entrera en 2024 dans sa phase opérationnelle avec en première instance la livraison fin 2025 avenue Edouard Vaillant du Centre Municipal de Santé et de la plateforme autonomie adossés à un programme plus large intégrant 71 logements en accession et sociaux. Depuis 10 ans, la concertation continue a permis de produire un plan guide conçu comme un trait-d'union entre le quartier de l'hôtel de ville et celui des Quatre-Chemins. Elle a permis de maximiser la présence des espaces verts, qui se montent aujourd'hui à plus de 7 hectares dont 2,5 hectares d'un seul tenant pour le parc central. Cette concertation sera poursuivie et amplifiée en 2024 ; on peut même parler de co-construction avec la mise en place d'un comité citoyen élargi et restreint dont l'objectif sera d'accompagner les acteurs publics du projet dans la définition des aménagements du parc. Le choix du projet de Micro-folie/Antenne Jeunesse au 40/42 rue Denis Papin sera aussi un exemple d'association des citoyens. Les trois projets encore en lice seront soumis au vote du public en octobre 2023, puis le projet lauréat pourra voir ses travaux démarrer en 2024 pour une livraison prévisionnelle en 2025.

Pour finir, la Réserve des Arts déménagera de son site actuel avant l'été en conservant une partie de son activité à Pantin, ce qui permettra à l'aménageur de démarrer les travaux de démolition et de terrassement sur la partie centrale de l'écoquartier.

Au global, la ville continuera son engagement pour le quartier des Quatre-Chemins avec :

- La poursuite de la résorption de l'habitat indigne (environ 50 adresses ciblées par la SOREQA et Est Ensemble) avec pour les immeubles les plus dégradés des opérations de démolition/reconstruction permettant la mise sur le marché de nouveaux programmes de logements ou d'équipements. Sera recherché la diversification des offres de logement, pour permettre aux habitants du quartier d'accéder à un parcours résidentiel vertueux (PLUS, PLAI, PLS, BRS, accession...). Les immeubles concernés particulièrement sont les suivants : 87-89 Vaillant, 79 Vaillant, 46 Jaurès, 16 et 18 Lapérouse, 29 Sainte Marguerite, 28 Magenta et 15 Cartier Bresson.
- Le renforcement de l'armature en équipements et aménagements publics pour irriguer le quartier en activités mixtes et améliorer le cadre de vie des habitants, avec en 2024 :
 - Travaux de requalification, végétalisation et sécurisation de la seconde partie de la rue Cartier Bresson (de la rue Gabriel Jossierand à la rue Denis Papin),
 - Travaux de requalification et de végétalisation du mail de la Chocolaterie avec la conservation des arbres présents,
 - Etudes et projet d'une rue jardin sur le secteur rue Magenta piétonnisée entre les rues Sainte-Marguerite et Berthier,
 - Début des travaux par le Conseil Départemental de la RD932 (ex-RN2 boulevard Jean Jaurès) sur la portion dite « Emile Dubois/Condorcet », puis au niveau de la trémie centrale du Boulevard Jean Jaurès dont le comblement est prévu en 2024,
 - Lancement d'un appel à projet pour le 49 rue Denis Papin suite à la démolition du bâti en 2023,
 - Lancement des travaux du foyer ADOMA, scindé en deux structures (l'une reconstruite sur place, l'autre créée au sein de l'écoquartier, avec la programmation d'un tiers-lieu alimentaire au rez-de-chaussée, ouvert aux résidents et aux habitants).

3. Co-construction citoyenne et égalité Femmes-Hommes, la poursuite d'une amélioration permanente de l'action publique

La mise en place d'un budget participatif depuis 2018 à hauteur de 500 000 euros par an a connu un succès qui n'a pas cessé de s'amplifier. Après 4 éditions riches d'enseignements, l'année 2023 a été dédiée à la refonte du budget participatif via plusieurs ateliers avec les anciens porteurs de projet et les élus. 2024 verra revenir ce rendez-vous attendu par les Pantinois avec une enveloppe augmentée à 800 000 euros et un règlement qui évolue : dépôt de projet permanent et redéfinition des catégories de projets et de leurs enveloppes, autorisant par exemple les habitants à déposer des « Grands projets » compris entre 200 000€ et 300 000€.

Au-delà de cette consolidation, la démarche participative s'incarne dans les projets qui appellent une décision des riverains et/ou des usagers. Ainsi, le parc de l'écoquartier ou le projet de la Microfolie qui ont été évoqués plus haut démontrent une nouvelle fois que la ville organise et déploie une ingénierie de co-construction citoyenne continue, d'exigence élevée. Pour des projets de plus faible ampleur, la dynamique vaut aussi et chaque projet d'aménagement (rue jardin, voirie, circulation...) ou de relations usagers (accueil au Centre administratif) fait l'objet de réunion publique ou de consultation écrite. L'année 2024 marquera à ce titre la 3ème et dernière session des Etats généraux de l'éducation consacrée, après le bien-manger et l'inclusion, aux moyens à l'école.

Pantinois et Pantinoises seront aussi mis à contribution en 2024 pour choisir un certain nombre de noms féminins pour des équipements publics que la municipalité est entrain de sélectionner. L'année 2023, année sous le signe de l'Egalité femmes-hommes s'achève sur quelques réalisations marquantes dont le budget en fonctionnement portera sur l'année 2024 : ouverture de la première Maison des femmes de Pantin, installation dans tous les bâtiments municipaux de distributeurs gratuits de protections hygiéniques, et convention avec les 7 principaux bailleurs de la ville pour la réservation de 1 à 3 logements dans chaque parc social pour les femmes victimes de violences. La dynamique sera poursuivie en 2024 et jusqu'en 2026 avec la poursuite du Plan Egalité voté en mars 2023.

Pour finir, bien que Pantin ne soit pas terre d'accueil d'épreuves olympiques, l'année qui s'ouvre sera nécessairement marquée par les JOP 2024 et les dynamiques sportives à l'œuvre sur le territoire. La halle sportive, qui sera l'un des grands projets du mandat et qui fera du stade Charles Auray un véritable parc des sports, verra le gros de ses travaux déployés en 2024. Cette année particulière sera donc l'occasion pour la ville de redire son attachement à tous les sports et de déployer des événements tout au long des jeux olympiques et paralympiques : relais de la flamme, parade « La beauté du geste », foulées pantinoises et fête de la ville aux couleurs olympiques... Mais aussi de travailler plus fortement à l'intégration de la jeunesse pantinoise aux offres sportives et associatives du territoire, pour renforcer le lien qui unit la municipalité à sa jeunesse.

D - LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES 2024

1. A propos du fonctionnement

Le budget 2024 doit prendre en compte les informations connues à ce jour du projet de finances pour 2024 qui n'est pas encore voté par le Parlement. A ce titre, il convient de souligner de nouveau la particularité des budgets votés en décembre qui sont plus prospectifs que ceux votés au printemps. En ce sens, ils revêtent bien un caractère de budgets prévisionnels.

Il convient donc de préciser que les chiffres figurant dans les tableaux ci-dessous constituent des prévisions d'inscriptions budgétaires. Les conférences d'arbitrages budgétaires se déroulent au moment de la rédaction de ce rapport et aucun chiffre n'est encore totalement stabilisé.

Ces données seront donc ajustées et modifiées en fonction des derniers arbitrages en cours. De plus, les principales recettes, la fiscalité et les dotations, ne sont pas encore notifiées à la date de rédaction de ce rapport ; cela rend incertaines ces prévisions, tant au niveau de la fiscalité, qu'en matière de péréquation (DSU, FSRIF et FPIC essentiellement) et de dotations.

Ces éléments permettent cependant d'appréhender les grandes tendances.

a) Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées, de façon encore provisoire, à 133,5 M€. Les dépenses 2024 se situent en hausse de 3,8 M€ par rapport à l'estimation du réalisé 2023 (CA estimé) (129,6 M€, soit + 2,96%).

Compte tenu de la hausse des dépenses de fonctionnement résultant des hausses de prix et afin de garantir un taux d'épargne brute cible supérieur à 14%, un cadrage volontariste sur les dépenses de fonctionnement a été réalisé une nouvelle fois pour l'élaboration du budget 2024.

Comme pour les années précédentes, les charges liées au fonctionnement de la commune et à la mise en œuvre des projets municipaux ont été examinées avec le souci permanent de l'optimisation des dépenses publiques. A périmètre constant, elles augmentent de fait sous l'effet de la dynamique de certaines dépenses obligatoires et des dépenses indexées. De plus, dans un contexte international sous tension, le budget de la commune continue cette année encore de subir une hausse des prix sans précédent sur de nombreux postes de dépenses et notamment sur les dépenses d'énergie. D'autres postes sont également sujets à de fortes hausses des prix comme les dépenses liées aux contrats de prestations.

Le montant total des dépenses réelles de fonctionnement intègre depuis 2016 la dépense du FCCT « fiscal », constituée des recettes de 22 M€ encaissées par la commune et à reverser à Est Ensemble. Afin de comparer les volumes toutes choses égales par ailleurs, il convient donc de retraiter cette dépense, qui est neutre budgétairement.

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2023 estimé	Projet de BP2024 - 5/10/2023 encore en cours d'arbitrage	Variation PBP 2024/ CA 23 en %	
011- Charges à caractère général	26 690 000	28 230 000	5,77%	1 540 000
012- Charges de personnel	67 745 000	69 290 000	2,28%	1 545 000
65- Autres charges de gestion courante hors FCCT fiscal	11 313 000	11 410 000	0,86%	97 000
FCCT fiscal hors part équilibre (65)	21 622 000	21 985 000	1,68%	363 000
66- Intérêts de la dette	1 915 000	2 210 000	15,40%	295 000
014- Atténuation de produits (FPIC et FSRIF)	300 000	300 000	0,00%	0
Total des dépenses réelles de fonctionnement	129 585 000	133 425 000	2,96%	3 840 000
Sous total des dépenses courantes hors FCCT fiscal reversé à Est Ensemble	107 663 000	111 140 000	3,23%	3 477 000

Ainsi, retraitement fait des dépenses de reversement du FCCT « fiscal », les dépenses de gestion courante 2024 sont estimées à 111,4 M€ (contre 108 M€ estimées en 2023). Elles augmentent à ce stade de la préparation du budget de 3,5 M€ (soit +3,2 %) par rapport au compte administratif 2023 estimé.

Toutes les dépenses 2024 sont estimées à ce stade en augmentation par rapport à 2023.

Comme évoqué précédemment, le budget 2024 subit de plein fouet et en année pleine, les augmentations déjà annoncées en 2023, de la masse salariale, des fluides et de l'inflation.

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont estimées à 28,2 M€ et augmentent de 1,5 M€ (5,8%) par rapport au CA 2023 estimé.

Les services communaux continuent leurs efforts de maîtrise de leurs dépenses, toujours caractérisés par les démarches d'optimisation des procédures de marchés publics, de dématérialisation, de rationalisation des dépenses dans les domaines où cela est possible, sans conséquence sur la qualité du service rendu, le suivi régulier d'exécution des dépenses et la mise en place de tableaux de bord, mais les coûts augmentent de façon conséquente et il apparaît des besoins nouveaux.

Les principales augmentations s'expliquent d'une part du fait des augmentations du coût des fluides, de l'inflation qui a un impact sur le coût des marchés passés par la commune et de l'augmentation des obligations réglementaires. Les extensions du périmètre d'intervention de la commune sont, compte tenu du contexte financier, limitées, mais existent néanmoins.

Ainsi doivent être considérés en 2024 ou en année pleine :

- L'ouverture de nouveaux équipements : après les sheds, la piscine Alice Millat, le conservatoire Jacques Higelin et la deuxième MAM (maison des assistantes maternelles), sont à financer en année pleine la maison des femmes et l'espace culturel Nelson Mandela ...
- Le maintien des actions désormais phares : « l'été dans les parcs », la Cité Éducative et les États Généraux de l'Éducation, les nouveaux projets de crèche, la « Journée sans voiture », Pantin l'hiver ;
- L'entretien de nouveaux espaces publics créés, tels la place de la pointe sur ZAC du Port, le parc des Courtillières, le parc et le bassin Diderot
- Le développement de la sécurité avec l'augmentation du gardiennage pour améliorer la sécurité des locaux municipaux, des Pantinois et des agents ;
- Le développement de la politique de stationnement, avec l'extension du périmètre du stationnement payant, l'automatisation, et l'ouverture, à termes, en gestion décentralisée des 3 parkings en sous-sol, Eglise, Mairie et Olympe de Gouge ;
- Les dépenses liées au développement durable et à la mise en place d'un budget carbone ;
- L'augmentation du nombre de places de crèches qui génèrent des dépenses supplémentaires ;
- L'augmentation du poste des vêtements de travail, pour garantir au mieux la sécurité des employés municipaux ;
- Le nettoyage des bâtiments, compte tenu du développement des locaux et des surfaces de la collectivité.

Sont maintenus et optimisés :

- Les dépenses liées à l'entretien des bâtiments, des espaces verts, des voiries, de la propreté, de la restauration scolaire ;
- Le maintien de moyens importants pour mener d'ambitieuses politiques municipales en matière de tranquillité publique, de vie des quartiers, de jeunesse, de sport, de culture, d'éducation, d'action sociale, de santé et de petite enfance ;
- Les crédits affectés aux politiques publiques définies comme prioritaires (hors masse salariale) ont donc été financés autant que faire se peut par redéploiement interne des crédits.

Les intérêts de la dette sont évalués à ce jour à hauteur de 2,2 M€, en augmentation par rapport à 2023 : il s'agit d'une seconde augmentation après treize années de diminutions consécutives. La commune a capitalisé les bénéfices de la stratégie de désendettement de 2008 à 2020, et également des différents réaménagements de prêts réalisés et du contexte de taux historiquement bas qui permet toujours d'avoir un taux moyen très correcte et en deçà de la moyenne. Le contexte bancaire et les offres de financement sont aujourd'hui dégradés et encore constatés en hausse en 2023 et attendus en 2024. A cette hausse des taux annoncée, les réendettements de 2021 et 2022 et celui à venir en 2024 généreront de fait un coût supplémentaire, qu'il conviendra d'ajuster en fonction de l'emprunt d'équilibre à réaliser en 2023 et en 2024.

Le poste « autres charges de gestion courante » (chapitre 65), qui comprend notamment les subventions aux associations (2 M€), les contributions obligatoires telles les contributions au contingent incendie (1,5 M€), et aux vélib (200 k€) et les créances admises en non valeurs (130 k€) est évalué à ce jour et hors FCCT, à hauteur de 11,4 M€. Il est en augmentation de +695 k€ soit +6,5 % par rapport à 2023.

Cette augmentation s'explique principalement par les augmentations importantes des subventions à la Caisse des écoles (CDE) (+215 k€ en 2024) et au Centre communal d'action sociale (CCAS) (+ 370 k€ en 2024). Les subventions d'équilibre sont respectivement inscrites en 2024 à hauteur de 2,46 M€ et 2,456 M€ et sont estimées aux besoins réels recensés 2024. En effet, ces budgets, également fortement impactés par l'inflation, subissent la crise économique de point fouet par l'augmentation des besoins des populations les plus fragiles auxquels la municipalité a décidé de répondre.

Le fonds de compensation des charges transférées (FCCT), pour sa partie « équilibre », est aujourd'hui inscrit à hauteur de 650 k€, comme en 2023. Est Ensemble a évalué son besoin global à compter de 2022 à hauteur de 1,5 M€ complémentaires, en plus des 2,5 M€ déjà versés par les 9 communes membres, le coût complémentaire pour Pantin est de 244 k€.

La part « transferts », correspondant aux transferts de compétences vers Est Ensemble, est aujourd'hui évaluée au montant notifié par la CLECT en 2023 (1 M€) et comprend les coûts supplémentaires liés à l'ouverture des nouveaux équipements (piscine, conservatoire et espace culturel aux Courtilières).

b) Les recettes de fonctionnement

Comme pour les dépenses, la prévision relative aux recettes est encore en cours d'élaboration.

L'augmentation annoncée des dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement, nécessite des réflexions et actions au niveau de l'optimisation des recettes. En effet, le niveau prévisionnel des recettes de fonctionnement ne poursuit pas la même dynamique que celui des dépenses, et entraîne un effet de ciseau traduit concrètement par une diminution de l'autofinancement de la commune.

A ce stade, les évolutions attendues sur le projet de BP 2024 de la ville sont les suivantes :

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2023 estimé	Projet de BP2024 - 5/10/2023 encore en cours d'arbitrage	Variation PBP 2024/ CA 23 en %	
73- Impôts et taxes	126 640 841	128 180 000	1,22%	1 539 159
74- Dotations, participations et subventions	14 370 000	14 205 000	-1,15%	-165 000
70- Redevances et produits des services	10 890 000	11 120 000	2,11%	230 000
75- Autres produits de gestion courante	1 135 000	1 110 000	-2,20%	-25 000
013- Atténuation de charges	1 310 000	1 310 000	0,00%	0
Total des recettes courantes	154 345 841	155 925 000	1,02%	1 579 159
FCCT hors part fiscal (73)	21 622 000	21 985 000	1,68%	363 000
Total des recettes courantes hors FCCT fiscal	132 723 841	133 940 000	0,92%	1 216 159
Impôts et taxes hors FCCT fiscal	105 018 841	106 195 000	1,12%	1 176 159

Les recettes de fonctionnement du budget 2024 atteignent globalement 156 M€. Hors FCCT fiscal et hors produits exceptionnels, elles s'élèvent à 134 M€. Elles sont en augmentation par rapport au CA 2023 estimé qui s'élèverait à 132,7 M€ (1,2 M€ soit 0,92 %). Ce niveau traduit un objectif d'augmentation des ressources 2024, en dépit du choix réaffirmé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux

Le poste « dotations, subventions et participations » comprend les dotations d'État, les allocations compensatrices et les subventions de fonctionnement versées par nos partenaires institutionnels. Ce poste est estimé à ce stade de la préparation du budget avec une légère diminution par rapport à l'estimation du CA 2023 (-165 k€).

Rappelons que la diminution (et la quasi disparition) de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) a fortement impacté le budget de la commune depuis 2013. Elle est néanmoins stabilisée depuis 2023 du fait principalement de l'augmentation de la population.

La dotation forfaitaire de la commune de Pantin devrait s'élever à 651 638 €, soit un montant quasi équivalent à celui perçu en 2023, reposant sur une hypothèse de légère hausse de la population au sens DGF (population INSEE au 1 er janvier 2023 majorée d'un habitant par résidence secondaire), après une hausse de 713 habitants enregistrée en 2022 et 552 en 2023.

Informations sur la Dotation forfaitaire	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation forfaitaire N-1	1 803 585 €	1 355 964 €	1 210 799 €	1 011 806 €	587 503 €	651 638 €
Population DGF	56 303	58 357	59 940	60 653	61 205	61 355
Variation de la population DGF	206	2 054	1 583	713	552	300
Part dynamique de la population	23 749	237 593	183 567	82 771	64 135	34 800
Ecrêtement	- 471 370 €	- 382 758 €	- 382 560 €	- 507 074 €	- €	- 34 800 €
Dotation forfaitaire N	1 355 964 €	1 210 799 €	1 011 806 €	587 503 €	651 638 €	651 638 €
Variation de la dotation forfaitaire	- 447 621 €	- 145 165 €	- 198 993 €	- 424 303 €	64 135 €	- €
Dotation forfaitaire N en €/habitant	24,1 €	20,7 €	16,9 €	9,7 €	10,6 €	10,6 €

S'agissant de la péréquation et comme indiqué précédemment, le projet de loi de finances pour 2024 prévoit, comme en 2023, un abondement de 90 M€ des crédits de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). Ainsi, le montant de DSU affecté à la commune devrait se maintenir au moins au niveau de celui enregistré en 2023, soit 3,7 M€,

cette dernière bénéficiant comme les années précédentes de la majoration de la dotation, grâce au niveau de son rang de classement basé sur des éléments de richesse fiscale et d'indicateurs sociaux.

Au sein de ce poste, les subventions (Département, Région, État) sont à ce stade estimées avec une légère hausse mais doivent encore faire l'objet d'ajustements.

Au-delà des évolutions des dotations de l'État, des participations et des subventions, les principales évolutions estimées relatives aux recettes de fonctionnement sont les suivantes :

Le produit des services :

Les produits des services et autres produits courants, qui proviennent des prestations servies à la population, sont estimés en augmentation de 230 k€ (2,1 %) par rapport au CA 2023 estimé.

Il s'agit des recettes liées à la facturation des crèches, de la restauration scolaire, des participations des familles à l'Emis, des droits de stationnement et des recettes des centres de santé.

Devant la nécessité de rendre certains services municipaux accessibles au plus grand nombre et aux plus fragiles, une importante baisse des tarifs de restauration scolaire a été appliquée à la rentrée 2019. Cela a été une action importante en faveur du pouvoir d'achat des Pantinois.

De plus, l'ensemble de ces tarifs pratiqués sur les services municipaux, sont toujours adossés au principe d'un taux d'effort en fonction des revenus des familles.

Aujourd'hui, dans un souci de soutien aux publics les plus fragiles et aux familles pantinoises déjà fortement touchés par les conséquences de l'inflation et de la flambée des prix de l'énergie, les tarifs des différents services municipaux ne seront pas indexés sur l'inflation.

Cette même attention a été portée aux tarifs en vigueur dans les services gérés par le CCAS, la Municipalité ayant souhaité augmenter très significativement la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en l'augmentant de 370 k€.

Après les « années Covid », au cours desquelles la commune a subi une diminution importante des recettes des produits des services et autres produits courants, les recettes 2024 reviennent enfin à un niveau qui peut être qualifié de « normal » : les prévisions 2024 sont optimistes avec 11,1 M€ de recettes prévues par les services.

Cette hausse est principalement due à une optimisation des recettes propres de la collectivité. Une action volontariste sera conduite en 2024 s'agissant notamment des recettes liées aux produits de voirie et des droits de stationnement. Si la facturation des services reste stable, ce poste est désormais compensé par l'augmentation d'autres recettes plus dynamiques, notamment l'augmentation des redevances du domaine public (par exemple, l'augmentation du nombre de tournages cinématographiques) et l'optimisation des recettes liées à la modernisation et l'extension du périmètre du stationnement payant. La volonté municipale d'étendre le périmètre pour apaiser l'espace public a un impact tant sur les produits liés à la facturation des horodateurs, qu'aux produits des recettes du forfait post-stationnement (FPS). Elles sont respectivement attendues pour 2024 à hauteur de 1,3 M€ et 2,1 M€ contre 1,1 M€ et 1 M€ inscrits au BP 2023.

Enfin, ce poste comprend également la part de la refacturation des charges à Est Ensemble, telle que calculée dans les conventions de mises à disposition de services (montant parallèlement déduit de l'AC). Les charges sont désormais quasi-intégralement transférées et assumées directement par Est Ensemble, mais la refacturation est encore à affiner avec l'ouverture de l'espace culturel Nelson Mandela, géré en partenariat avec Est Ensemble ; elle est à ce stade de la préparation budgétaire estimée pour 2024 à hauteur de 70 k€.

Les impôts et taxes :

Ce chapitre le plus important du budget est composé de différentes catégories de recettes :

Tout d'abord, la fiscalité directe locale, est estimée avec une augmentation attendue des recettes fiscales du fait d'une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives en lien avec l'inflation et malgré la stabilité des taux d'imposition souhaitée par la majorité municipale.

Depuis 2021, en compensation de la suppression de la TH sur les résidences principales, le bloc communal bénéficie d'un nouveau panier fiscal basé sur le transfert aux communes du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements complété par une dotation de l'Etat, alors que les intercommunalités et les départements se voient affecter une fraction de TVA.

Les taux d'imposition communaux seront reconduits en 2024, soit 44,17% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (issus de la fusion en 2021 des taux de la commune et du département) et 24,47% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Pour rappel, depuis 2023, la commune a retrouvé son pouvoir de taux concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants (THLV). Il est de 21,72 %.

La revalorisation forfaitaire des bases est désormais adossée à l'évolution des prix à la consommation harmonisée qui sera constatée à fin novembre 2023. Cette inflation est aujourd'hui estimée à 5% pour 2023.

En complément de la part forfaitaire, la revalorisation des bases intègre également une très légère prévision de variation physique (0,5%), liée aux constructions livrées chaque année.

Cette dynamique de revalorisation des bases fiscales ne s'applique pas à l'intégralité des locaux, notamment pour les locaux professionnels qui sont revalorisés selon une grille différente et plus faible.

Compte tenu de ces éléments, le produit fiscal attendu en 2024 est aujourd'hui estimé à 64,3 M€ (dont 9,5 M€ à reverser à Est Ensemble). Cela constitue une augmentation de 2,4 M€ par rapport au notifié 2023 (+4 %). Au sein de ce montant issu désormais de la seule fiscalité du territoire, sont intégrées les « compensations » évaluées par les services fiscaux, liées à la réforme de la TH qui s'élèvent à 4,7 M€ (dont 1,3 M€ de TH et 3,8 M€ au titre du fameux « Coco »).

En matière de fiscalité liée au foncier et à ce stade de l'élaboration du budget, la recette estimée comprend la revalorisation forfaitaire des bases fiscales. Le projet de BP 2024 intègre aujourd'hui une hausse globale des bases de 4 %.

Les autres impôts et taxes, composant la fiscalité indirecte devraient être globalement stables en 2024 par rapport à 2023 :

- L'attribution de Compensation (AC) versée désormais par la MGP : comme présentée précédemment, l'hypothèse de BP 2024 intègre une AC 2024 estimée à celle qui a été arrêtée en 2015 : 56,42 M€ ;
- Le FSRIF (Fonds de Solidarité de la Région Île de France) 2024 est estimé de façon optimiste mais réaliste au montant notifié en 2023 : 1,882 k€ ;
- Le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) est cette année estimée à 956 K€ (prévision identique au montant perçu en 2023) ;
- Les recettes liées à l'action sur la taxe locale sur la publicité extérieure sont stabilisées à 350 k€ ;
- Enfin, les droits de mutation à titre onéreux sont estimés à 2,8 M€.

Il est important de faire un zoom sur les recettes liées aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO), car ce poste générerait jusque-là une recette importante et surtout dynamique pour Pantin. Au vu de l'actualité du secteur immobilier, de la baisse des prix qui s'amorce et des difficultés auxquelles les particuliers sont confrontés pour obtenir des prêts immobiliers, ce secteur est en net repli et l'impact sera conséquent pour le budget communal. En effet, ce poste est attendu en forte baisse, tant en 2023 qu'en 2024 (2,8 M€ contre 3,5 M€ en 2022 et au BP 2023). La perte escomptée pour 2024 est de -700 k€ par rapport au BP 2023, qui risque d'ailleurs de ne pas être intégralement exécuté.

Selon la dernière note de conjoncture des notaires (juillet 2023), « le volume de transactions de logements anciens en cumul sur les douze derniers mois en France (hors Mayotte) atteint 1 029 000 transactions à fin mai 2023. Depuis août 2022, le nombre de transactions réalisées au cours des douze derniers mois se contractait autour de 5 % mois après mois, mais depuis le début de cette année, les baisses prennent une plus grande ampleur, de presque du double (-12,6 % à fin mai 2023). La détérioration de l'état des volumes est à relier directement au contexte inflationniste et à la hausse marquée et rapide des taux d'intérêt, mais également à la fin d'un âge d'or où tous les paramètres concourraient à une euphorie qui appelait par elle-même à la fin inéluctable de ce cycle ».

Volumes de transactions en France (hors Mayotte) à fin mai 2023 et évolution annuelle

« Focus sur les 24 derniers mois - Si en cumul sur un an, les volumes restent au-dessus du million, le mouvement à la baisse est de plus en plus marqué depuis juillet 2022. »



Source : IGEDD d'après DGFiP (MEDOC) et bases notariales

Les notaires soulignent par ailleurs que le printemps, traditionnellement synonyme de pic d'activité dans l'année immobilière, n'aura cette fois pas opéré d'effet de rattrapage, confortant ainsi un marché tournant de plus en plus au ralenti.

Le projet de budget 2024 est estimé avec une baisse de ces recettes de -15%.

Il convient également de noter que depuis 2022, le produit des droits de mutation et la taxe locale sur la publicité extérieure font partie des nouvelles ressources intégrées progressivement dans le calcul des indicateurs financiers et fiscaux servant à mesurer la richesse relative des collectivités (potentiel fiscal et financier). Si la neutralisation des effets de la modification du calcul des indicateurs a été totale en 2022, elle ne sera plus que de 90% en 2023, puis s'appliquera ainsi de manière dégressive jusqu'en 2028.

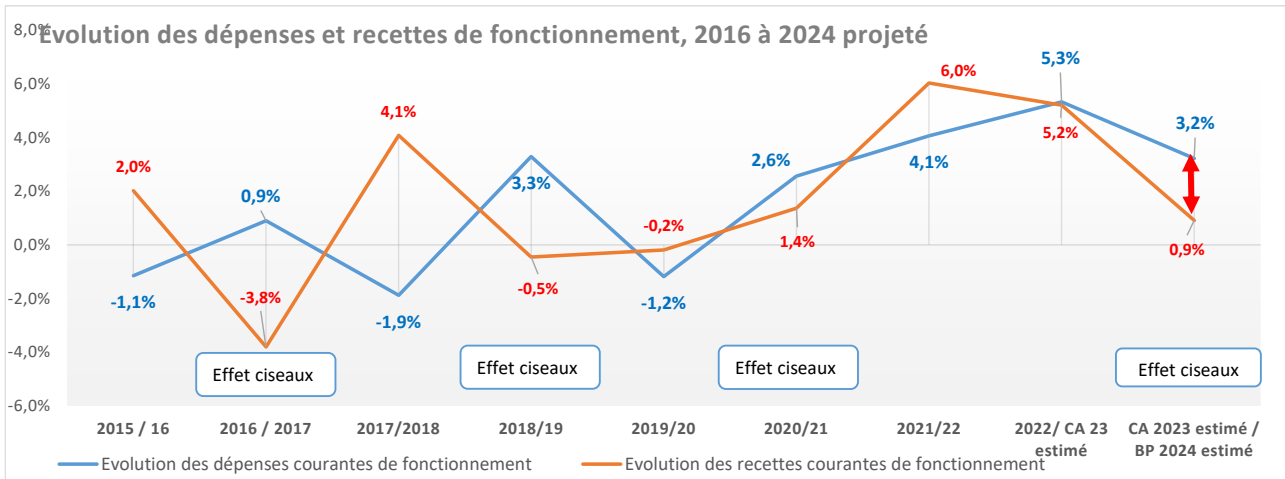
Compte tenu de ces hypothèses et à ce stade de la préparation du Budget Primitif 2024, les recettes de fonctionnement évolueraient de la façon suivante :

en K€	CA 2023 estimé, en cours de finalisation	Projet de BP 2024	2024-2023	%	Observations
Produit fiscal direct	61 844	64 336	2 492	4,03%	Hypothèse d'une hausse des bases de 3,5% et d'une variation physique de 0,5% en 2024
<i>hors rôles supplémentaires</i>	100	100	0	0,00%	
Taxe sur l'électricité	840	840	0	0,00%	Hypothèse d'un maintien du produit 2023
Droits de mutation	3 500	2 800	-700	-20,00%	Hypothèse d'une diminution du produit en 2024
Attribution de compensation	56 419	56 419	0	0,00%	AC versée par la MGP
FSRIF	1 882	1 882	0	0,00%	Hypothèse de maintien de l'éligibilité au FSRIF en 2024
FPIC	956	956	0	0,00%	Hypothèse de Maintien au niveau de 2023
Autres impôts et taxes	1 100	853	-247	-22,45%	Taxe de séjour estimée en hausse mais taxe sur la publicité extérieure estimée en baisse
Dotations de l'État	4 630	4 724	94	2,03%	
<i>dont DGF</i>	650	650	0	0,00%	Fin de la Contribution Redressement des comptes publics mais écrêtement de 100 k€ estimé en 2024
<i>dont DSU</i>	3 700	3 700	0	0,00%	Légère augmentation attendue en 2024
<i>dont DGD hygiène</i>	280	280	0	0,00%	Hypothèse de Maintien au niveau de 2023
Compensations fiscales	2 765	2 765	0	0,00%	Hypothèse de Maintien au niveau de 2023
FCTVA entretien bâtiments publics et voirie	103	120	17	16,50%	Recette estimée en hausse en 2024 => optimisation du process
Subventions et participations	6 872	6 590	-282	-4,10%	Hypothèse d'un maintien du produit 2023
Produits des services (70)	10 890	11 120	230	2,11%	Hypothèse d'une augmentation (tarifs et fréquentation)
Autres produits de gestion courante (75)	1 135	1 110	-25	-2,20%	Estimation d'une actualisation du montant des loyers encaissés
Atténuations de charges (013)	1 310	1 310	0	0,00%	Remboursements sur rémunérations du personnel
Recettes de gestion courante (de 70 à 75)	154 346	155 925	1 579	1,02%	
Produits financiers	0				
Autres produits exceptionnelles (hors cessions)	100	100	0	0,00%	
Recettes Réelles de fonctionnement hors cessions	154 446	156 025	1 579	1,02%	
Contributions au FSRIF	-148	-148	0	0,00%	PLF 2024 => Estimation contribution 2024
Contributions au FPIC	-152	-152	0	0,00%	PLF 2024 => Estimation contribution 2024
Prélèvement amendes de police	0	0	0		Hypothèse d'une non contribution en 2024
FCCT fiscal (neutre budgétairement) versé à l'EPT	-21 622	-21 986	-364	1,68%	FCCT fiscal (neutre) => reversement de la TH et de la part salaire encaissées pour le compte d'Est Ensemble
Recettes Réelles de fonctionnement hors cessions, nettes du FSRIF / FPIC / FCCT	132 524	133 739	1 215	0,92%	

La conclusion de cette partie sur le fonctionnement est qu'une chose est certaine : à ce stade de la préparation budgétaire, les recettes augmentent moins vite que les dépenses.

L'autofinancement continue de diminuer et ne permet pas de financer tous les investissements recensés aujourd'hui.

Des pistes sont donc encore à l'étude, déjà évoquées ci-dessus, entre la diminution de certaines dépenses, la recherche de nouvelles recettes (optimisation des tarifs) et l'équilibre par l'emprunt. D'ultimes arbitrages sont en cours.



Malgré tous ces éléments, il n'en reste pas moins que la situation financière de la commune est aujourd'hui saine, y compris après l'affaiblissement dû à la crise sanitaire. L'objectif 2024 sera de stabiliser l'épargne à hauteur de 23 M€ ou 24 M€ pour financer l'important programme d'investissement prévu au PPI.

2. La poursuite et la réalisation des grands projets d'investissement

a) Les recettes d'investissement

Elles sont composées et estimées à ce stade de la préparation budgétaire par :

- L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement à hauteur de 21,4 M€.

A ce stade de la préparation budgétaire encore en cours de finalisation, l'autofinancement est en diminution de 2,6 M€ par rapport au BP 2023. Le gain relatif à la hausse de la fiscalité décidée en 2022 est totalement absorbé par l'augmentation des dépenses. Bien qu'il reste relativement satisfaisant et élevé, le niveau estimé de l'autofinancement 2024 ne permet pas de financer l'intégralité des investissements recensés aujourd'hui, sans un recours à l'emprunt au demeurant trop important. Une réflexion est ainsi engagée sur une optimisation des ressources.

- Les subventions d'investissement adossées aux opérations sont estimées à 4,5 M€. Elles proviennent de l'État, notamment au titre du Plan de relance, de l'ANRU, du Conseil régional d'Île-de-France, du Conseil départemental, de la CAF, du SIPPEREC, de l'ADEME et de la Métropole du Grand Paris via le Fonds d'investissement Métropolitain ;
- Des produits de cession sont inscrits à hauteur de 700 k€ ;
- La taxe d'aménagement (800 k€) et le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) ; ce dernier est à ce stade estimé à 4,5 M€ en 2024 ;
- L'hypothèse de la récupération du produit des amendes de police retrouvé en 2022 permet d'inscrire une recette identique à celle perçue en 2023 : 328 k€ ;

- Enfin, l'emprunt d'équilibre, pour stabiliser l'encours à 99 M€ au 31 décembre 2024, devrait être inscrit à hauteur de 11,6 M€ (montant du remboursement 2024). Ce montant est à ce stade insuffisant pour couvrir toutes les dépenses d'investissement recensées en 2024 (63,7 M€ de dépenses et 52,6 M€ de charge nette). Il pourrait être abondé de 15 M€, portant ainsi l'encours de la dette, fin 2024 à 114 M€. Bien qu'un principe de ré endettement soit acté, ce montant serait trop important pour la soutenabilité financière de la commune. Des pistes complémentaires pour améliorer l'autofinancement 2024, comme évoqué précédemment, sont à l'étude.

L'excédent potentiel du compte administratif 2023 (régulièrement aux alentours de 3,5 M€) et les recettes 2024 encore non inscrites à ce stade seront prioritairement allouées au désendettement. Dans ces conditions, le budget 2024 verrait la continuité de l'inflexion dans la stratégie financière de la commune définie jusque-là.

Bien évidemment, il s'agirait de l'emprunt d'équilibre qui pourrait être inscrit au stade du Budget Primitif. Ce montant est maximum et théorique : il sera réalisé en fonction des dépenses réelles réalisées et surtout, des recettes supplémentaires, notamment l'excédent du compte administratif 2024 et les cessions potentielles en cours de négociation. Ces dernières seront, dès leur contractualisation, principalement affectées à la réduction du volume d'emprunt.

b) Les dépenses d'investissement 2024-2027

Le budget 2024 témoigne d'un objectif volontariste de maintien d'un haut niveau d'investissement pour continuer de développer, rénover, réhabiliter ou embellir le paysage urbain de la commune, tout en l'ancrant dans la transition climatique. Le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) permet de piloter efficacement l'investissement de la commune tout en apportant une plus grande visibilité aux habitants et traduit cette ambition.

D'une part, de nombreuses opérations seront soldées en 2023 (la construction de l'espace culturel Nelson Mandela au Courtilières, la rénovation de l'église et des abords, la façade de l'hôtel de ville ... pour ne citer que celles-là). D'autre part, deux opérations d'envergures sont toujours en cours, et notamment la construction des deux écoles (Diderot et Zac du Port), qui ont depuis le début, subits d'importants aléas dans le déroulement du chantier. Enfin, pour la période 2024-2026 qui s'annonce, les besoins restent importants et sont dans la continuité des années précédentes.

Le budget reprendra les principales opérations déjà lancées, ajustée en fonction des réalités de chantiers constatées dans l'exercice, et intégrera également la mise en place de quelques nouvelles opérations souhaitées par la municipalité.

Confirmant l'ambition de la municipalité, c'est une enveloppe estimée à ce stade à près de 50 M€ pour l'investissement 2024 qui sera soumise au vote lors du budget primitif et un plan pluriannuel d'investissement (PPI) de 2024 à 2026/27, afin de programmer, de lisser et de financer les opérations à mener au cours de ce nouveau mandat. Il est établi par quartier, mais aussi par politique publique.

La loi NOTRe impose depuis 2017, de présenter les orientations envisagées en programmations d'investissement et les engagements pluriannuels. À ce stade de la préparation budgétaire, les opérations en cours se présentent de la façon suivante et nécessitent encore des ajustements et arbitrages :

1) PPI des grands Quatre-Chemins : Un programme de 11,5 M€ de dépenses d'équipement en 2024

Opérations	DEP 2024	REC 2024	CN 2024	CN 2025	CN 2026	CN 2027 ...	TOTAL CN 2024-2027
EXTENSION SALLE BANLIEUES BLEUE - PROJET DYNAMO BIS	256 000	0	256 000	0	0	0	256 000
MICRO-FOLIE - CONSTRUCTION ET TRANSFERT DE L'ANTENNE JEUNESSE	123 000	0	123 000	1 350 000	723 000	0	2 196 000
Total Culture - Patrimoine	379 000	0	379 000	1 350 000	723 000	0	2 452 000
PCAET - ETANCHEITE ISOLATION ET DESAMIANTAGE EN VUE DE LA SOLARISATION DE LA TOITURE DU CTM	560 000	0	560 000	-200 000	0	0	360 000
Total Développement durable	560 000	0	560 000	-200 000	0	0	360 000

Opérations	DEP 2024	REC 2024	CN 2024	CN 2025	CN 2026	CN 2027 ...	TOTAL CN 2024-2027
DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DU MARCHE MAGENTA	0	0	0	4 870 000	-5 630 000	3 000 000	2 240 000
OPERATION 49 RUE DENIS PAPIN	0	0	0	-300 000	0	0	-300 000
OPERATION 5/7 GABRIELLE JOSSERAND	60 000	0	60 000	95 000	270 000	0	425 000
OPERATION DE RECOMPOSITION URBAINE DU SITE INLI / ETUDES PRE-OPERATIONNELLES	50 000	0	50 000	25 000	-25 000	0	50 000
PRU 1 / 2 QUATRE CHEMINS - ACQUISITION DEMOLITION 94 JAURES	50 000	500 000	-450 000	-476 000	-2 800 000	0	-3 726 000
PRU 1 QUATRE CHEMINS - HABITAT INDIGNE - ACQUISITION DEMOLITION 96 JAURES	178 170	0	178 170	0	0	0	178 170
PRU 2 QUATRE CHEMINS - HABITAT INDIGNE SOREQA	1 070 266	0	1 070 266	1 875 000	600 000	1 069 371	4 614 637
PRU 2 QUATRE CHEMINS - OPERATION D AMENAGEMENT DE L' ILOT JACQUES BREL	0	0	0	0	0	15 400 000	15 400 000
REQUALIFICATION DE LA GOUTTE DE LAIT - PROJET IMGP 3	0	0	0	-1 200 000	0	0	-1 200 000
REQUALIFICATION DU METEORE - PROJET IMGP3	17 000	0	17 000	-800 000	0	0	-783 000
Total Développement local, logement et Urbanisme	1 425 436	500 000	925 436	4 089 000	-7 585 000	19 469 371	16 898 807
ECOQUARTIER - AMENAGEMENT DE LA VOIE D ACCES AU COLLEGE	0	0	0	0	0	0	0
MOA - PRU 1/2 QUATRE CHEMINS - ECOLE DIDEROT - REHABILITATION ET EXTENSION	5 067 000	1 000 000	4 067 000	-50 000	0	0	4 017 000
MOA - PRU 2 QUATRE CHEMINS - CONSTRUCTION D UN GROUPE SCOLAIRE DANS L ILOT JACQUES BREL	0	0	0	60 000	100 000	27 380 000	27 540 000
MOA - PRU 2 QUATRE CHEMINS - REHABILITATION ET EXTENSION DE LA MAISON DE QUARTIER	0	0	0	0	0	1 780 000	1 780 000
Total Education	5 067 000	1 000 000	4 067 000	10 000	100 000	29 160 000	33 337 000
PRU 1 QUATRE CHEMINS - PARC DIDEROT REQUALIFICATION	900 000	0	900 000	0	0	0	900 000
PRU 2 QUATRE CHEMINS - PARC DIDEROT DEPOLLUTION	330 000	451 350	-121 350	9	9	254	-121 078
Total Espaces verts	1 230 000	451 350	778 650	9	9	254	778 922
PRU 2 QUATRE CHEMINS - ECOQUARTIER - CONSTRUCTION D' UN CENTRE MUNICIPAL DE SANTE ET D UNE PLATEFORME AUTONOMIE	1 400 000	700 000	700 000	115 000	-540 000	0	275 000
Total Santé	1 400 000	700 000	700 000	115 000	-540 000	0	275 000
EE-FCCT PRU 2 QUATRE CHEMINS - PERCEMENT RUE CARTIER BRESSON - EST ENSEMBLE	0	0	0	0	0	1	1
EE-FCCT REQUALIFICATION RUE CARTIER BRESSON	0	0	0	0	0	1	1
EE-FCCT REQUALIFICATION SECTEUR MAGENTA	0	0	0	0	0	1	1
REQUALIFICATION DE L' AVENUE DU GENERAL LECLERC	50 000	0	50 000	250 000	185 000	0	485 000
REQUALIFICATION DU MAIL DE LA CHOCOLATERIE	1 100 000	0	1 100 000	0	0	0	1 100 000
REQUALIFICATION EX RN2 JEAN JAURES	300 000	0	300 000	150 000	100 000	0	550 000
Total Voirie et espaces publics	1 450 000	0	1 450 000	400 000	285 000	3	2 135 003
Total général	11 511 436	2 651 350	8 860 086	5 764 009	-7 016 991	48 629 628	56 236 732

2) Hors grands Quatre-Chemins, le PPI se décline de la façon suivante :

- **PPI Développement Durable – Espaces Verts – Déplacements doux : en investissement, le développement durable constitue cette année encore une priorité, avec le chantier phare de la rénovation énergétique de l'école Marcel Cachin**

Opérations	DEP 2024	REC 2024	CN 2024	CN 2025	CN 2026	CN 2027 ...	TOTAL CN 2024-2027
CENTRE ADMINISTRATIF - ETANCHEITE FACADES	0	0	0	1 900 000	1 900 000	2 000 000	5 800 000
PCAET - AMELIORATION THERMIQUE DE L'IMP LOUISE MICHEL	0	0	0	225 000	225 000	0	450 000
PCAET - RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE MARCEL CACHIN + RENOVATION DES PREAUX	2 700 000	278 798	2 421 202	2 467 000	240 000	0	5 128 202
REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER ET ENERGETIQUE (SDIE)	132 000	0	132 000	90 000	0	0	222 000
SUBVENTIONS POUR L' ACQUISITION DE VELOS - AIDE MOBILITE	30 000	0	30 000	30 000	30 000	30 000	120 000
Tx - ECOLES - RELAMPING LED	200 000	0	200 000	180 000	180 000	230 000	790 000
Tx - PLAN FORTES CHALEURS	250 000	0	250 000	250 000	250 000	500 000	1 250 000
Total Développement durable	3 312 000	278 798	3 033 202	5 142 000	2 825 000	2 760 000	13 760 202
CIMETIERE DES POMMIERS	800 000	0	800 000	700 000	700 000	700 000	2 900 000
COURS "JARDINS"	200 000	0	200 000	540 000	400 000	450 000	1 590 000
DIVERS RECURRENTS - ESPACES PUBLICS	4 000 000	0	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	16 000 000
EXTENSION DU PARC STALINGRAD	0	0	0	1 500 000	1 000 000	4 550 000	7 050 000
JARDINS DE PLUIE	24 000	0	24 000	24 000	24 000	0	72 000
MOA - RENOVATION DE LA SERRE DU PARC STALINGRAD	0	0	0	50 000	650 000	0	700 000
PROJET DES GRANDES SERRES_REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS	60 000	0	60 000	-570 000	1 020 000	1 583 500	2 093 500
PRU 2 SEPT ARPENTS - ILOT 27 - REAMENAGEMENT ET VEGETALISATION DE LA DALLE - EST ENSEMBLE	0	0	0	0	0	-6 300 000	-6 300 000
RADEAUX VEGETALISES	0	0	0	50 000	50 000	50 000	150 000
REQUALIFICATION DU MAIL CHARLES DE GAULLE	0	0	0	0	500 000	2 400 000	2 900 000
SQUARE VAUCANSON - EXTENSION	0	0	0	30 000	1 300 000	1 200 000	2 530 000
Total Espaces verts	5 084 000	0	5 084 000	6 324 000	9 644 000	8 633 500	29 685 500
AMENAGEMENT TRANSITOIRE - TACTIQUE	150 000	0	150 000	50 000	50 000	0	250 000
ETUDE DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT	20 000	0	20 000	10 000	0	0	30 000
TZEN 3 - Ex RN3	300 000	150 000	150 000	206 000	257 500	3 090 000	3 703 500
ZONE 30 - PLAN VELO	200 000	50 000	150 000	150 000	150 000	-50 000	400 000
Total Transports déplacement	670 000	200 000	470 000	416 000	457 500	3 040 000	4 383 500

- **PPI Équipements publics, sportifs et culturels : Démarrage de l'opération halle sportive**

Opérations	DEP 2024	REC 2024	CN 2024	CN 2025	CN 2026	CN 2027 ...	TOTAL CN 2024-2027
ASCENSEURS PANORAMIQUES DU CENTRE ADMINISTRATIF	450 000	0	450 000	450 000	0	0	900 000
MOA - EGLISE SAINT GERMAIN - REHABILITATION	184 000	100 000	84 000	108 000	0	0	192 000
MOA - HOTEL DE VILLE - TRAVAUX DE RENOVATION INTERIEURE	1 500 000	0	1 500 000	1 450 000	145 000	0	3 095 000
MOA - PRU 1 COURTILLIERES - BIBLIOTHEQUE - LUDOTHEQUE - SALLE DE DIFFUSION	500 000	142 304	357 696	0	0	0	357 696
Mutations de la parcelle Griffon (théâtre au fil de l'eau)	0	0	0	0	0	2 890 000	2 890 000
Total Culture - Patrimoine	2 634 000	242 304	2 391 696	2 008 000	145 000	2 890 000	7 434 696
MOA - STADE CHARLES AURAY - HALLE SPORTIVE	11 000 000	1 014 000	9 986 000	6 954 000	0	0	16 940 000
MOA - STADE MARCEL CERDAN - NOUVEAUX LOCAUX - NOUVELLE OPERATION	830 000	0	830 000	1 340 600	0	0	2 170 600
RENOVATION DES TRIBUNES DE FOOT AU STADE CHARLES AURAY	0	0	0	300 000	0	0	300 000
Total Sport	11 830 000	1 014 000	10 816 000	8 594 600	0	0	19 410 600

- **PPI Éducation – Jeunesse - Petite Enfance – Santé : Construction de deux écoles, sécurisation des bâtiments scolaires et plan d'action pour les offices**

Opérations	DEP 2024	REC 2024	CN 2024	CN 2025	CN 2026	CN 2027 ...	TOTAL CN 2024-2027
CENTRE DE LOISIRS BRASSENS	0	0	0	170 000	0	0	170 000
CENTRE DE LOISIRS QUATREMAIRE	0	0	0	0	0	380 000	380 000
CENTRE DE VACANCES LE REVARDE - REHABILITATION	65 000	0	65 000	75 000	-125 000	1 750 000	1 765 000
MOA - ECOLE AURAY - REPRISES STRUCTURELLES ET REPRISE DE FACADE	0	0	0	1 820 000	1 680 000	0	3 500 000
MOA - ECOLE PAUL LANGEVIN - REPRISES STRUCTURELLES ET REPRISE DE FACADE	2 775 000	0	2 775 000	463 000	707 600	0	3 945 600
MOA - ECOLE PLEIN AIR MEHUL	2 000 000	0	2 000 000	2 500 000	2 000 000	2 000 000	8 500 000
MOA - ECOLE SADI CARNOT - CENTRE DE LOISIRS & REAMENAGEMENT	730 000	0	730 000	1 356 000	2 224 200	5 075 350	9 385 550
MOA - ECOLE ZAC DU PORT - CONSTRUCTION	9 170 000	0	9 170 000	4 960 000	750 000	0	14 880 000
MOA - PRU 2 SEPT ARPENTS - ILOT 27 - GROUPE SCOLAIRE EUGENIE COTTON	0	0	0	50 000	60 000	13 131 000	13 241 000
MOA - PRU 2 SEPT ARPENTS - ILOT 27 - REAMENAGEMENT MAISON DE QUARTIER / LUDOTHEQUE / RDC ANCIENNE ECOLE	0	0	0	50 000	60 000	2 200 333	2 310 333
PLAN D'URGENCE - EQUIPEMENTS OFFICES RESTAURATION (crèches et écoles)	570 000	0	570 000	0	0	0	570 000
TRAVAUX DE REMISE A NIVEAU PERENNE DES OFFICES	800 000	0	800 000	700 000	0	0	1 500 000
Total Education	16 110 000	0	16 110 000	12 144 000	7 356 800	24 536 683	60 147 483
CONSTRUCTION D'UNE CRECHE RUE CONGO	500 000	0	500 000	1 500 000	1 500 000	0	3 500 000
MOA - PRU 2 SEPT ARPENTS - ILOT 27 - CRECHE RACHEL LEMPEREUR	0	0	0	160 000	617 000	1 001 000	1 778 000
Total Petite enfance	500 000	0	500 000	1 660 000	2 117 000	1 001 000	5 278 000
CENTRE MUNICIPAL DE SANTE CORNET - REAMENAGEMENT DE L'ACCUEIL ET RENOVATION THERMIQUE	40 000	0	40 000	150 000	1 300 000	2 000 000	3 490 000
Total Santé	40 000	0	40 000	150 000	1 300 000	2 000 000	3 490 000

- **Une nouvelle priorité, la sécurité, avec l'objectif de l'apaisement de l'espace public**

Opérations	DEP 2024	REC 2024	CN 2024	CN 2025	CN 2026	CN 2027 ...	TOTAL CN 2024-2027
AMENAGEMENT AUX ABORDS DES EQUIPEMENTS "EMPLACEMENTS VIGIPIRATE"	700 000	0	700 000	427 000	360 000	684 000	2 171 000
ENVELOPPE TRANQUILITE PUBLIQUE	567 000	0	567 000	727 000	727 000	727 000	2 748 000
MATERIEL DE PARKING	150 000	0	150 000	200 000	0	0	350 000
Total Prévention - Sécurité	1 417 000	0	1 417 000	1 354 000	1 087 000	1 411 000	5 269 000

- **PPI présentant le reste des opérations par politique publique :**

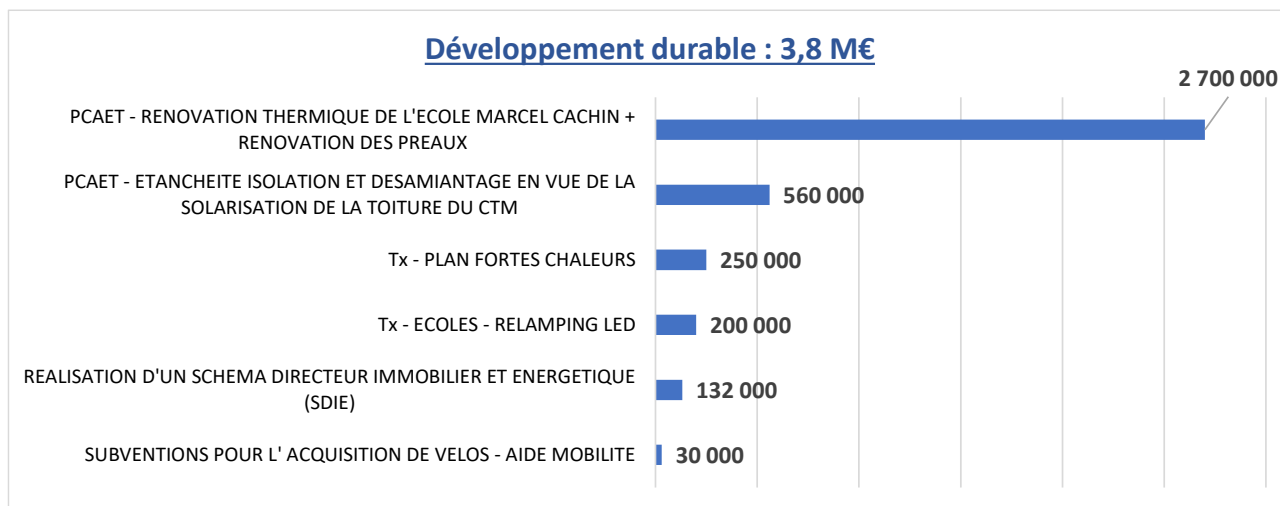
Opérations	DEP 2024	REC 2024	CN 2024	CN 2025	CN 2026	CN 2027 ...	TOTAL CN 2024-2027
FAISABILITES URBAINES ET ARCHITECTURALES A L'ECHELLE DE LA VILLE	30 000	0	30 000	20 000	20 000	10 000	80 000
PARTICIPATION A EST ENSEMBLE HABITAT INDIGNE DILHI	99 963	0	99 963	99 963	99 963	99 963	399 852
PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SEMIP	10 000	0	10 000	15 184	0	0	25 184
PROJET DES GRANDES SERRES - ACQUISITION CESSION (EFFERIS ET FUTURE VOIE)	0	0	0	670 000	0	0	670 000
PRU 2 SEPT ARPENTS - ILOT 27 / ETUDES AVANT LA PHASE OPERATIONNELLE URBA	60 000	40 000	20 000	0	0	0	20 000
PRU 2 SEPT ARPENTS - PARTICIPATION VILLE AU TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT SOREQA	719 349	0	719 349	714 306	683 674	4 066 184	6 183 513
TRAVAUX D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE PRIVÉ DE LA VILLE	91 200	0	91 200	60 000	60 000	0	211 200
Total Développement local, logement et Urbanisme	1 010 512	40 000	970 512	1 579 453	863 637	4 176 147	7 589 749

Opérations	DEP 2024	REC 2024	CN 2024	CN 2025	CN 2026	CN 2027 ...	TOTAL CN 2024-2027
BUDGET PARTICIPATIF	0	0	0	800 000	0	1 000 000	1 800 000
Total Démocratie locale	0	0	0	800 000	0	1 000 000	1 800 000
RECURRENTS MOBILIERS ET MATERIELS	250 000	0	250 000	500 000	500 000	500 000	1 750 000
SYSTEME INFORMATIQUE ET INNOVATION NUMERIQUE	1 200 000	0	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	4 800 000
Tx - ACCESSIBILITE ADAP	400 000	0	400 000	500 000	500 000	3 517 157	4 917 157
Tx - ACQUISITION DE VEHICULES	1 062 000	7 500	1 054 500	680 000	750 000	750 000	3 234 500
Tx - DIVERS RECURRENTS, GROS ENTRETIEN BATIMENTS	2 200 000	0	2 200 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	8 200 000
Tx - TRAVAUX LIES AU DUER	50 000	0	50 000	50 000	50 000	250 000	400 000
Total Récurrent	5 162 000	7 500	5 154 500	4 930 000	5 000 000	8 217 157	23 301 657

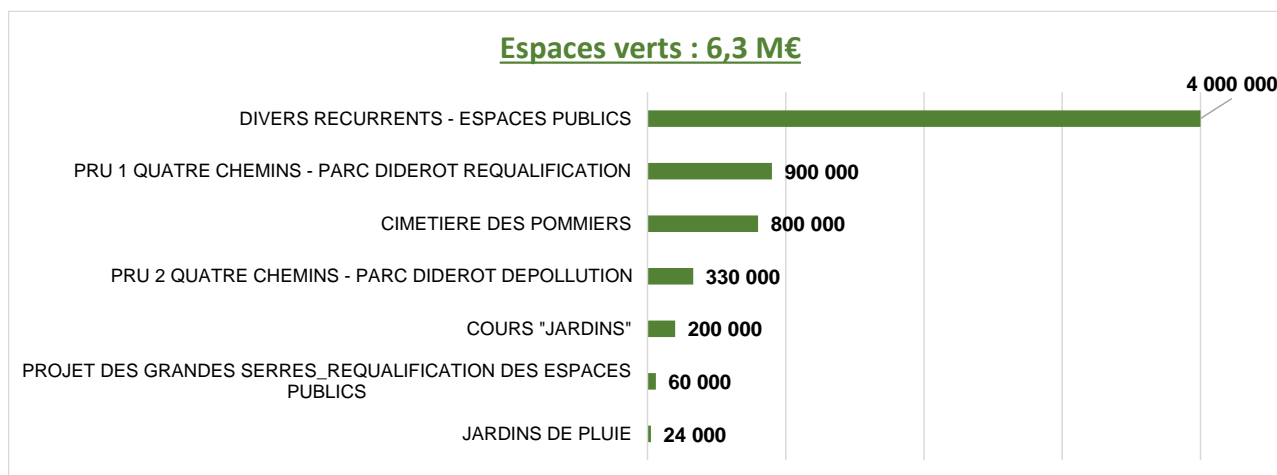
Au-delà des engagements pluriannuels, les principales opérations retenues à ce stade en 2024 sont les suivantes :

Le maintien de la montée en puissance de la démocratie locale avec des budgets progressivement plus importants pour le budget participatif : la contrainte du temps de réalisation des projets, adossée au contexte financier de la commune, a imposé de revoir le calendrier et la périodicité de cette dépense. Selon cette programmation, les projets du budget participatif de 2024 seront réalisés et financés en 2025.

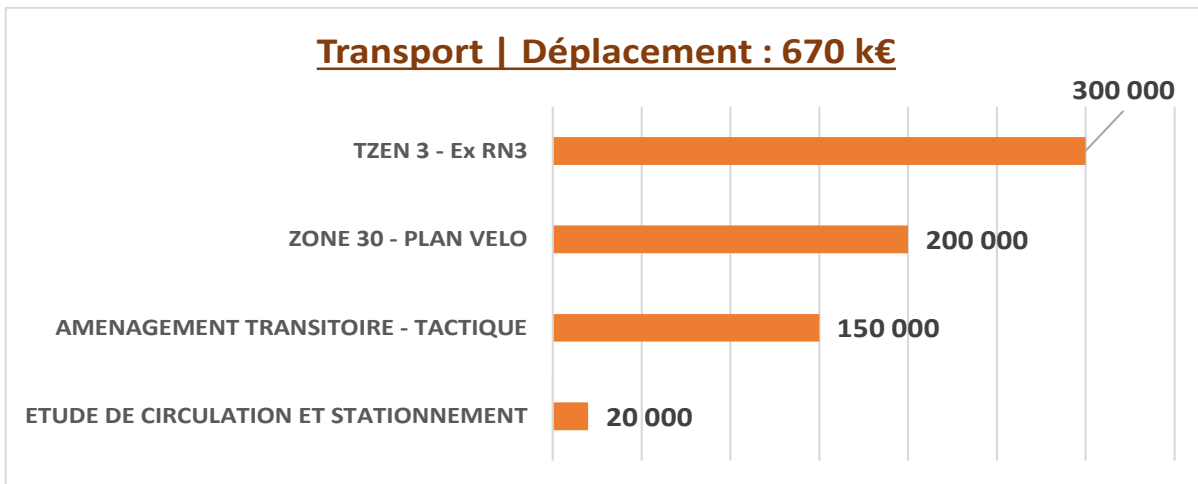
Les actions en faveur du développement durable : 3,8 M€ répartis de la façon suivante :



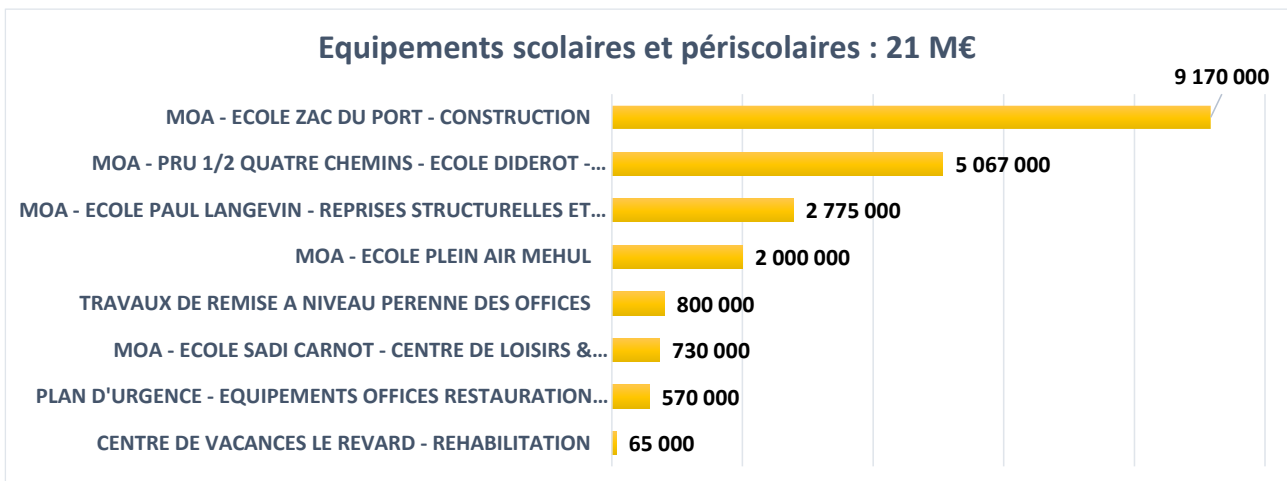
Les espaces verts bénéficieront de 6,3 M€ de dépenses avec la poursuite des projets d'envergure :



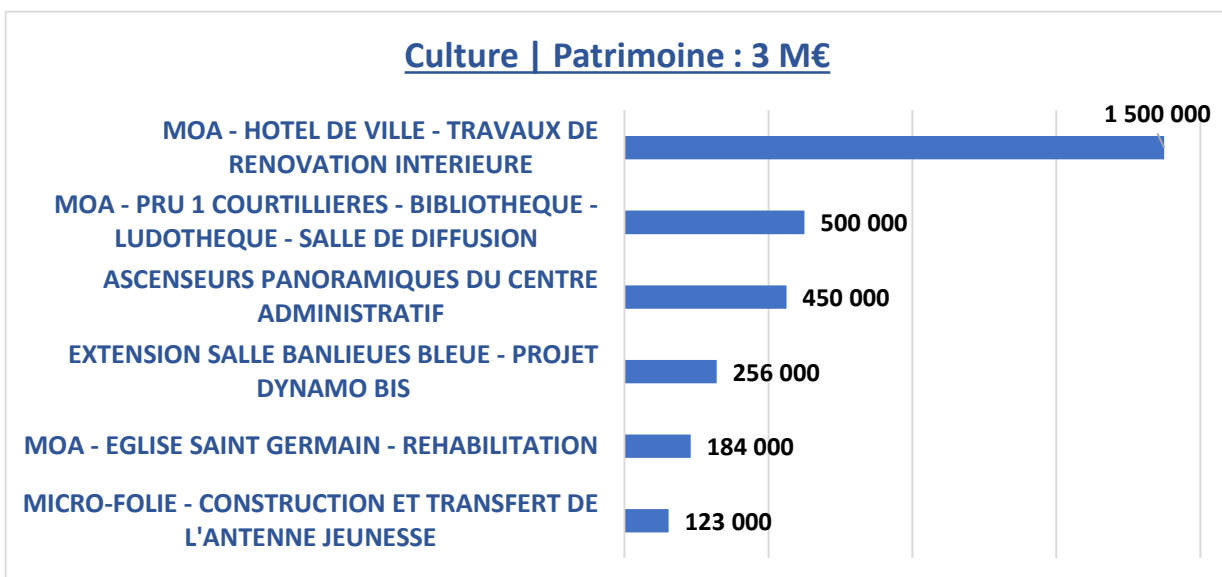
Les transports et déplacements doux bénéficieront de 670 k€ :



Les équipements scolaires et périscolaires : 21 M€ dont



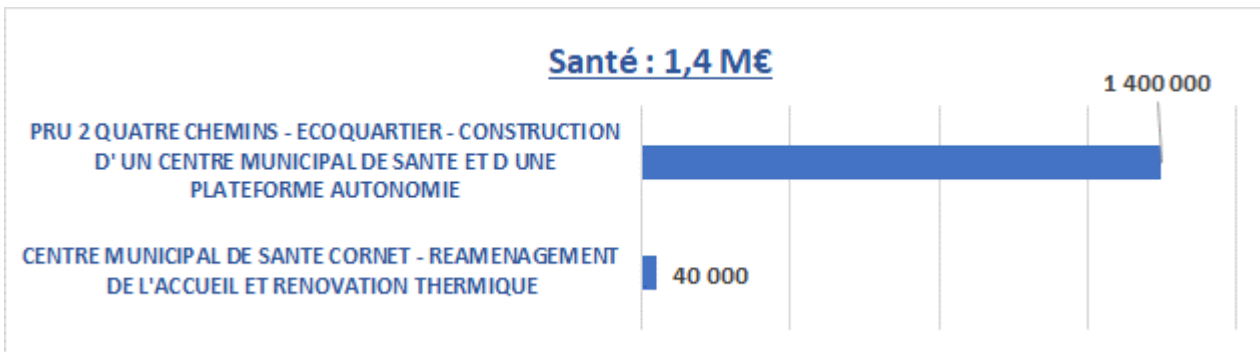
Les équipements culturels et patrimoniaux : 3 M€ de dépenses



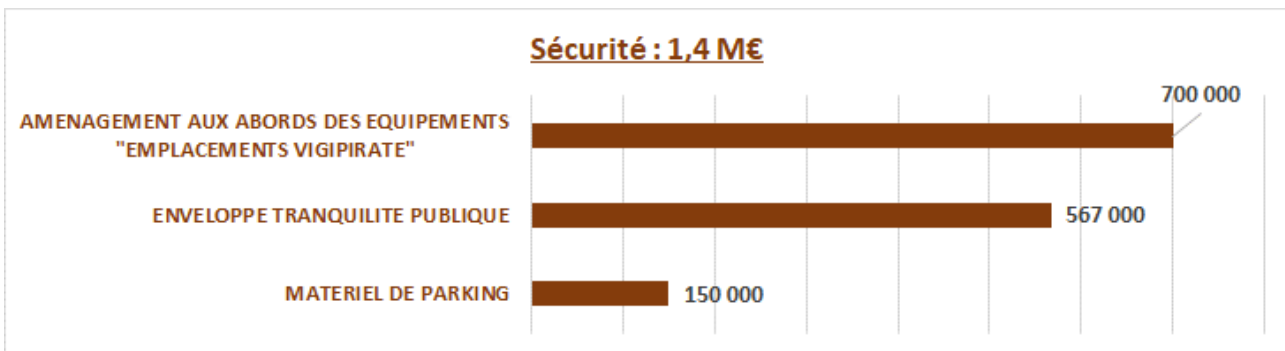
Les équipements sportifs : 11,8 M€



En matière de politique de la santé : 1,4 M€

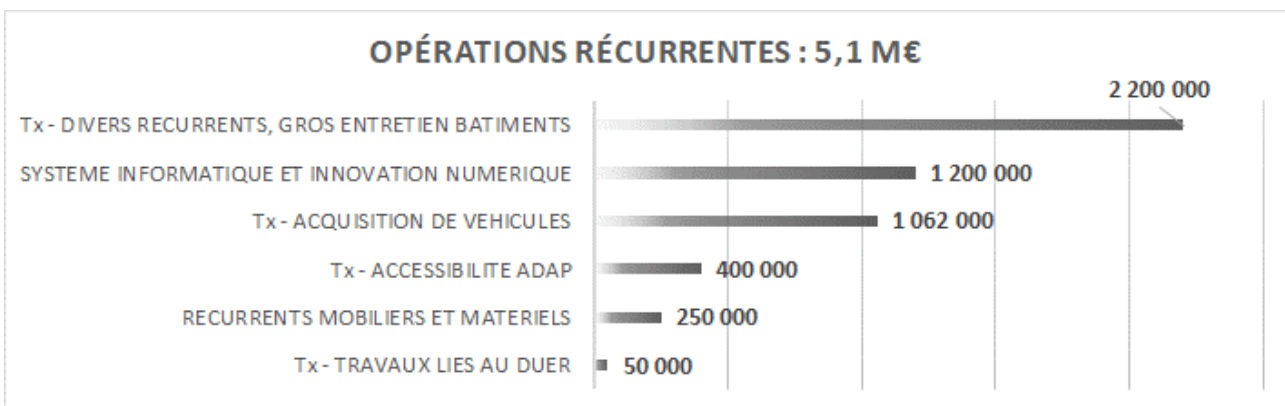


En matière de politique de sécurité : 1,4 M€



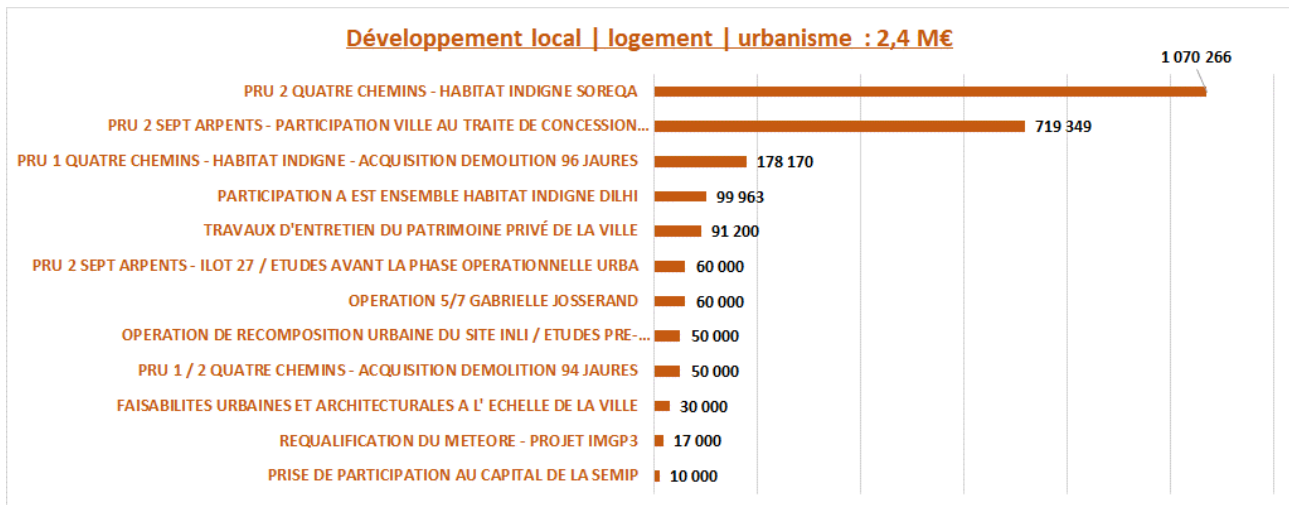
Les autres projets seront également conséquents :

Les opérations « récurrentes » : 5,1 M€ dont :



Les opérations de développement local, de logement et d'urbanisme seront encore particulièrement dotées en 2024, avec un montant total évalué aujourd'hui à 2,4 M€.

Les principales opérations sont les suivantes :



Enfin, les projets de voirie et d'espaces publics se poursuivront encore sur 2024 à un rythme soutenu avec un total de 5,2 M€ répartis de la façon suivante :



Il est à noter que la réalisation d'un programme aussi ambitieux est conditionnée, au-delà des contraintes budgétaires, par les plans de charges des équipes et donc au fait que l'ensemble des postes des techniciens (chargés d'opérations notamment) puissent être pourvus. À défaut, un travail de hiérarchisation et de priorisation devra être opéré.

CONCLUSION

Le débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte national marqué par une sortie difficile de la crise sanitaire, auxquelles s'ajoutent une crise sociale et énergétique.

La montée fulgurante de l'inflation et les mesures prises par les banques centrales pour la contrer entraînent inévitablement une augmentation significative du coût de financement des collectivités locales. Cela rend le financement du plan d'investissement plus coûteux, faisant de l'objectif de gestion prudente et fine de la trésorerie une nécessité pressante.

Par ailleurs, persistent les défis liés à la dégradation historique des comptes publics, à la réforme fiscale et aux contraintes budgétaires rigoureuses, notamment en ce qui concerne la contribution des collectivités territoriales à la réduction des déficits publics.

Cependant, malgré ces défis, la santé financière de la commune demeure solide. Bien que l'épargne brute soit affectée en 2024, elle conserve un niveau satisfaisant, résultat d'un travail acharné sur les recettes de fonctionnement, dont certaines maintiennent leur dynamisme, malgré l'augmentation imposée des dépenses de gestion. La dette, inférieure à la moyenne des villes de même envergure, reste soutenable et solvable, et la capacité de désendettement de la commune demeure confortable

Cette stratégie, en continuité avec les années 2022 et 2023, affiche une volonté déterminée et confirme l'engagement de la majorité pour faire face aux défis des crises sanitaires, sociales et environnementales, tout en honorant ses promesses envers les Pantinois.

Le défi des prochaines années consistera à mettre en œuvre les projets annoncés tout en préservant, dans la mesure du possible, cette solide assise financière. L'objectif est de maintenir une distance prudente par rapport aux seuils d'alerte, dans un contexte où les finances publiques restent sous pression, avec les effets persistants d'une sortie de crise sanitaire inédite, une hausse des prix de l'énergie, une montée des taux d'intérêt et le retour de l'inflation, autant de facteurs susceptibles d'accroître les difficultés des plus fragiles.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport sur les orientations budgétaires 2024 de la commune et de l'adopter.